

À l'Expo

Discrimination raciale ?

Un organisme de N.Y. l'affirme — Shaw nie

NEW YORK — Les représentants de l'exposition universelle de Montréal dans la métropole américaine ont répondu aux nouvelles accusations de "discrimination" portées hier par la New York Urban League.

Cette association qui cherche à améliorer les conditions économiques des groupes minoritaires a même réclamé dans une lettre le 23 mars dernier au président Johnson le retrait de la participation américaine à l'Expo, à moins qu'on ne lui donne l'assurance qu'aucune pratique discriminatoire ne sera exercée contre les visiteurs ou les employés noirs de l'exposition.

Le docteur Eugene S. Callender, qui dirige le mouvement, dans une conférence de presse hier a affirmé qu'il a tenté en vain plusieurs démarches auprès des autorités du gouvernement canadien et de l'exposition elle-même, dans l'espoir de faire cesser "les pratiques discriminatoires".

La lettre adressée au président Johnson compte trois pages. Le dernier entretien entre M. Callender et l'attaché commercial de notre gouvernement à New York, M. George Hazen, auquel assistait également le représentant des relations publiques de l'Expo à New York, M. Harry Carlson, président de la société Wolcott et Carlson, remonte au 20 mars dernier. A cette occasion, le docteur Callender aurait été insulté, selon lui.

Dans une conférence de presse distincte hier MM. W. Gorman Kennedy, principal agent de liaison pour l'Expo aux Etats-Unis, et M. Carlson lui-même, ont répondu aux accusations de M. Callender.

"Montréal, par tradition, a toujours bien accueilli toutes les races, toutes les religions et toutes les couleurs. Dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, le gouvernement du Québec a légiféré contre la discrimination", ont-ils expliqué.

Classement des fonctionnaires : "mauvais usage d'un bon objet"

Commentant le nouveau classement des fonctionnaires que le gouvernement a fait par suite de la nouvelle classification d'emploi, le directeur professionnel du syndicat des fonctionnaires provinciaux, M. Raymond Parent, a déclaré hier que le gouvernement "d'un assez bon objet a fait un mauvais usage".

Interviewé à l'émission "Aujourd'hui" du réseau français de télévision M. Parent a dit espérer que le gouvernement accepterait de discuter collectivement des griefs que les fonctionnaires ont formulé et qu'il a été annoncé jeudi.

Selon M. Parent, le cas du classement révèle encore une fois la confusion des pouvoirs et les carences dans l'administration provinciale, qui privent les fonctionnaires de la pleine jouissance des avantages que leur accorde leur convention collective.

Il a expliqué que la classification — l'établissement des catégories d'emploi dans la fonction publique — a été faite par la commission de la fonction publique en consultation avec un comité syndical. La tâche de faire passer les employés des anciennes catégories d'emploi aux nouvelles (classement) a ensuite été confiée à la direction générale des relations du travail qui ne l'a pas accomplie elle-même, mais l'a fait faire par les responsables des divers services et ministères.

Le syndicat espère que la création d'un ministère de la fonction publique, annoncée dans le discours du trône, mettra fin à cette confusion des pouvoirs, mais les fonctionnaires n'ont pas les moyens d'attendre ces changements de structures pour régler le cas du classement.

M. Parent reproche surtout au classement de ne pas tenir compte des années de service d'un employé accumulées dans une occupation. L'interviewé lui a fait remarquer que la loi de la fonction publique interdit expressément d'avoir recours au critère d'ancienneté dans les conditions de travail des fonctionnaires. M. Parent a reconnu que tel était le cas, mais a ajouté que cela valait surtout pour les promotions.

Voir page 10 : Fonctionnaires

La ligue affirme qu'aucune publicité sur l'Expo n'est accordée aux publications noires. Ils ont repoussé cette accusation en affirmant que deux magazines noirs ou figurent précisément des annonces destinées aux visiteurs noirs.

Dans sa lettre au président Johnson la ligue affirme que des 16,000 employés de l'Expo, trois seulement sont noirs.

M. Kennedy a déclaré que l'Expo en compte une vingtaine. Il a expliqué cependant que tous les employés doivent être bilingues, et préférentiellement des Canadiens. Il a rappelé que la population noire de Montréal s'élève à 9,000 seulement, ce qui explique, avec l'unilinguisme chez eux, l'absence de Noirs parmi les employés de l'Exposition.

Quant aux présumées insultes, M. Carlson a déclaré: "Lorsqu'ils ont menacé de tenir une conférence de presse, je leur ai répondu: allez-y, mais au moins, vérifiez vos faits. Je n'ai rien dit de plus, mais je n'ai pas souri".

De Trois-Rivières, le secrétaire de la province M. Yves Gahies, a réitéré hier la position de son gouvernement: "Les Noirs des Etats-Unis et les gens de couleur du monde entier sont accueillis au Québec de la même façon que les Blancs. Aucune ségrégation dans le logement".

Voir page 10 : Discrimination

L'avenir de la planification régionale va se jouer à Québec d'ici un mois

Par Paul CLICHE

QUEBEC — D'ici un mois, l'avenir de la planification régionale au Québec se jouera au cours de séances du cabinet et d'une série de réunions de hauts fonctionnaires.

Cette semaine commencera la dernière phase des préparatifs en vue de la négociation avec Ottawa d'une entente pour financer l'exécution du plan de développement que le Bureau d'aménagement de l'est du Québec a préparé de 1963 à 1966 pour la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie. Cette entente en vue de l'exécution d'un plan quinquennal impliquera un montant qui peut varier entre \$200 et \$270 millions. Ottawa (financier) ce montant à 70 p.c. quoique aucune décision n'ait encore été prise.

Depuis l'automne dernier, une équipe de fonctionnaires, ou presque tous les ministères de l'administration provinciale sont représentés, préparent une liste de toutes les dépenses prévues dans la région concernée pour chacun des ministères. Ce travail complexe de programmation vient d'être terminé. Il reste à l'examiner dans son ensemble. C'est ce que feront les hauts fonctionnaires au cours des prochaines semaines en "arbitrant" les conflits qui peuvent survenir entre les programmes des différents ministères.

Ce stade franchi, la programmation sera soumise au conseil des ministres. Une fois l'adoption définitive acquise, le document servira de texte de base pour les négociations fédérales-provinciales.

Ces dernières ont été amorcées depuis janvier au niveau administratif mais aucune décision engageant les deux gouvernements n'a encore été prise. On croit qu'elles dureront

Hockey international

Les Russes triomphent des Canadiens et sont champions du monde!

Nos informations à la page 17.

plusieurs mois avant que la signature d'une entente puisse survenir. Du côté de Québec, on leur attache une importance primordiale car elles constitueront un précédent pour toutes les ententes que Québec signera dans les prochaines années en vue du développement des autres régions de la province. Dans ce domaine de juridiction mixte, Québec entend, évidemment, collaborer avec Ottawa, mais surtout faire preuve d'initiative.

D'autre part, le temps presse. Selon les prévisions de la fin de 1966, les négociations devaient s'engager véritablement dès février; elles ne seront pas en marche avant un mois ou deux. L'accord devait survenir au printemps; il ne pourra vraisemblablement pas être signé avant la fin de l'été au plus tôt.

Le 12 janvier dernier, le ministre de l'Agriculture, M. Clément Vincent, a promis au nom du gouvernement la prise de décisions au sujet de l'exécution du plan du Bas-St-Laurent-Gaspésie vers le début de février. La question n'aurait pas encore été discutée sérieusement au cabinet mais l'échéance est connue car le 31 mai prochain le comité de liaison qui a remplacé le BAQ disparaîtra. D'ici là, Québec doit donc mettre sur pied des structures d'exécution. Pour ce faire, il devra négocier avec Ottawa une entente de principe puisque l'accord définitif n'aura pas encore eu lieu.

Québec se voit donc contraint de respecter un échéancier très rigide. S'il ne le respecte pas plus qu'au cours des trois derniers mois, les jeux seront faits et cela signifiera qu'on doit dire adieu au développement régional, soutenu par des personnes intéressées de très près à la question.

Ces personnes sont-elles pessimistes ou réalistes? L'histoire des avatars qu'a connus le plan de développement du BAQ depuis la fin de 1965 relatée à la page 11 semble justifier le choix du deuxième qualificatif.



Brisé au flanc par les récifs, le "Torrey Canyon", laisse échapper le liquide visqueux qui a déjà atteint certaines plages de la côte anglaise. Dans quelques minutes, la coque se fendra en deux, puis la structure des ponts se détachera à son tour.

(Photo Keystone)

C.P. Airlines pourra établir un deuxième service quotidien Montréal-Vancouver

OTTAWA, (P.C.) — La société Canadian Pacific Airlines a reçu du gouvernement canadien l'autorisation d'organiser un deuxième vol quotidien transcontinental entre Montréal et Vancouver.

Le ministre des transports, M. Jack Pickersgill, a déclaré hier en communiquant cette décision que l'extension du service transcontinental de Canadian Pacific Airlines, société privée, peut se faire sans porter atteinte à la rentabilité d'Air Canada, société de la couronne du gouvernement fédéral. Les services d'Air Canada assurent déjà deux vols quotidiens directs à travers le pays.

Dans un communiqué la société Air Canada a déclaré pour sa part qu'il était impossible de prévoir de façon précise quelles seront les repercussions de cette décision gouvernementale sur ses propres opérations. Ces effets ne seront connus que lorsqu'on saura quand et dans quelle mesure la CPA se prévaudra de l'autorisation qu'elle vient de recevoir.

Air Canada affirme en outre qu'elle pourra raisonnablement absorber l'augmentation de la clientèle des lignes aériennes provoquée par l'Expo 67 et le centenaire du Canada. Elle ne s'est pas opposée par contre à ce que des compagnies étrangères aient le droit de faire escale à Montréal au cours de cette même période.

M. Pickersgill a précisé que la nouvelle réglementation en faveur de la CPA est valable pour 1967-68 et 1968-69 et que, par la suite, la CPA sera autorisée d'accroître ses services transcontinentaux pour qu'ils représentent 25 pour cent de la capacité totale des services de cette route.

Aux termes de la nouvelle réglementation, le deuxième vol transcontinental quotidien devra comporter des escales soit à Calgary ou à Edmonton, en plus de Winnipeg.

La CPA a obtenu l'autorisation d'assurer un service de transport transcontinental, au moyen d'un vol quotidien direct, en 1959. La décision gouvernementale qui l'autorise d'organiser un deuxième vol transcontinental aura pour effet de doubler son service transcontinental qu'elle dispense depuis lors.

M. Pickersgill a précisé que le deuxième vol transcontinental de la CPA ne pourra débuter qu'après que la société en aura formulé officiellement la demande auprès de la Commission des transports. "Ces formalités requerront quelques semaines", a dit le ministre.

Il a expliqué, d'autre part, qu'il existe au Canada, tant

pour Air Canada que pour Canadian Pacific Airlines une pénurie d'aéronefs. "Il est certain, a dit M. Pickersgill, que la CPA ne pourra organiser un deuxième vol transcontinental si elle ne retire pas à cette fin des appareils qui sont présentement affectés à d'autres services".

Le ministre a déclaré qu'une des raisons de la pénurie d'aéronefs au Canada est la guerre au Vietnam.

M. Pickersgill, de plus, a annoncé que cinq lignes aériennes étrangères, qui exploitent certaines lignes entre l'Europe et les Etats-Unis, se verront octroyer, sur une base temporaire, un droit de faire escale à Montréal en raison de l'Exposition universelle de Montréal et des fêtes du centenaire de la confédération.

Cette autorisation permettra à des voyageurs directs entre l'Europe et des points aux Etats-Unis de faire un arrêt à Montréal.

Le cabinet s'est réuni hier: Pearson est toujours discret

OTTAWA — Rien n'a transpiré de la réunion du cabinet hier au retour de M. Pearson dans la capitale fédérale.

Le premier ministre devant de nouveau quitter Ottawa demain pour une semaine, c'est aujourd'hui qu'il devrait annoncer le nom du nouveau gouverneur général, à moins qu'il n'ait préféré attendre la reprise des travaux parlementaires le 3 avril.

M. Pearson doit également annoncer le remaniement de son cabinet, nommer quelques nouveaux secrétaires parlementaires, et aussi quelques juges et sénateurs.

Il doit également annoncer la tenue prochaine d'élections partielles dans Hull et Sudbury, Outremont et Papineau. Les deux premiers comités sont déjà vacants. Outremont serait libéré par la nomination de son député M. Lamontagne au sénat, tandis que M. Favreau abandonnera sous peu la vie politique.

"Canyon" coule: la Cornouailles est aux aguets

LONDRES — "Tous les volontaires sur la plage". Les rues des villages de la Cornouailles ont retenti de ces cris d'alerte hier après-midi, alors que des milliers de tonnes de pétrole brut du "Torrey Canyon", sectionné en trois parties, cerne plus de la moitié de cette région côtière du sud-ouest de l'Angleterre.

Environ 140 kilomètres de plage ont déjà été pollués. Pres de 3,000 fuiliers-marins et membres de la "Strategic Reserve" luttent de pied ferme depuis des heures contre les nappes de pétrole envahissantes qui atteignent maintenant plus de 30 centimètres.

Sur les plages voisines du cap Lizard, particulièrement éprouvées, de nombreux paysans sont arrivés en renfort avec des tracteurs et des pulvérisateurs agricoles. De nombreux autres volontaires participent également à cette "offensive de la dernière chance", aux premiers rangs de laquelle on retrouve les hôteliers.

Car le pétrole coule à flot, du ventre du "Canyon". Aujourd'hui, la marée rejette sur la grève les poissons morts à cause du détergent utilisé pour combattre le pétrole; aujourd'hui encore, les mouettes s'envolent lourdement, battant d'une aile engluée de substances grasses. Et demain, si les plages sont massivement atteintes, c'en sera fait du tourisme pour une période indéterminée.

Hier soir, le ministre britannique de l'Intérieur, M. Roy Jenkins, a déclaré pour sa part qu'il est impossible de prévoir si les côtes britanniques auront été nettoyées avant l'été.

Mais n'y a-t-il rien qu'on puisse faire contre ce fléau insinué? L'incendier par exemple?

L'expérience a été tentée, mais sans succès. Au contraire, les flammes n'ont brûlé que les éléments légers contenus dans le pétrole, le reste se constituant en une masse "pâteuse et bitumineuse" pire qu'avant", d'observer M. Jenkins en conférence de presse.

Quant au détergent, il s'est révélé à peu près sans effet. Il décompose, bien sûr, la nappe.

Voir page 10: Canyon

Hanoi écarte le plan de U Thant

HONG KONG — Le point de vue récemment exprimé par M. Thant sur les moyens de mettre fin au conflit vietnamien ne concorde pas avec l'attitude du gouvernement nord-vietnamien, a déclaré hier un porte-parole du ministère des Affaires étrangères nord-vietnamien, qui si les Américains retirent leur soutien à Saigon, Hanoi serait disposé à envisager une mesure de réciprocité.

Le porte-parole se réfère à un bulletin diffusé le 6 mars dernier par le service d'information des Nations unies à la Nouvelle-Delhi selon lequel M. Thant aurait déclaré qu'Hanoi considèrerait le conflit comme une guerre civile, dont un clan était soutenu par le Nord-Vietnam et l'autre par les Etats-Unis. Le secrétaire général de l'ONU aurait ajouté que si les Américains retirent leur soutien à Saigon, Hanoi serait disposé à envisager une mesure de réciprocité.

Ce point de vue n'est pas conforme à la réalité de la situation au Vietnam et s'oppose à celui d'Hanoi, a observé le porte-parole.

"Etant donné que les Américains sont les agresseurs du Vietnam, le juste moyen de régler le conflit vietnamien est qu'ils cessent leur agression", a précisé le porte-parole.

Evocant les informations selon lesquelles M. Thant aurait suggéré de lancer un appel au cessez-le-feu, le porte-parole a dit en substance: un cessez-le-feu général assorti de négociations inconditionnelles est une solution qui n'établit aucune différence entre l'agresseur et sa victime. Pareille solution s'éloigne de la réalité et demande au peuple vietnamien "d'accepter les conditions de l'agresseur".

Le gouvernement nord-vietnamien estime que le problème vietnamien ne concerne absolument pas les Nations unies et ne reconçoit aucun droit à cette organisation de s'en occuper de quelque façon que ce soit, a ajouté d'autre part le porte-parole.

LES PERTES AMERICAINES, SELON RADIO-PEKIN

HONG-KONG — Huit mille trois cents soldats, presque tous américains, ont été mis hors de combat par le Vietnam, depuis le début du mois de février, dans la province de Tay Ninh, non loin de la frontière cambodienne, a annoncé d'autre part Radio-Pekin, captée à Hong-Kong, citant des déclarations du commandement vietnamien de la région sud-est du Sud-Vietnam. Ces pertes représentent trois bataillons de blindés, un bataillon d'infanterie, un bataillon d'artillerie, treize compagnies d'infanterie et cinq compagnies d'artillerie, a ajouté la radio.

D'autre part, le commentateur a déclaré que cinq bataillons américains d'infanterie avaient subi des pertes considérables, et que 692 véhicules militaires avaient été endommagés, 64 pièces d'artillerie détruites et 119 avions abattus.

PEKIN: INVASION DU NORD-VIETNAM

Le président Johnson projette "l'invasion du Nord-Vietnam", en établissant un front au nord du 17ème parallèle, écrit le "Quotidien du peuple".

Le RIN: aucune manifestation à la visite de la reine

Le Rassemblement pour l'indépendance nationale annonce qu'il n'organiserait aucune manifestation à l'occasion de la visite que la reine Elizabeth fera à l'Expo l'été prochain.

Le RIN a fait part de cette décision dimanche au terme d'une réunion de son conseil central. L'itinéraire de la Reine prévoit une visite à l'Expo mais pas à d'autres endroits au Québec et le chef du RIN, M. Pierre Bourgault, a déclaré que son parti considère que l'empilement de l'Expo est un territoire international.

M. Bourgault a également annoncé que le RIN se propose de créer une caisse électorale distincte de la caisse générale du parti en vue des prochaines élections provinciales.

Les autos seront de 6.4 p.c. plus chères au Canada qu'aux E.-U.

WASHINGTON — Le rapport annuel américain sur le pécuniaire Canada-E.U. de l'automobile pour 1965 et 1966 dévoile que les consommateurs canadiens ont payé 6.7 pour cent de plus que nos voisins du Sud pour l'achat d'un modèle populaire 1966 et que cette année la marge sera de 6.4 pour cent.

Le rapport précise de plus que les tendances dans les prix de détail et de gros sont à la baisse dans chaque pays en tenant compte de plusieurs facteurs dont l'approvisionnement d'objets standards et les multiples dispositifs de sécurité, mais l'écart canadien semble plus prononcé.

Il ajoute que l'indice du prix des voitures américaines, pour la période s'étendant de 1963 à 1966, montre un déclin de 4.2 pour cent mais une telle baisse manque du côté canadien. Il estime la chute canadienne à cinq pour cent.

La marge dans le prix des voitures canadiennes se rétrécit plus rapidement dans les modèles coûteux mieux équipés.

organe du parti communiste chinois, dans un article dénonçant la conférence tenue à Guam "pour une extension de la guerre".

Le plan du président des Etats-Unis, ajoute le journal cité par la radio de Pékin, prévoit "un accroissement sans précédent de l'action militaire au Sud-Vietnam, une augmentation du nombre des objectifs de bombardements au Nord-Vietnam, ainsi que l'extension de la guerre au Laos et au Cambodge".

Le quotidien affirme que les Américains sont devenus d'autant plus arrogants qu'ils sont encouragés et soutenus par l'URSS, "leur complice numéro un". Il exhorte les Sud-Vietnamiens à ne pas succomber à l'escroquerie des pourparlers de paix que les Etats-Unis et leurs complices veulent imposer sous la pression militaire.

"C'est une guerre de longue durée que craint le plus le tigre de papier américain", conclut le quotidien. "Si les Sud-Vietnamiens accentuent leur pression, ils provoquent l'effondrement des Américains".

Voir page 10: Hanoi

La "grande marée" n'a rien révélé de remarquable...

LE HAVRE — La "grande marée" aura jusqu'à présent déçu les milliers de touristes de toutes nationalités qui se présentent sur les côtes françaises de Dunkerque à Hendaye. Un vent violent soufflant d'ouest a retenu le flot qui, sauf exceptions, n'a découvert ni les épaules historiques ni les villes englouties dont on avait fait à l'avance le clou du spectacle attendu. De grande marée, il n'y a eu que celle des touristes.

Toutefois, le suspense n'est pas terminé. Si la marée basse n'a pas tenu ce qu'on espérait, la marée haute servira cette fois par le vent, peut-être donner aux touristes assez d'émotions. La haute mer est prévue entre 16 et 17 heures, heure de Greenwich en ce qui concerne l'Atlantique, aux environs de 19 h. pour la Manche.

Arrivés par trains entiers, en autocars ou en voitures particulières qui se complaient par milliers, la marée des curieux nullement découragés par les rafales de vent et des averses tenaces succédant au soleil de la veille, avait dès l'aube de lundi pris place face à la mer. Spectacle insolite que celui de ces milliers de touristes armés de crochets, de poussoirs et de seaux, pantalons retroussés jusqu'aux genoux ou minijupes de circonstance, attendant le reflux des eaux pour se lancer à la recherche du crabe, du homard ou de la modeste crevette sous le regard vigilant des gendarmes et des membres des services côtiers de sécurité.

Au Mont Saint-Michel, l'un des points les plus fréquentés de la côte de la Manche parce que plus spectaculaire et où le plus fort de la marée se situera en fin de journée, il fallut interrompre le trafic routier à plusieurs milles tant les abords du célèbre rocher étaient pris d'assaut. En fin de matinée, la mer était d'ailleurs calme à la grande déception des curieux.

Véritable kermesse

Ceux que la pêche n'avait pas tentés, essayaient de discerner depuis le rivage des vestiges à jamais engloutis et que la mer découvre rarement: cimetières de l'époque néolithique au large du Havre, épaves du débarquement comme à Arromanches, carcasses de cuirassés. "Amiral Courbet" coulé volontairement face à Colleville-Montgomery (Calvados) pour servir de brise-lames pendant les opérations de juin 1944.

A Saint-Juin, des personnes qui s'étaient trop avancées sur les célèbres remparts alors que les flots arrivaient, reçurent une douche magistrale. Un cyclomotoriste renversé par la vague dut être transporté à l'hôpital, grièvement blessé.

Et comme dans toute kermesse populaire le commerce ne perd pas ses droits, on vit à Boulogne-sur-Mer des jeunes gens vendre des tickets aux touristes pour avoir accès à la digue, alors que celui-ci est évidemment accessible à tous.

Place des Arts

Le Devoir publiera demain un supplément consacré aux deux nouvelles salles de la Place des Arts dont l'inauguration est prévue pour le 14 avril.

STAGIAIRES EN ADMINISTRATION

Jusqu'à \$7,860

Le ministère fédéral de l'Agriculture recherche des personnes disposées à suivre des cours de formation et de perfectionnement en administration générale et à se spécialiser dans des domaines comme la finance et le personnel.

Les candidats que nous choisirons doivent posséder un diplôme universitaire sanctionnant un cours reconnu et, de préférence, une ou deux années d'études postuniversitaires ou d'expérience pratique. Comme il s'agit d'un programme de formation, les candidats devraient avoir moins que 35 ans.

Le salaire à la nomination pourra atteindre jusqu'à \$7,860, selon les titres de compétence.

Les inscriptions ou demandes de renseignements doivent être envoyées à la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, EDIFICE JACKSON, OTTAWA 4 (ONTARIO).

Veuillez mentionner le numéro de concours 67-4001.

GERANT D'AFFAIRES DANS MILIEU OUVRIER

The Canadian Air Lines Employees' Association (C.L.E.), un syndicat ouvrier, demande un gerant d'affaires qui sera responsable des négociations de contrats; recherches; griefs et médiations et devra participer au développement et à l'expansion de l'organisation. Il devra également assister à la coordination des activités de l'association et devra être en liaison constante avec tous les développements se rapportant au domaine du syndicat ouvrier.

Le candidat choisi devra posséder une bonne éducation générale, une vaste expérience dans les négociations de contrats, griefs, organisation et direction.

Endroit: Toronto, Ontario. Traitement initial de \$11,000. à \$12,000. négociable.

Les candidats doivent envoyer leur curriculum vitae au soussigné. Toutes demandes seront gardées confidentiellement.

Robert E. Dye, Président

CANADIAN AIR LINE EMPLOYEES' ASSOCIATION
224, rue Norseman,
Toronto 18, Ontario.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

Excellente occasion pour un professeur de français expérimenté pour enseigner dans un collège américain de garçons, préparatoire à l'internat. Le candidat choisi devra être en mesure de diriger une équipe de hockey et de prendre des responsabilités administratives dans le programme d'études canadien.

S'adresser à: Sterling School,
Craftsbury Common,
Vermont 05827
Tél.: 802-586-2571

JOURNALISTE DEMANDE

pour une firme de conseillers en relations publiques, spécialisée dans des domaines non commerciaux.

Le candidat doit posséder une maturité professionnelle, et être reconnu dans le monde de l'information. Le candidat que nous recherchons n'est pas un rêveur mais un homme d'action. Il est sérieux, énergique et soucieux de réussir. Seule l'expérience du candidat déterminera le salaire. Toute demande d'emploi sera confidentielle.

CASE 543. — LE DEVOIR — MONTREAL

PILOTE POUR HAUT PERSONNEL

Jusqu'à \$12,265 par année

Division des services de vol
Ministère des Transports
OTTAWA

Un pilote pour haut personnel est demandé d'urgence

• pour exercer les fonctions de premier officier adjoint d'un commandant de bord pour le transport de ministres de la Couronne, de dignitaires étrangers et de hauts fonctionnaires étrangers et de hauts fonctionnaires de l'Etat dans des aéronefs à voilure fixe destinés à cette fin.

Les titres et qualités exigés comprennent:

- la possession d'une licence valable de pilote professionnel de 1ère classe ou de pilote de ligne, une qualification valable de vol aux instruments de la classe 1 et un certain nombre d'années d'expérience acquise récemment;
- au moins 1,000 heures de vol à titre de pilote commandant de bord, dont au moins 500 heures à bord d'avions multimoteurs d'une charge brute d'au moins 19,000 livres OU 3 années à titre de premier officier à bord d'un aéronef d'une charge semblable.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES, Commission de la Fonction publique du Canada, Ottawa 4e, en mentionnant le numéro de dossier 67-2380.

AGENTS DE SECURITE

demandés
pour travail à Montréal

AUCUNE EXPERIENCE REQUISE

Conditions: Etre bilingue —
Age — 21 à 50 ans —
Scolarité minimum 8e année
Taille minimum 5'8"
Aptitude à conduire automobile

Salaire au-delà de \$2.00 de l'heure plus
benefices marginaux.

Adressez-vous au

CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE
DU CANADA

de votre localité

Les résidents de Montréal aux bureaux ci-dessous:

1625 avenue Delorimier 1035 avenue Galt, Verdun
170 ouest, rue Jean-Talot 2150 rue St-Joseph, Lachine
1179 rue Fleury 79 e., rue St-Charles, Long.

AIR CANADA

HOTESSE
DE
L'AIR
(bilingue)

La plus grande ligne aérienne canadienne, AIR CANADA, recherche présentement des jeunes filles possédant les qualités suivantes:

- Célibataire
- Agée de 20 à 25 ans
- Une vue de 20/20 minimum avec ou sans verres de contact. Le port des lunettes est éliminatoire
- Une taille d'au moins 5'2" sans dépasser 5'8"
- Un poids proportionné à votre taille soit de 105 à 135 livres
- Un degré d'instruction du niveau secondaire
- Parlant le français et l'anglais couramment

La période de formation est de 4 semaines et a lieu à Montréal, aux frais d'Air Canada.

Nous avons des emplois disponibles pour nos cours du printemps. Pour obtenir une demande d'emploi,

ECRIVEZ ou TELEPHONEZ à: BUREAU DE L'EMPLOI

AIR CANADA

1, Place Ville-Marie, Montréal — 874-4500

ASSISTANT DIRECTEUR MEDICAL

L'une des plus importantes maisons de produits pharmaceutiques au Canada offre un poste d'assistant directeur médical.

La personne choisie devra coordonner les épreuves cliniques, assurer la formation médicale nécessaire au personnel de vente et le conseiller dans ce domaine, et faire la liaison avec le Ministère des aliments et drogues.

On demande, au minimum, cinq ans de pratique de la médecine. Il serait souhaitable que le candidat ait enseigné et ait été attaché à un hôpital. Il devra avoir plus de trente ans et être bilingue.

On offre un salaire initial de \$15,000 à \$16,000.

Toutes les offres de candidatures demeurent confidentielles et doivent être adressées à:

JOHN HOLT STEPHEN AND COMPANY LIMITED,

Montréal: 1155 ouest, boulevard Dorchester — Tél.: 866-1904
Toronto: Suite 445, The Lord Simcoe Hotel — Tél.: 368-1781

ADMINISTRATEUR

Salaire initial \$14,000 et plus

La Position...

Une Commission Scolaire Régionale, dont le siège social est situé dans la région immédiate de Québec, désire retenir les services d'un Administrateur pour planifier, diriger et contrôler toutes ses activités.

Relevant directement de l'Assemblée des Commissaires, le titulaire assumera la direction de tout le personnel de la Régionale, soit plus de 300 personnes. Il sera responsable de l'élaboration des grandes lignes de la politique administrative et de la mise à exécution des décisions et projets approuvés par les Commissaires. Il aura autorité sur les procédures internes, les budgets et autres. Il sera le gardien légal des agents, documents et actifs de la Régionale.

Le Candidat...

Agé de 30 à 45 ans et bilingue, le candidat possède un diplôme universitaire ainsi qu'une solide expérience administrative. Une connaissance du domaine de l'éducation est nécessaire ainsi qu'une expérience pédagogique supplémentaire demeure un avantage sérieux. Une personnalité dynamique doublée de souplesse, d'entregent et de tact doit caractériser le candidat. L'esprit d'initiative, un bon jugement, le sens des responsabilités, une facilité à communiquer verbalement et par écrit et une maturité accomplie sont également des traits essentiels de sa personnalité.

Vous référant au dossier 13-030, veuillez adresser
votre demande qui sera traitée confidentiellement à:

P. S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
880 CHEMIN STE-FOY, QUÉBEC

DACTYLO DICTAPHONISTE D'EXPERIENCE

Pour le service de publicité française dans une importante entreprise de produits pharmaceutiques située à St-Laurent.

Excellente occasion pour une personne capable d'initiative. Ses fonctions comporteront la dactylographie des textes manuscrits ou enregistrés au dictaphone ainsi que le travail général de bureau.

Les postulantes doivent avoir une très bonne instruction, de 20 à 30 ans, être excellentes dactylographes, avoir une connaissance parfaite du français et de bonnes notions d'anglais.

Excellentes conditions de travail et avantages sociaux non contributaires.

Pour de plus amples renseignements, appelez:

747-6565

Service du personnel,
SMITH, KLINE & FRENCH,
300, Boulevard Laurentien,
Montréal 9, Québec.

STEWART D'AVION

Jusqu'à \$5,910 par année

Division des services de vol
Ministère des Transports
OTTAWA

Un steward d'avion est demandé d'urgence

- pour préparer et servir les repas aux passagers et à l'équipage au cours de vols auxquels participent des hauts fonctionnaires;
- assurer le confort et la sécurité des passagers durant le vol.

Les titres et qualités exigés comprennent:

- une bonne instruction générale et un certain nombre d'années d'expérience en qualité de steward, de préférence à bord d'avions transportant des hauts fonctionnaires ou d'avions commerciaux;
- éminentes qualités personnelles et bonne santé.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à CADRES DES SCIENCES APPLIQUÉES, Commission de la Fonction publique du Canada, Ottawa 4e, en mentionnant le numéro de dossier 67-2381.

Personnel pour concessionnaires

EXPO 67

HOMMES ET FEMMES

Travail de vente, caisse, information, etc.

EXIGENCES:

- Bilingues
- Personnalité agréable
- Etudes secondaires
- 20 ans et plus

Adressez-vous au

CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE
DU CANADA

305 ouest, boul. Dorchester, Montréal
Mme Thérèse Benoit — Tél. 879-4780

COORDONNATEUR DES OPERATIONS
ET DE LA PLANIFICATION
COMMERCIALE

Cette compagnie de transport ayant bureaux à Montréal offre un poste prometteur qui comporte participation à la direction et initiative dans l'administration et l'établissement des programmes d'avenir de la compagnie.

Excellente occasion de faire carrière. Salaire selon les qualifications. Le titulaire aura de 30 à 35 ans, il sera diplômé d'université en économie, commerce, administration ou génie industriel et possèdera une certaine connaissance et expérience de l'industrie du transport.

Les candidats devront mentionner âge, éducation, expérience, fournir tous autres renseignements connexes et adresser leurs demandes, qui seront traitées confidentiellement, au

Directeur
Quebec and Ontario Transportation Company Limited
680 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, Québec

ADMINISTRATEUR

— Programme de conseils financiers —

Jusqu'à \$9,590

Ministère de la Défense nationale
OTTAWA

Le quartier général des Forces canadiennes demande un diplômé d'université OU d'école secondaire, un homme "dynamique" pour planifier, élaborer et surveiller un programme de conseils financiers comportant des cours sur les budgets individuels et familiaux sur les pratiques des affaires et du crédit, des colloques et des causeries.

Vous pouvez vous procurer le détail des fonctions et des conditions de candidature, au bureau le plus proche de la Commission de la Fonction publique, au Centre de main-d'œuvre ou à la Commission de la Fonction publique du Canada, Ottawa 4.

Veuillez mentionner le numéro de concours 67-3003.

La Commission des écoles catholiques
de Montréal

Service de la construction

INGENIEURS DEMANDES

2 INGENIEURS — ELABORATION DE PROJETS

fonction: assurer la coordination du travail des divers consultants dans l'élaboration des projets de construction d'écoles.

expérience requise: trois années comme ingénieur préposé à l'élaboration de projets.

1 INGENIEUR — PLANIFICATION ET CONTROLE

fonction: établir, créer et administrer un système d'ordonnement des activités du Service de la construction.

expérience requise: deux années à des travaux de planification et de contrôle.

1 INGENIEUR DE CHANTIER

fonction: surveiller, inspecter et vérifier les différentes étapes des constructions d'écoles, diriger des surveillants de chantier.

expérience requise: sept années à des postes de surveillance de construction d'édifices.

1 INGENIEUR EN MECANIQUE

fonction: vérifier les plans et devis de mécanique des constructions d'écoles.

expérience requise: cinq années comme ingénieur en mécanique.

1 INGENIEUR "EXPEDITER"

fonction: vérifier le cheminement des commandes, la fabrication des équipements et des matériaux de construction ainsi que leur livraison sur les chantiers, voir à ce que les échéances prévues au cheminement critique soient respectées.

expérience requise: sept années dans la construction d'édifices.

TRAITEMENT: le traitement sera déterminé selon l'expérience et les qualifications des candidats. En plus du traitement, des avantages marginaux très appréciables sont accordés.

Les candidats sont priés d'adresser leur demande accompagnée d'un curriculum vitae le plus tôt possible à:

La Commission des écoles catholiques de Montréal,
Service du personnel,
Pièce 213,
3737 est, rue Sherbrooke,
Montréal 36.

Le secrétaire,
Sylvio de Grandmont.

C
A
R
R
I
È
R
E
S
I
N
S
et
S

CARRIÈRES
ET
PROFESSIONS

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 25c la ligne agate (14 lignes agate au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de case postale est de 25c. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi la veille de la parution.

Téléphone: à
844-3361
Poste 34

ou écrire à:
LE DEVOIR,
434 est. Notre-Dame,
Montréal.

SUR LE CLOU

Québec-Amos en trains à bestiaux, Vancouver-Montréal en patins à roulettes, Toronto-Montréal en jonque, 550 milles en traineaux à chiens. Qui osera encore s'indigner de l'unilisme anglophone qui règne à bord de certains trains de banlieue du *Canadien Pacifique* qui longent la rive ouest de l'île de Montréal?

Le maire de La Motte, en Abitibi, M. J.-O. Rochon, affirme que le *Canadien National* "traite ni plus ni moins comme des bestiaux" les voyageurs de cette région. Certains wagons n'offrent pas de services hygiéniques et certains trains sont parfois cinq heures en retard, a-t-il déclaré dans une entrevue.

Un jeune cuisinier de 20 ans, Chris Price, vient de quitter Vancouver. Il franchira les 3,200 milles qui le séparent de l'emplacement de l'Expo 67 en patins à roulettes et il prévoit qu'il lui faudra 40 jours (à raison d'une moyenne de 80 milles par jour) pour le faire. Pour quoi cela? "Parce que ça coûte moins cher et que ça n'a jamais été fait avant."

Un professeur de géographie de l'université de Toronto, M. Tuzo Wilson, compte se rendre à l'Expo à bord d'une jonque chinoise qu'il a achetée à Hong Kong il y a trois ans. La vitesse maximale de la jonque: huit milles à l'heure. Mais cela ne l'incommodera aucunement: il ne s'en va pas pressé, dit-il.

Neuf pêcheurs ont été acclamés par environ 4,000 personnes à leur arrivée à Sept-Îles: ils venaient de franchir 550 milles en traineaux à chiens. Deux Terrenoviens et quatre Québécois avaient quitté Forteau Bay, au Labrador, le 3 mars. Les autres Québécois se sont joints au groupe durant la randonnée qui a pris fin samedi. Ils franchissaient en moyenne 30 milles par jour. Ils recevront chacun \$500 de la Commission du centenaire.

Plus de 100 donneurs de sang appartenant à six groupes sanguins différents devront donner de leur sang aujourd'hui pour six malades qui suivront une opération à cœur ouvert demain. Les groupes sanguins demandés par la Croix-Rouge aujourd'hui sont les suivants: "AB" négatif, le sang le plus rare qui soit, 32 donneurs pour un homme; "O" négatif, 16 donneurs pour un homme; "B" négatif, 10 donneurs pour une femme; "A" positif, 12 donneurs pour un homme.

Plus de 100 collectionneurs de sigles: FAGGECQ n'est plus et PEEPPQ est né. A son récent congrès, la Fédération des associations générales des étudiants des collèges classiques du Québec est devenue la Fédération des étudiants

de l'enseignement pré-universitaire et professionnel du Québec. Le nouveau président de la fédération est M. Roger Bertrand, tandis que Mlle Diane Lavolette occupe maintenant le poste de secrétaire général.

Comme l'Association générale des étudiants de l'université de Montréal, la *Presse étudiante nationale* proteste vigoureusement contre l'arrestation illégale, le 20 mars, de Claude Larivière, directeur du bureau des affaires nationales de l'AGEUM et membre de la PEN.

Aujourd'hui — A 12h30, à l'hôtel Mont-Royal, devant les membres de la *Chambre de commerce* de Montréal, le président du Comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, prononcera une causerie intitulée: "Le drame de notre révolution tranquille". A 17h30, au restaurant Sambo, devant la *Jeune Chambre* de Montréal, le secrétaire parlementaire du ministre fédéral des finances, M. Jean Chrétien, parlera du Canada et du Québec en l'an 2,000. A 12h30, au Club Le-moyne, à Longueuil, le directeur général de la Société générale de financement, M. Jean Deschamps, prononcera une causerie. A la même heure, au motel Lido, devant l'Association des hommes d'affaires de St-Léonard, le président général des états généraux du Canada français, M. Jacques-Yvan Morin, parlera du Canada français à la croisée des chemins. A la même heure, au restaurant Sambo, devant le cercle Richelieu-Maisonnette, le président de l'Association des diplômés de l'université de Montréal et secrétaire général de la compagnie de l'Expo 67, M. Claude Delorme, traitera de "L'U" de M. après 50 ans d'existence". A Ottawa, à l'auditorium du Musée national, à 20h15, M. Louis-Philippe Audet, professeur à la faculté des sciences de l'éducation de l'U. de M., prononcera une causerie intitulée: "L'éducation au temps de la confédération".

Demain — Le Centre des dirigeants d'entreprises (l'ancien A.P.I.) tiendra son assemblée générale annuelle au Château Frontenac à Québec, et l'Association des propriétaires de cinéma du Québec tiendra son congrès annuel au Château Champlain, à Montréal. A 12h15, le R.I.N. Ste-Marie organisera une manifestation pour la dissolution de la confédération canadienne et la proclamation de l'indépendance du territoire québécois, à l'occasion des fêtes du centenaire; le lieu de rassemblement est devant le pavillon Emile-Gérard du collège Ste-Marie.

Environ 200 leaders étudiants venant de 50 pays sont attendus à Montréal en juillet pour une session d'étude et d'échange sur le problème du sous-développement. D'une durée de 12 jours, la session réunira des leaders étudiants des niveaux secondaire et universitaire des cinq continents. Tenu pour la première fois en Amérique du Nord, cette expérience est la 5e du genre à être organisée au sein du congrès triennal de la Jeunesse étudiante catholique internationale. Les échanges sur le sous-développement, et les délibérations du conseil mondial de la J.E.C.I. qui suivront, se dérouleront du 22 juillet au 22 août au Scolastic central de Montréal.

Les Métallos réclament une enquête d'urgence sur une récente décision de la CRT, jugée "invraisemblable"

LE DEVOIR

MONTRÉAL, MARDI, 28 MARS 1967 TROIS

Le syndicat des métallos (FTQ) demande au président de la commission des relations de travail du Québec d'ouvrir une enquête sur les circonstances dans lesquelles sa demande de reconnaissance syndicale au nom des 8,000 employés de Northern Electric a été rejetée, laissant entendre que les métallos ont été victimes des luttes intersyndicales au Québec.

Dans une lettre adressée au nouveau président de la CRT, le juge Rosaire Lajoie, le directeur québécois des Métallos M. Jean Gérin-Lajoie demande expressément un examen du rôle joué par l'un des commissaires dans cette affaire, le commissaire André Roy, autrefois de la CSN.

Les 8,000 ouvriers de Northern Electric représentent le plus gros groupe industriel de la province. Ils sont présentement membres de deux associations indépendantes, l'une représentant

1,000 employés de l'installation, la seconde les 7,000 autres employés. Le contrat en vigueur pour le premier groupe expire le 25 février 1968 tandis que pour le second et plus important, le contrat expire le 25 février 1967.

Les Métallos ont fait le 25 janvier une requête unique pour les 8,000 employés qui a été rejetée par la CRT le 1er mars. La Commission indique le fait que le contrat du groupe en cause expire l'an prochain, et que la requête n'a donc pas été déposée dans les délais légaux, c'est-à-dire entre le 60e et le 30e jour précédant l'expiration d'un contrat collectif.

Dès qu'il a reçu la décision de la CRT, soit le 9 mars, le syndicat des métallos a demandé par télégramme la révision de la décision. Le 21 mars la commission a fait parvenir un accusé de réception de ce télégramme.

Dans sa lettre au président

de la CRT, M. Gérin-Lajoie souligne que la commission ne semble pas avoir tenu compte du contrat en vigueur pour le groupe le plus important et n'a donc pas rendu sa décision en pleine connaissance du dossier.

Le directeur des métallos souligne d'ailleurs que l'association en place, ni la compagnie n'avaient invoqué le contrat du plus petit groupe pour demander un rejet de la requête.

"Nous préférons, M. le juge, nous adresser à vous plutôt que d'attribuer cette tragique confusion à la négligence, l'incompétence ou la mauvaise foi de quiconque, écrit M. Gérin-Lajoie. Nous apprécions cependant que dans votre enquête, vous portiez une attention spéciale au comportement de M. André Roy, commissaire syndical et anciennement de la CSN. Nous avons franchement peine à comprendre comment un

commissaire syndical, même s'il n'a pas à signer la décision, laisse une requête provenant des Métallos, un syndicat responsable, concernant le groupe bien connu des 8,000 travailleurs de Northern Electric, être déboutée en considérant la seule convention des 1,000 travailleurs de l'installation. Il ne serait sain pour personne que s'accrédite un soupçon que l'écho des rivalités syndicales puisse primer les exigences du serment d'office des commissaires syndicaux.

"Quant à l'urgence de cette enquête, M. le Juge, je la motive par: (1) l'importance économique et sociale des négociations collectives dans la plus importante unité industrielle du Québec; (2) le délai de deux mois déjà écoulé depuis le dépôt de notre requête; (3) l'impétuosité légitime de ces 8,000 travailleurs qui ai-

meraient bien savoir qui sera leur agent négociateur;

(4) l'absence de toute vergogne de la part des dirigeants de l'association en place, qui proclament dans l'usine la décision de la CRT, tout en tentant de négocier le renouvellement du contrat expiré (60-1563) mais malheureusement ignoré dans la décision de la CRT.

"(5) l'approche du délai de la grève, soit vers le 21 mai, puisque l'association a demandé la conciliation aujourd'hui-même le 22 mars.

"En somme, M. le Juge, l'importance de cette unité, l'urgence très grande de cette situation, et le caractère brutal et invraisemblable des erreurs qui l'ont créée, nous portent à vous faire cette demande extraordinaire et publique d'une enquête de votre part pour y

remédier dans les meilleurs délais.

"Si votre propre enquête confirme ces faits tels que nous les connaissons, permettez-moi aussi de suggérer avec insistance que le meilleur moyen de remédier à la confusion, aux délais, et aux préjudices dont ont souffert ces travailleurs, sera de décréter le plus tôt possible la tenue d'un vote de représentation syndicale parmi les employés de Northern Electric. Déjà le 25 janvier, d'ailleurs, nos procureurs demandaient la tenue d'un vote de représentation en raison de l'intimidation illégale qu'a exercée l'employeur auprès de ses travailleurs, pour les inciter à rester dans l'association plutôt que de se joindre librement au syndicat des Métallos, comme c'est pourtant leur droit."

Michaud : un plan directeur du tourisme

Le Québec compte parmi les plus mal équipés dans ce domaine

Le Québec étant "l'un des coins de terre les plus sous-développés au monde en matière d'aménagement et d'équipement touristique", le député libéral de Gouin, M. Yves Michaud, réclame un plan intégral du tourisme québécois.

L'ancien journaliste, qui prenait la parole hier midi devant le cercle Kiwanis-Métropolitain, a noté que les quelque \$3 millions prévus au poste de l'équipement touristique sur un budget de \$2 milliards représentent moins que les seules amendes perçues en un an en vertu du code de la route.

Non seulement l'investissement dans l'industrie touristique est-il à un point mort, mais les ressources existantes sont très mal en point. M. Michaud note à ce propos quelques exemples:

— au mont St-Hilaire, à 15 milles seulement de Montréal, les bédouins mécaniques ont déchiré tout un versant de la montagne pour y exploiter une carrière;

— de toutes les rivières à saumon qui existent sur la rive nord du St-Laurent, il n'y en a que deux qui sont accessibles au public;

— certains terrains de camping exploités par l'entreprise privée sont pires que les bidonvilles: conditions hygiéniques déplorables, terrains boueux, saleté, etc.

Le laisser-aller qui semble être de règle dans l'industrie touristique québécoise entraîne des conséquences économiques importantes.

Le député de Gouin observe à ce sujet que "la balance des visiteurs" entre le Québec et les Etats-Unis s'accroît d'année en année en faveur de nos voisins du Sud. En 1965, par exemple, selon le Bureau de la statistique du Québec, 540,816 voitures immatriculées au Québec ont franchi la frontière américaine contre 369,811 dans l'autre sens. Cette situation est alarmante, dit-il, si l'on considère qu'il existe à nos frontières un marché possible d'une cinquantaine de millions d'Américains, soit dans le Maine, le New Hampshire, le Vermont, le Massachusetts et l'Etat de New York.

Pourtant, ajoute M. Michaud, l'aménagement touristique est un des pivots de l'infrastructure économique des pays modernes. C'est, en tout cas, "la seule façon pour certaines régions défavorisées de participer à la prospérité générale".

Au chapitre des solutions, M. Michaud estime tout d'abord que le gouvernement est le mieux placé pour mettre de l'ordre

dans le fouillis des initiatives privées qui existe dans ce domaine et qu'il ne saurait plus longtemps faillir à ses responsabilités. Le bien commun, dit-il, exige que sur ce plan, "l'Etat s'engage carrément dans la planification impérative et qu'il aille jusqu'aux mesures coercitives, si elles sont nécessaires".

L'ancien rédacteur en chef de "La Patrie" demande que Québec convoque sans délai une "conférence au sommet de la planification touristique", en espérant que les divers ministères intéressés à ce domaine mettent de côté leurs conflits de juridiction.

Il s'agirait, dans l'esprit du député de Gouin, d'une conférence préparatoire à l'établissement d'un plan du tourisme pour le Québec, conférence qui devrait en conséquence réunir non seulement des ministres et des hauts fonctionnaires, mais aussi des sociologues, des géographes, des économistes et des urbanistes.

Parmi les ressources financières possibles pour la réalisation du plan, M. Michaud retient l'exploitation fiscale des jeux de hasard. Ainsi le pari mutuel hors-piste, par exemple, pourrait rapporter des revenus de l'ordre de \$25 à \$30 millions par année, soit le double du budget actuel du ministère du tourisme.

Mais aussi, il faudrait investir dans l'équipement touristique à même les revenus ordinaires, en considérant ces investissements comme facteurs d'expansion économique. Selon M. Michaud, ne consacrer que 0,7 pour cent du budget de l'Etat au ministère du tourisme, c'est pratiquer "l'irresponsabilité fiscale, mener une politique à courte vue, freiner le dynamisme naturel de régions avantageusement pourvues et perpétuer pour les secteurs les plus défavorisés de la population des conditions d'injustice sociale".

Dans une politique de tourisme existe aussi une dimension sociale dont il faut tenir compte, estime M. Michaud. Ainsi, l'accès aux centres touristiques devrait être gratuit pour les travailleurs à revenus modestes ou les familles nombreuses. Le député de Gouin croit que l'Etat devrait exploiter par exemple une dizaine d'auberges régionales, dispersées dans les diverses régions économiques du Québec. Ces auberges pourraient notamment servir d'écoles de formation pour le main-d'œuvre de l'industrie touristique en général, le personnel hôtelier par exemple, etc.

L'enquête sur la justice : les audiences débutent aujourd'hui

Le système judiciaire québécois, les méthodes policières et le crime organisé, sous toutes ses formes, passeront sous la loupe au cours des nombreuses séances que tiendra, à compter d'aujourd'hui, la Commission royale d'enquête sur l'administration de la justice.

Créée par le gouvernement provincial, à la suite de pressions faites par le Barreau de la province, la commission se propose d'entendre des témoignages de gens venant de tous les milieux, de recevoir des mémoires de la part de groupes de pression ou d'individus et finalement, recourir à des experts, tels le directeur du FBI américain, M. J. Edgar Hoover, pour trouver les moyens de faire échec au crime et d'améliorer le système judiciaire québécois.

La commission est présidée par M. Yves Prévost et comprend en plus quatre membres, soit M. Guy Merrill-Desaulniers, M. Paul Martineau, M. Laurent Laplante, rédacteur en chef du quotidien québécois l'Action, et M. Harry

Gould, directeur général de la Chambre de commerce de Montréal.

Le gouvernement a donné à la commission une période de six mois pour effectuer ses travaux, mais le secrétaire de la commission, M. Jean Sirot, a émis l'opinion qu'il faudra au moins un an de travail, si non plus, pour entendre les témoins et recevoir les mémoires.

Les premiers témoins à être cités à l'enquête qui débute mardi au Palais de justice de Montréal, seront le directeur de la Sûreté provinciale du Québec, M. Adrien Robert, et le directeur de la Sûreté municipale de Montréal, M. Jean-Paul Gilbert.

M. Laurent Laplante a déclaré, au cours d'une entrevue, que la commission québécoise agirait un peu comme ont agi les commissions Kefauver et Katzenbach, sur le crime aux Etats-Unis.

Nous essaierons entre autres de découvrir quels sont les structures du crime organisé au Québec, et quels liens elles ont avec la Mafia et la Cosa Nostra, les deux plus puissants syndicats du crime au monde, a dit M. Laplante en précisant qu'il ne s'agissait là que d'un des divers aspects de la commission.

La commission tentera également d'établir s'il existe des liens entre le crime organisé et la politique, la finance, les familles et les courtages d'immobilité.

Elle passera également en revue le système judiciaire de la province et verra ce qu'il est possible de faire pour l'améliorer. Elle s'intéressera aussi aux méthodes policières actuellement appliquées au Québec et tentera d'établir quel est le sort habituellement réservé aux individus et aux prisonniers détenus par les forces policières.

Les cinq commissaires auront, pendant la durée de l'enquête, les mêmes pouvoirs et privilèges dont peut jouir un juge de la Cour supérieure. Ils auront la possibilité de condamner, si le besoin s'en fait sentir, des individus qui seront appelés à témoigner et qui refuseront de le faire, ou pour toute autre forme d'outrage au tribunal.

Certaines parties de l'enquête se dérouleront à huis clos, particulièrement lorsque les témoignages pourraient être de nature à amener des représailles contre des témoins ou des individus, tel par exemple, le cas des indicateurs de police.

Tous les témoins qui seront amenés devant la commission auront préalablement été interrogés par les deux procureurs de la commission, M. Jean

Martineau et M. Jean Thinel. Ce sont ces deux procureurs qui sont chargés de faire le déblayage préliminaire, c'est-à-dire d'établir et de trouver les faits qui pourront présenter quelque intérêt pour la commission.

"Tout citoyen qui voudra être entendu par la commission pourra l'être, a dit M. Laplante en ajoutant que toute personne qui serait mise en cause au cours des divers témoignages aurait droit de venir se défendre devant la commission.

D'un autre côté, le commissaire n'a pas écarté la possibilité que la commission présente un rapport intermédiaire au gouvernement avant la fin de son mandat, rapport dans lequel seraient établies certaines priorités.

La majorité des audiences de la commission se dérouleront à Montréal, mais il n'est pas impossible, qu'elle siège en d'autres endroits, soit à Québec ou dans d'autres villes de la province, si le besoin s'en fait sentir.

Faits divers

40 morts sur nos routes

Au bilan provisoire des accidents survenus au cours de la fin de semaine passée, il y a 40 accidents de la route dont 16 au Québec.

En outre deux personnes ont été tuées dans l'écrasement d'un réacteur militaire (CF-101 Voodoo) près de Bagotville. Un officier de l'aviation royale canadienne a déclaré que l'appareil a échappé au contrôle du pilote alors qu'il se trouvait encore à quelque 1,500 pieds de la piste d'atterrissage. On n'avait pas révélé l'identité des victimes au début de la soirée hier.

Parmi les victimes québécoises: Serge Tardif, 19 ans, de Ville Lorraine, heurté dimanche par une automobile à Bois-des-Filiers; M. Alcide Plouffe, 50 ans, de St-Jérôme, heurté par une automobile alors qu'il marchait sur la chaussée à St-Antoine des Laurentides; Mme Alcide Pappas, 60 ans, d'Ottawa, lorsque l'automobile où elle se trouvait en a heurté une autre à Gatineau; Bernard Cyr, 4 ans, heurté par une automobile alors qu'il traversait la rue à Ville LaSalle.

Capture au Mexique

MEXICO — Deux des assassins de Mgr Jose de la Soledad Torres Castaneda, évêque de Ciudad Obregon, ont été arrêtés, à la suite d'une vaste opération policière, près de Torreon. Il s'agit d'Arturo Santos et de Baldomero Garcia, qui ont été capturés alors qu'ils circulaient en taxi, et sous des déguisements. Bien qu'ils fussent armés, ils n'ont pas résisté et ont avoué. Devant les locaux de la police, les deux hommes ont failli être lynchés. L'amie d'Arturo Santos, Irene Perez, a été arrêtée peu après. Trois autres mem-

bres de la bande sont encore en fuite.

Fraude de \$1,500,000

Deux hommes d'affaires, Harry Post et Oscar Gelfand, ont été reconnus coupables d'avoir fraudé des compagnies d'assurances pour près de \$1,500,000, à la suite d'un incendie qui a détruit leur usine de meubles à Farnham, en 1960. Leur sentence sera prononcée le 31 mars. Ils sont passibles de 14 années de pénitencier. Deux détenus ont témoigné au cours du procès, l'un des plus longs des assises, qu'ils avaient reçu \$1,000 pour allumer l'incendie, agissant ainsi sous les ordres de leur chef, Keith Rocky Pierson, qui est mort depuis. Pierson avait été approché par Gelfand pour exécuter le travail.

Al'sac
TOUS aiment
un homme
et une femme

Le printemps s'en vient l'eau dégouttera
Faites installer les
GOUTTIERS
"PRIMEAU"
Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Estimation gratuite
+ MONTRÉAL — 322-4160
+ QUÉBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.



Un monument à Edouard Montpetit à l'U. de M.

Le campus de l'université de Montréal, qui s'est enrichi de plusieurs éléments décoratifs ces dernières années — profusion de pelouses, clôtures de pierre — ajoutera une autre touche à son aspect: un monument de \$50,000 en hommage à Edouard Montpetit, premier secrétaire général de l'université de Montréal et fondateur de la faculté des sciences sociales.

Le monument, qui sera inauguré entre le centre social et la Tour des étudiants, occupera une superficie circulaire de 28 pieds de diamètre.

L'effigie d'Edouard Montpetit en bronze est l'œuvre du sculpteur montrealais Sylvia Daoust.

La Fondation Edouard Montpetit assumera, avec l'université, le financement de ce projet qui devrait être complet au octobre au plus tard. Interrogé sur la part réciproque des deux organismes aux dépenses, le président de la fondation, M. Romeo Mondello, a refusé de la donner. Un journaliste lui a demandé si la part de l'université n'était pas plus grande et M. Mondello a répondu en souriant: "Peut-être!"

AVANT-PREMIÈRE

Comment?

Par un grand spectacle
EN COULEUR
LE 30 MARS 1967

Annonce

J'AVAIS PEUR DU SUCCÈS...!



A deux ou trois reprises dans le passé, mon patron m'avait offert une promotion. Je croyais que je n'avais pas les qualités requises pour diriger une équipe d'hommes, que mon patron voulait me tendre un piège pour étaler ma médiocrité devant tout le monde, et que le succès n'était pas fait pour moi.

Un bon jour, j'ai commencé à suivre le cours de culture humaine de l'Institut de Personnalité. Ce cours m'a révélé à moi-même. J'ai découvert que j'étais meilleur que je ne le pensais. J'ai appris à faire valoir mes qualités et à utiliser des talents inconnus jusque là. J'ai maintenant le goût de l'initiative, le désir des responsabilités. Je suis beaucoup plus sûr de moi. Et je suis beaucoup plus heureux. Je n'ai plus peur du succès.

Et aux riches vous vous trompez. L'aide toute personne, (hommes ou femmes) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux. C'est un cours sérieux, dirigé par des professeurs spécialisés, qui considèrent leur profession comme une vocation. C'est un cours pratique de 15 semaines, un seul soir par semaine, ne comportant aucun travail à la maison. C'est un cours de qualité, recommandé depuis 1954 par plus de 10,000 diplômés distingués. Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie pour en juger vous-même la méthode et les résultats? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite mercredi 29 mars à 8 h30 p.m. au Palais du Commerce, suite 219; (entrez par 1600 rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir plus de détails signalez 842-8186.

LES ETATS GENERAUX DU CANADA FRANÇAIS

Election de 1620 délégués le 16 avril

Inscription — Tout citoyen québécois francophone peut poser sa candidature en complétant la formule requise. Il doit la retourner au secrétariat général avant le 31 mars 1967.

Diversité — Dans chaque comté, 15 délégués seront élus pour représenter divers secteurs d'activités: femmes, jeunesse, étudiants, ouvriers, agriculteurs, professionnels, instituteurs, hommes d'affaires, municipalités et commissions scolaires.

Déboursés — Dans la réalisation des assises nationales, le prix du billet de chemin de fer, aller et retour, est payé à chaque délégué. L'organisation des assises assume les frais des repas et des chambres d'hôtel.

FORMULE-REPONSE

LES ETATS GENERAUX DU CANADA FRANÇAIS
Case postale 148 — Succursale N — Montréal 18 — 729-5296

MISE EN CANDIDATURE
aux élections du 16 avril 1967

Je, soussigné(e), accepte d'être candidat aux élections du 16 avril 1967 pour remplir la tâche de délégué du comté de aux états généraux du Canada français.

En foi de quoi, j'ai signé à 1967.

Candidat (lettres mouluées)
.....
Témoin
.....
Adresse
.....
Occupation
.....
Téléphone
.....

De quelques réactions au budget provincial

Dans le budget qu'il a présenté le 16 mars, M. Dozois ne pouvait évidemment pas plaire à tout le monde, car il lui fallait hausser les taxes pour répondre à des besoins pressants, en particulier dans le domaine de l'enseignement. Dans ce cadre plutôt austère, le gouvernement a eu le mérite d'inaugurer une réforme importante en matière d'allocations familiales, même si elle n'est encore que d'un début assez modeste.

Il convient de souligner la réaction favorable de M. René Lévesque, qui tout en formulant des réserves motivées n'a pas craint de féliciter le gouvernement. C'est une attitude qu'on ne trouve pas souvent dans l'opposition, mais elle est plus constructive que maintes critiques trop partiales.

Le député de Laurier reproche toutefois au ministre des finances d'avoir cédé à des préoccupations électorales et diminué l'efficacité sociale des nouvelles allocations en les accordant à tous les enfants, alors que les spécialistes recommandent de ne les accorder qu'à partir du deuxième ou même du troisième enfant afin que la progression soit plus rapide et l'aide aux familles nombreuses plus substantielle.

En principe, M. Lévesque a tout à fait raison et l'on doit souhaiter avec lui que la politique amorcée dans le récent budget soit amplifiée et améliorée au cours des prochaines années. Mais l'on peut se demander bien objectivement si, pour un premier pas dans cette voie nouvelle, le gouvernement Johnson pouvait faire davantage. Il ne faut pas oublier que les allocations familiales d'Ottawa, même si elles sont notoirement insuffisantes, sont encore plus élevées que celles que vient d'instituer le Québec.

Notre province entend assumer en entier le rôle social qui relève de sa juridiction. Mais un coup de barre trop énergique vers les allocations croissantes risquerait de créer des résistances. Le gouvernement central pourrait exploiter la situation et réclamer l'appui des parents qui n'ont qu'un, deux ou trois enfants, en invoquant leur intérêt personnel et immédiat à l'encontre d'une telle réforme. Il y a là plus qu'une question d'électoratisme; il faudra faire l'éducation de la population et la convaincre de la supériorité de la formule nouvelle, pour obtenir son concours efficace dans l'épreuve de force politique qu'implique ce rapatriement d'une compétence provinciale.

Si l'on entretenait des illusions quant à la nécessité d'une campagne d'éducation pour faire accepter la théorie des allocations familiales nettement croissantes, un commentateur de M. Marcel Pepin suffirait à les dissiper. Tout ce que le président de la CSN a trouvé à dire à propos des nouvelles allocations, c'est qu'elles représenteraient seulement 80 cents par semaine par enfant. Il est bien évident que ces allocations sont minimes, mais leur aspect fondamental est la progression avec le nombre d'enfants, de sorte que le septième recevra plus de deux fois

autant que le premier : \$70 par comparaison à \$30.

Tout ramener à une moyenne générale uniforme comme le fait M. Pepin c'est contraire à l'esprit même de la réforme proposée. Même si on accentue la progression en faveur des familles plus nombreuses, comme le souhaitent des spécialistes, on aurait toujours un montant global déterminé, qui serait distribué selon un objectif social précis. L'idée de prendre ce montant total pour calculer une moyenne générale répartie entre tous les enfants de la province est incompatible avec ce système. M. Pepin aurait mieux fait de commenter l'aspect nouveau des allocations provinciales au lieu de le minimiser et de l'écraser en quelque sorte dans une moyenne nivelée.

Il convient de relever aussi un commentaire de M. Lesage. Selon le chef de l'opposition, c'est pour accroître son surplus que le gouvernement a augmenté la taxe de vente de 2%. Une pareille affirmation nous semble tout à fait contraire aux faits. Le surplus est augmenté par la hausse des impôts c'est bien évident; au lieu d'un surplus de \$60 millions au compte ordinaire avant le réaménagement fiscal, le surplus prévu au compte ordinaire après le réaménagement fiscal sera de \$160 millions. Mais tel n'est pas le motif de l'augmentation des impôts.

M. Dozois s'est pourtant expliqué clairement à ce sujet dans son discours du budget. Les dépenses d'immobilisation pour l'an prochain seront de l'ordre de \$296 millions; en tenant compte des crédits non utilisés au périmètre, le ministre estime que les besoins d'emprunt découlant des comptes budgétaires du gouvernement seront d'environ \$190 millions. À cela il faudra ajouter des emprunts de \$160 millions pour des opérations non budgétaires, comme les remboursements d'emprunts, les versements aux fonds d'amortissements et une avance à l'Office des autoroutes; l'Hydro-Québec aura besoin d'un minimum d'emprunt de \$200 millions. Il faudrait donc prévoir un programme d'emprunt de \$550 millions.

Dans les circonstances actuelles, compte tenu du loyer de l'argent, des difficultés du marché et de la hausse rapide de la dette provinciale depuis sept ans, le gouvernement a jugé nécessaire de réduire ces emprunts à \$450 millions, ce qui suppose une augmentation de quelque \$100 millions dans les revenus des impôts. On peut fort bien ne pas être d'accord sur cette politique, (encore que la prudence du gouvernement paraît motivée) et M. Lesage a parfaitement le droit de juger que le gouvernement devrait au contraire emprunter \$550 millions au lieu de taxer davantage. Mais dire que le gouvernement a augmenté la taxe de vente pour accroître son surplus, c'est de la démagogie, puisque le vrai motif est de réduire les nouveaux emprunts, et de freiner le rythme trop rapide de l'augmentation de la dette.

Paul SAURIOL

État sommaire et perspectives de l'économie québécoise en 66

Le ministre des Finances, M. Paul Dozois, a déposé à l'Assemblée législative, la semaine dernière, sous forme d'annexe à son discours du budget, un volumineux document qui offre un tableau d'ensemble de la situation économique du Québec en 1966.

Ce rapport, illustré de nombreux graphiques et tableaux statistiques, est préparé chaque année depuis 1963 par le service d'études conjoncturelles du bureau de recherches économiques du ministère de l'Industrie et du Commerce, service que dirige M. H.A. Djahanbani. Le gouvernement publie habituellement un résumé provisoire du rapport à la fin de l'année puis publie intégralement la version définitive (compte tenu des modifications enregistrées dans les derniers mois) peu avant le "discours du budget".

L'économie occidentale en 1966

Le déséquilibre entre la formation des liquidités et les besoins croissants de l'État et de l'économie en moyens de financement, ont été les traits saillants de l'économie occidentale en 1966.

La conjoncture à la hausse de la Communauté s'est maintenue en Italie et à un degré moindre en France tandis que l'économie allemande montre une tendance nette au ralentissement. En Belgique et aux Pays-Bas, le déséquilibre des échanges extérieurs est responsable de la stagnation économique. Au Royaume-Uni, maintenant que les mesures de juillet ont produit leurs premiers effets, l'équilibre des forces économiques a favorisé une légère hausse du produit national brut.

Les États-Unis comme le Canada et le Québec, malgré un certain ralentissement dans la construction et une politique financière restrictive, ont enregistré le taux de croissance économique le plus élevé après celui du Japon et de l'Italie.

La production québécoise

En 1966, la performance économique du Québec dépasse largement celle de 1965 qui fut quand même une année de grande prospérité. Le volume de la production globale a augmenté par rapport à 1965.

L'agriculture Le revenu brut réalisé à la ferme avec 687 millions de dollars, a été de 9,2% supérieur à ce qui de l'année précédente. Cette hausse s'est reflétée dans le revenu net des agriculteurs; grâce à une élévation de 6% dans les prix des produits à la ferme, à un meilleur rendement, ainsi qu'à l'aide accrue des gouvernements québécois et fédéral sous forme de subventions s'élevant à \$34 millions, le revenu net des cultivateurs a été porté à \$234 millions, soit une augmentation de 37,6% par rapport à 1965.

D'après la loi de l'amélioration des fermes, 13.350 prêts ont été consentis aux cultivateurs par l'Office du crédit agricole du Québec et par la Société du crédit agricole du Canada et les autres institutions financières, atteignant une valeur globale de \$57.732.000. L'utilisation de tous ces prêts est restée sensiblement la même au cours des années : 42,5 pour cent aux divers investissements et le reste à l'achat de terres et à la consolidation des dettes.

Pêche La politique commune de développement à long terme

des gouvernements de Québec et d'Ottawa, orientée de plus en plus l'industrie de la pêche vers les pêcheries de haute mer. Conformément à ces objectifs, le nombre d'unités de la flotte halieutique a cessé de s'accroître depuis 1961; il a atteint 152 unités en 1966. En 1967, 12 unités s'ajoutent à la flotte halieutique; il s'agit de chalutiers de la classe de 60-65 pieds à 166 pieds. Le volume des prises a haussé nettement annuellement de 20 pour cent, avec un taux de croissance de leur valeur de 18 pour cent. Au niveau de la pêche côtière, le nombre d'unités de la flotte et le nombre de pêcheurs augmentent depuis 1963. Cependant, il faut mentionner l'effort de spécialisation dans la capture des espèces les plus recherchées de sorte qu'on assiste simultanément à une diminution en volume et à une augmentation en valeur. En 1966, la valeur de la production de cette industrie a atteint \$12,2 millions, soit un accroissement de 8,1 pour cent par rapport au sommet de l'année précédente.

Le secteur industriel utilise 64,7 pour cent de l'énergie produite; le reste se répartit entre les usages domestiques, avec 14,3 pour cent, les services, 4,4 pour cent et l'éclairage des rues, 0,4 pour cent. L'énergie exportée représente 10 pour cent du total en 1966 contre 8,4 pour cent en 1965.

Forêt L'industrie forestière accusée en 1966 une augmentation du volume de 3,9 pour cent par rapport à l'année précédente. La valeur de la production totale estimée à \$297 millions marque une hausse de 7,6 pour cent par rapport à 1965. Cette augmentation au niveau global est due presque en totalité au bois à pâte dont la valeur indique un gain de 19,9 pour cent contre seulement 1,4 pour cent pour le bois de sciage et 4,7 pour cent pour les autres catégories. Rappelons que la production de bois à pâte est étroitement liée aux marchés extérieurs, notamment à ceux des États-Unis et qu'elle représente plus de la moitié de la production du secteur en volume et en valeur, soit en 1966 respectivement 58 et 64 pour cent.

Mines L'activité des secteurs miniers ne cesse de s'accroître; en 1966, la valeur du minerai extrait a atteint \$506 millions, soit une augmentation de 2,3 pour cent sur 1965. Contrairement aux années précédentes, cette hausse au niveau global provient des métaux non métalliques qui marquent une progression de 13,3 pour cent contre seulement 0,1 pour cent pour les métaux et un fléchissement de 4,8 pour cent pour les matériaux de construction. Au niveau de la transformation, on remarque la même tendance à la hausse, bien que celle-ci se trouve accentuée par l'effet des prix de certaines substances minérales.

Cet impressionnant document comprend d'abord une revue de l'année écoulée dans les différents secteurs de l'activité économique et une analyse des conditions du marché du travail, ainsi que de l'évolution des revenus et dépenses, des investissements, etc. On y fait aussi état de certaines prévisions pour la nouvelle année.

Ainsi, le dernier rapport prévoit pour 1967 un ralentissement du rythme de la croissance économique. En effet, le P.N.B. du Québec n'augmenterait que de 4,5% comparativement à plus de 8% en 66; compte tenu de la hausse des prix, le taux apparent de croissance serait de 7,5% en 67 alors qu'il a été de 12% en 66.

Voici, résumés très succinctement, les éléments essentiels du rapport.

La valeur de la production s'élève à 750 millions de dollars, soit une augmentation de 3,9 pour cent par rapport à l'année précédente. D'après le développement prévu en 1967 dans les secteurs miniers, il faut s'attendre à voir se poursuivre la marche ascendante de ce secteur.

Energie électrique

À la fin de 1966, la capacité de génération nette de l'énergie électrique était de 11 millions de kilowatts, soit 3,9 pour cent de plus que l'année précédente. La production d'énergie (génération nette), atteinte de 62,9 milliards de kilowatts-heure, soit une augmentation de 10,5 pour cent par rapport à 1965. La valeur brute de cette production est estimée, importation non comprise, à 443,1 millions de dollars soit 70 pour cent de l'énergie vendue.

Le secteur industriel utilise 64,7 pour cent de l'énergie produite; le reste se répartit entre les usages domestiques, avec 14,3 pour cent, les services, 4,4 pour cent et l'éclairage des rues, 0,4 pour cent. L'énergie exportée représente 10 pour cent du total en 1966 contre 8,4 pour cent en 1965.

SECTEUR DE LA FABRICATION

La demande persistante des produits fabriqués au Québec en 1966, tant sur le marché intérieur que sur le marché extérieur, a imprimé au secteur de la fabrication un niveau d'activité supérieur à celui de 1965. La valeur des exportations a atteint \$10.500 millions, soit une augmentation de 800 millions de dollars et un taux de croissance de 8,2 pour cent. Ce dynamisme est dû non seulement au changement structurel dans ce secteur mais particulièrement aux industries de pointe. Le volume de l'emploi augmente de 12,6 pour cent, de 16 pour cent dans les branches de produits durables et de 10,3 pour cent dans celles des biens non durables. Les taux d'augmentations observés dans la valeur ajoutée et la masse salariale ont aussi été plus considérables dans la production des biens durables que dans celle des biens non durables.

Il faut souligner la croissance particulièrement forte en 1966 des industries de pointe au Québec. La valeur des exportations de l'industrie de la fonte et de l'affinage atteint le milliard de dollars et de ce fait, elle devient la première industrie au Québec quant à la valeur de la production. L'industrie de la pâte et du papier augmente d'année en année sa capacité de production. En 1966, la valeur de la production de pâte et de pa-

secteur agricole, le nombre de personnes employées dans l'ensemble de l'économie est passé de 322 pour mille habitants en 1963 à 351 pour mille en 1966, ce qui constitue un accroissement de 29 par mille employés et un taux d'accroissement annuel de 2,9%. En 1966, 104.000 emplois ont été créés au Québec, portant ainsi le taux d'augmentation de volume de l'emploi au niveau global à 5,7%, soit le gain annuel le plus considérable enregistré pendant cette période d'expansion. En 1966, 2.016.000 personnes occupent un emploi. L'augmentation du volume de l'emploi s'est fait sentir dans toutes les classes d'âge.

Cette tendance à la hausse du volume de l'emploi depuis 1963 a fait diminuer graduellement le volume de chômage de telle sorte que le taux de chômage en 1966, ne représentait que 4,7% de la main-d'œuvre, soit le taux le plus bas depuis 1957.

Revenus et dépenses

La prolongation de la période d'expansion, l'augmentation sans précédent du volume d'emplois créés au Québec et le gonflement de la masse salariale depuis deux ans ont été autant de facteurs contribuant à la progression du revenu personnel. En 1966, le revenu personnel atteint \$10.990 millions, comparativement à \$9.926 millions en 1965. La croissance du revenu personnel par tête de \$1.755 en 1965, passe à \$1.913 en 1966, soit une augmentation de 9 pour cent. Ce gain au niveau global est reflété dans l'ensemble des composantes des revenus personnels, particulièrement par des augmentations substantielles dans la rémunération des salariés, qui atteint \$7.668 millions. Cette hausse est le résultat de l'accroissement accéléré du volume de la production de 4,4 pour cent et de la majoration des gains hebdomadaires, 7,7 pour cent.

Grâce à l'amélioration des prix, à un meilleur rendement et à l'aide accrue des autorités publiques, le revenu net des cultivateurs a augmenté de 37,6 pour cent, atteignant ainsi \$234,5 millions. De leur côté, les entreprises individuelles non agricoles ont augmenté leurs gains de 8,3 pour cent par rapport à 1965. Les revenus du capital : intérêts, loyers et placements divers, ont atteint \$927 millions avec une hausse de 7,2 pour cent en 1966. Les transferts du gouvernement, intérêt de la dette exclue, qui représentent 13 pour cent du revenu personnel, ont augmenté de 8,8 pour cent. Le bénéfice des sociétés avant impôt, vu la pression salariale au cours de l'année 1966, a augmenté de 14,4 pour cent contre 6,7 pour cent en 1965.

Dépenses

L'année 1966 a été marquée par une nette augmentation des dépenses de tous les agents économiques. Les ménages ont dépensé \$9.060 millions; les entreprises, à l'exclusion de la construction domiciliaire, ont augmenté leurs dépenses de 14,9 pour cent.

D'après les prévisions du budget des dépenses, le gouvernement québécois a accru ses dépenses pour l'année financière 1966-67 de 16,9 pour cent. Ce sont les dépenses ordinaires, le service de la dette ainsi que l'amortissement qui ont été responsables de cette hausse, tandis que les dépenses en immobilisations, qui étaient initialement de l'ordre de \$336 millions, ont été abaissées à 265 millions de dollars, soit une diminution de 6,7 pour cent par rapport à l'année financière 1965-66. Les dépenses du gouvernement fédéral au Québec, déduction faite de \$263,2 millions correspondant au retrait des dépenses de l'Ontario, ont été de 11,8 pour cent supérieures à celles de 1965. Quant aux dépenses des gouvernements municipaux, y compris le service de la dette, elles étaient de 14,3 pour cent supérieures à l'année précédente.

Marché du travail

En juin 1966, la population québécoise atteignait 3.744.000 personnes, représentant ainsi 28,8% de la population canadienne; cependant, le taux de progression est le plus bas depuis une dizaine d'années, soit 1,5%. En 1966, la participation de la population active au marché du travail a été de 368 pour mille habitants, soit une augmentation de 21 pour mille depuis 1963, année où l'augmentation de l'emploi a commencé à s'accroître, et un taux d'accroissement annuel de 4,7%. Pour cette année, en moyenne 2.116 mille personnes faisaient partie du marché du travail. La participation de jeunes de 14 à 19 ans n'a pas été aussi remarquable que celle des années précédentes. Par contre, les femmes ont été plus nombreuses. En 1966, 68.000 femmes de plus qu'en 1965 étaient à la recherche d'un emploi, particulièrement dans le secteur non agricole. Malgré la diminution continue de l'emploi dans le

PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE EN 1967

Depuis le printemps 1966, l'écart entre la demande et l'offre tend à se réduire.

(Suite à la page 3)

La difficile recherche d'une politique cohérente dans le domaine de la radiodiffusion

par Claude RYAN

Appelé à formuler ses vues sur le Livre blanc de la radiodiffusion, qu'avait publié le gouvernement fédéral en juillet 1966, le Comité permanent de la radiodiffusion et de la télévision vient tout juste de saisir les Comités de son rapport final à ce sujet.

Dans l'ensemble, le Comité ratifie les principales propositions du Livre blanc. Il apporte cependant certaines nuances qui devraient faciliter la tâche des redacteurs du projet de loi qui attendent désormais les députés.

Pas de retour au "one-board" system

Pendant de longues années, le système canadien de radiodiffusion fonctionnait sous la direction d'une autorité unique qui était, en l'occurrence, le Bureau des gouvernements de Radio-Canada. En 1958, M. Diefenbaker mettait fin à ce régime en instituant, au sein de Radio-Canada, des comités distincts, privés, un Bureau des gouvernements de la radiodiffusion qui devait exercer un rôle de contrôle et d'arbitrage sur l'activité des deux éléments — public et privé — du système.

Le régime créé en 1958 devait se révéler peu satisfaisant. Tantôt en raison de l'imprécision même de son mandat, tantôt à cause de la faiblesse de sa direction, le BGR ne réussit pas à établir fermement son autorité. M. Pearson décida, en 1964, de confier à un comité d'étude le mandat de procéder à une nouvelle enquête sur la radiodiffusion. Le comité d'étude, présidé par M. Robert Fowler, fit renaitre l'idée d'une autorité unique. Il proposa la création d'une Régie canadienne des ondes, dont devaient dépendre très directement Radio-Canada et les stations privées et dont Radio-Canada, en particulier, eût été une emanation directe. La recommandation du comité Fowler signifiait la disparition du Conseil d'administration de Radio-Canada et le remplacement de cet organisme par un directeur général nommé par la Régie canadienne des ondes et responsable de sa gestion à cette dernière.

Le Livre blanc, et à sa suite le rapport du comité parlementaire, restaurent dans une bonne mesure l'idée d'un système unique de diffusion, qui avait tendu à se perdre dans la brume sous le régime de l'actuel BGR. Mais ils consacrent, au même temps, la dualité des fonctions qui s'est dégagée de l'expérience du dernier quart de siècle. C'est une position assez peu satisfaisante pour l'esprit. En pratique, c'est probablement la seule qui puisse être soutenue.

Il restera maintenant à déterminer avec précision, dans un texte de loi, les attributions et les objectifs propres du futur Bureau des gouvernements de la radiodiffusion et de la Société Radio-Canada. Cela ne sera pas facile. Sous le nouveau régime, en effet, chacun des deux organismes — BGR et Radio-Canada — continuera de tirer son existence et son budget directement du Parlement et aura, de ce fait, accès direct à celui-ci. Dans ces conditions, il sera tentant pour les dirigeants de Radio-Canada, de chercher à passer par-dessus la tête du BGR afin de communiquer directement avec le Parlement. Si l'on veut éviter ce mal qui vicia à la racine le régime institué en 1958, il importera, en particulier, d'établir l'autorité complète et sans appel du BGR dans les questions générales relatives à la programmation et dans les autres questions que le Livre blanc et le rapport du comité parlementaire proposent de confier au BGR.

Le comité parlementaire rappelle fermement, dans son rapport, que nous n'avons pas l'intention d'existence de deux fonctions distinctes à l'intérieur du système canadien qui s'est dégagée de l'expérience bien éclairée la priorité très forte de la fonction publique sur la fonction privée. Ce point est tellement important

qu'il faudra l'inscrire en toutes lettres dans le texte même de la future loi et en faire l'une des sources d'inspiration des directives que le Parlement, en temps et lieu, adressera au futur BGR.

Une nouvelle chance pour Radio-Canada

À mesure que chacune des deux fonctions — privée et publique — du régime tendent leurs ramifications à travers le pays, il faut bien constater que la loi de la concurrence se substitue peu à peu à la loi de la complémentarité dans leurs rapports réciproques. C'est pourquoi il est impossible de retourner aux beaux jours où Radio-Canada exerçait une autorité générale sur l'ensemble du système.

À cause de ce fait brutal, il importe souverainement que la société d'État — qui est chargée de la mission publique — soit équipée de manière à pouvoir s'acquiescer avec vigueur de son rôle très difficile. L'expérience enseigne que, suivant son penchant naturel, l'auditoire préfère le plus souvent les émissions du secteur privé. Elle enseigne aussi que, suivant leurs inclinations spontanées, plusieurs responsables du secteur public ont tendance à se situer parfois trop loin du peuple.

Ce parti de la coexistence des deux fonctions — dans un pays aussi exposé que le Canada à l'influence américaine — est très périlleux. Il n'est même pas sûr qu'il puisse être tenu avec succès. Le moins qu'on doive exiger, c'est que l'expérience soit tentée dans les conditions les plus favorables qu'on puisse concevoir, c'est-à-dire dans des conditions qui favorisent nettement l'action de celui des deux agents — l'agent public — qui, en dépit des apparences, est chargé de la tâche la plus redoutable.

Le comité parlementaire s'est montré très conscient de cette difficulté. Aussi espère-t-on que les redacteurs du projet de loi voudront apporter une attention toute spéciale aux recommandations qu'il formule à cet égard. Notons en particulier les points suivants :

1. Il faudra à l'avenir assurer le financement de Radio-Canada en fonction de critères qui permettent d'éviter les tiraillements et les jeux de politique à court terme. L'histoire de la diffusion au Canada depuis une quinzaine d'années, l'idée d'un programme quinquennal de fonctionnement reposant sur un système de calcul indépendant des considérations politiques paraît excellente. Il faudrait l'inscrire dans le texte de la future loi.

2. Il faudra éviter de multiplier les enquêtes interminables sur les affaires de Radio-Canada. Une bonne enquête à tous les 4 ou 5 ans — c'est-à-dire une enquête pour la durée de chaque législature — devrait désormais suffire. Quand M. Alphonse Ouimet affirme que les énergies des dirigeants de Radio-Canada ont été gaspillées depuis une quinzaine d'années à répondre à des questions formulées pour la centième et la millième fois par des organismes d'enquêtes différents, il a pleinement raison. Espérons que l'expérience de M. Ouimet et de ses collègues servira de leçon.

3. Il faudra réorganiser les structures supérieures de Radio-Canada de manière à accroître l'efficacité et l'autorité morale de l'organisme. Le comité parlementaire doit s'être inspiré de l'expérience de la British Broadcasting Corporation pour proposer la création, au sommet de Radio-Canada, de deux fonctions complémentaires, celle de président du conseil et celle de directeur général; nous avançons que la seule lecture du rapport du comité parlementaire ne nous éclaire pas complètement au sujet du partage des responsabilités qui pourrait être fait entre les titulaires de ces deux fonctions. Beaucoup plus nettes sont, en retour, les propositions voulant que la direction de chacun des deux réseaux — français et anglais — de Radio-Canada soient plus distinctes qu'actuellement. Le comité ne preconise pas une

separation complète des deux réseaux. Il suggère quand même deux formules — celle de deux directions parallèles pour chacun des deux réseaux et celle de deux groupes parallèles au sein même du Conseil d'administration — qui permettraient d'affirmer davantage la réalité des deux communautés culturelles à l'intérieur des structures supérieures de Radio-Canada. C'est là un net progrès qu'on ne saurait trop souligner.

Une position de valeur douteuse

Traitant de la radiodiffusion éducative, le comité parlementaire évite de se prononcer sur le projet de création d'un nouvel organisme fédéral qui serait autorisé à exploiter des services de radiodiffusion d'utilité publique. Le comité a préféré se réserver la liberté de faire un peu plus tard une étude plus approfondie de cette partie du Livre blanc.

Le comité insiste cependant pour faire tout de suite une recommandation très importante : les autorités en garde contre tout écart à la ligne de conduite de longue date qui consiste à ne pas accorder de licences de radiodiffusion à d'autres gouvernements ou aux organismes qui leur sont directement comptables, et il recommande que l'usage exclusif de l'installation soit refusé à ces gouvernements ou organismes gouvernementaux.

Cette partie du document rendu public par le comité parlementaire de la diffusion nous laisse perplexe et songeur. En vertu du régime actuel, le gouvernement fédéral est libre de créer un organisme public dont la mission sera de produire des émissions. Il peut également accorder à des individus qui n'ont le plus souvent d'autre titre de noblesse que leurs moyens financiers la liberté de mettre sur pied des stations de radio ou de télévision. Il entend cependant refuser catégoriquement aux autorités provinciales, notamment à celles du Québec, la liberté d'en faire autant. Nous estimons qu'il y a là un abus de pouvoir. Si des citoyens individuels peuvent se voir investir par le gouvernement canadien ou un organisme mandaté par ce dernier de la liberté de diffuser des émissions, nous ne voyons pas en vertu de quel principe le gouvernement du Québec, par exemple, se verrait interdire tout accès à ce moyen de communication. Nous comprenons très bien les dangers qui préoccupent les membres du comité parlementaire. Nous estimons cependant que ces dangers sont aussi grands lorsque c'est le gouvernement fédéral qui agit dans le domaine de la diffusion que lorsque c'est l'un ou l'autre des gouvernements provinciaux. Il nous semble que le gouvernement fédéral abusait, en acceptant de prolonger indéfiniment le régime actuel, de l'autorité qui lui a été conférée d'assurer le contrôle physique des ondes.

La dualité culturelle

Le Livre blanc était déjà très explicite quant à l'intention du gouvernement fédéral d'assurer le plus tôt possible "l'établissement d'un littoral à l'autre de services de réseaux complets dans les deux langues officielles". Nous constatons avec plaisir que le comité parlementaire endosse pleinement la politique définie dans le Livre blanc. Il y a donc lieu d'espérer que dans un avenir assez rapproché, les canadiens de langue française, ou qu'ils soient au Canada, pourront capter des émissions de radio et de télévision en langue française.

Sur une opinion de J. K. Galbraith

Dans le numéro de fin de semaine du magazine Weekend, l'économiste américain d'origine canadienne John Galbraith

émettait des opinions intéressantes sur l'avenir du Canada comme société politique distincte des États-Unis. M. Galbraith soulignait notamment que l'un des secteurs les plus importants pour le maintien et l'épanouissement d'un type canadien distinct du type américain serait la politique du gouvernement canadien en matière de radiodiffusion et de télévision. Cette opinion de l'économiste américain doit nous faire réfléchir. La politique canadienne en matière de diffusion a connu depuis une dizaine d'années d'inévitables glissements, de dangereuses contradictions. Les études qui ont été faites depuis deux ou trois ans fournissent les éléments d'un politique renouvelée. La responsabilité de définir cette politique, de lui donner forme de loi, incombe désormais au gouvernement de M. Pearson. De nouvelles études ne feraient que compliquer le problème. Il faut maintenant un projet de loi, et ce, le plus tôt possible.

MONTREAL, MARDI, 28 MARS 1967

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1918

Claude RYAN, Directeur
André LAURENDEAU, Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIOL
Directeur de l'information : MARIE CARDINAL
Trésorier : ARTHUR LEBEVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, responsable, responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, Montréal, Québec, 1er et 2e banlieues : 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. À l'étranger : 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi : 12 mois \$8.00. Le dimanche : 12 mois \$12.00. Les abonnements sont payables à l'avance et l'envoi comme objet de la classe de la présente publication.

TELEPHONE : 844-3361

DES IDÉES DES ÉVÉNEMENTS ET DES HOMMES

OPINION DU LECTEUR

Les relations entre étudiants québécois et canadiens — 2) "Second Century Week", fin des illusions

par Daniel LATOUCHE (1)

La "Second Century Week": La SCW est, selon la définition qu'en donnent ses organisateurs, la plus importante manifestation étudiante pour célébrer le centenaire de la confédération canadienne. Le pro-

jet devait réunir plus de 1.100 étudiants de toutes les parties du Canada et coûter environ \$250.000 dollars. Les participants devaient se diviser en trois groupes: un séminaire académique (100 participants) a-

vec comme thème d'étude: Le Canada du deuxième siècle, un séminaire culturel (50 participants) pour discuter de la dimension culturelle dans une société canadienne diversifiée et finalement un "Olympiade sportive" réunissant plusieurs centaines de participants. Au point de départ on pouvait déjà prévoir une certaine réticence des étudiants québécois à participer à une manifestation célébrant le centenaire canadien et où l'intérêt majeur serait consacré à des activités sportives.

Une diplomatie boiteuse:

L'idée d'un tel projet avait germé dans la tête de M. Richard Price, alors président du Conseil étudiant de l'Université de l'Alberta. C'était à l'été de 1965. La Commission du Centenaire à qui M. David Price avait présenté son projet, lui annonça en août 1965 qu'il lui serait nécessaire d'obtenir l'appui des deux centrales étudiantes canadiennes: La "Canadian Union of Students" et l'Union Générale des Étudiants du Québec. Sans cet appui, il ne pouvait être question d'une contribution financière de la part de la Commission.

À l'automne 1965 les dirigeants de la SCW demandèrent et obtinrent l'appui moral des étudiants canadiens. CUSU, mais ce n'est que neuf (9) mois plus tard qu'ils faisaient part de leur projet au secrétariat de l'UQEQ, et ce, sous forme d'un mémoire, rédigé exclusivement en anglais, reçu par la poste. De plus, comble d'ironie, le dit "billet" faisait mention de l'appui enthousiaste que le projet avait reçu des étudiants québécois. Imaginer la surprise et l'indignation des dirigeants de l'UQEQ: c'était la première fois qu'ils entendaient même parler de cette Semaine du deuxième siècle. Pour ajouter encore au ridicule (il semble qu'il en faille une quantité impressionnante pour leur) quelques jours plus tard nous devions recevoir la traduction française de ce mémoire: un minable texte de 35 lignes, alors que le texte original s'élevait sur plus de vingt et une pages, et dans quel français...

Abstraction faite de ces quelques bourdes diplomatiques, qu'offrait-on aux étudiants du Québec: l'imposante représentation de 2 étudiants par université, pour le séminaire académique et d'un seul représentant par université, pour le séminaire culturel. C'était là le statut accordé à chaque université canadienne. On réalisait pleinement le ridicule de la situation si l'on s'arrête au

fait suivant: dans une réunion où l'on doit remettre en question les fondements mêmes de l'expérience canadienne, la représentation francophone du Québec aurait été inférieure à la représentation anglophone de la même province (6 Québécois francophones contre 8 Québécois anglophones). Incroyable, mais vrai, aurait dit La Palisse. Si on veut ajouter à l'ironie, mais à ce point-ci est-ce vraiment nécessaire, disons qu'il y aurait eu un nombre égal sinon supérieur, de représentants des minorités francophones.

Pour nous, aucun doute ne subsistait: on avait inclus une représentation canadienne-francophone pour la simple, et très humaine, raison, que c'était là la seule façon de pouvoir espérer recevoir une subvention de la Commission du Centenaire.

De nouveaux développements

Inutile de préciser qu'à ce stade des négociations, l'UQEQ n'était pas particulièrement favorable au fameux projet. Mais afin de ne pas se voir accuser par la suite d'intransigence, le vice-président des affaires internationales de l'UQEQ se rendit à Saskatoon (Saskatchewan) afin de relancer les négociations sur une nouvelle base. Ce geste lui valut d'ailleurs le privilège de se faire, une fois de plus, considérer comme traitre et "vendu" par certains confrères.

Paradoxalement, les dirigeants de la SCW jugèrent cette démarche inopportune et accusèrent le même vice-président de vouloir saboter le projet.

Néanmoins, deux semaines plus tard un représentant du comité d'organisation se rendit au secrétariat de l'UQEQ à Montréal et, après de longues et ardues négociations, se déroulant exclusivement en anglais évidemment, un compromis fut accepté.

1) Le Québec aura droit à une représentation égale à celle du Canada, mais seraient inclus dans cette représentation les délégués québécois anglophones.

2) Cette représentation sur la base de "l'égalité des deux nations" ne s'appliquerait qu'au séminaire académique et à la rencontre culturelle.

3) L'UQEQ s'engageait à trouver des sources de financement pour régler la moitié des frais encourus.

Dans cette perspective, la Semaine du Deuxième Siècle nous semblait une occasion inespérée pour mettre à l'épreuve ce fameux concept des deux nations dont on parle si souvent. Malheureusement, quatre semaines plus tard (alors qu'une réponse immédiate nous avait été promise) dans un long télégramme de plus de 18 pages, le comité central nous apprenait que l'entente verbale de Montréal avait été rejetée et que de fait rien n'était changé.

Et c'est ici que le ridicule atteint véritablement un sommet. Afin de ménager les sus-

ceptibilités des dirigeants étudiants québécois, on leur offrait une nouvelle formule de compromis: on pour chaque somme de \$250, que nous pourrions trouver nous aurions droit à un délégué supplémentaire: le vieux principe de la rançon, quoi! Dans leur esprit et je cite le fameux télégramme, cela "procure à l'UQEQ une occasion de se sentir importante car elle pourrait faire affaire avec le gouvernement provincial et elle pourrait choisir elle-même un maximum de 36 délégués supplémentaires."

La principale raison qui nous a été fournie c'est que des engagements avaient été pris avec toutes les autres universités canadiennes, engagements que l'on ne pouvait évidemment pas résilier. Disons tout d'abord que nous n'avons jamais demandé que la représentation canadienne soit diminuée mais simplement que celle du Québec soit augmentée, de plus si le Québec avait été consulté, avant que soient contractés tous ces engagements, rien de pareil ne serait survenu. Nous n'en dirons pas plus sur cet épisode pour le moins pénible.

Un échec sur toute la ligne:

Sans la participation officielle des étudiants du Québec et avec une subvention de \$80.000 de la Commission du Centenaire, la "SECOND CENTURY WEEK" eut tout de même lieu à la date prévue. Afin de se donner bonne conscience, les organisateurs réussirent à attirer à Edmonton quelques étudiants francophones. L'expérience a été pour ces derniers révélatrice.

On réussit également par un subterfuge digne d'Ulysse et de son cheval à m'y faire venir supposément pour expliquer pourquoi les étudiants du Québec n'avaient pas participé officiellement au projet. Rendu sur les lieux, on me pressa d'oublier le passé et de servir en quelque sorte de conseiller pour expliquer, une fois de plus, le Québec à ces chers Messieurs les Anglais. Moyen un peu trop facile pour se donner bonne conscience et pour conférer à la Semaine cette légitimité qui lui faisait défaut, vu l'absence de tout conférencier francophone.

Mais c'est surtout le climat de ces quelques jours qui fut

révélateur. Disons tout d'abord que la jeunesse étudiante canadienne-anglaise est encore très loin d'accepter un dialogue véritable, cela est d'autant plus tragique que c'est là le groupe social supposément le plus progressif. Un dialogue de sourds s'ensuivit nécessairement. Les réformes constitutionnelles ne sont donc pas pour demain. D'un autre côté, des secteurs importants de la société québécoise demandent des transformations majeures et des transformations immédiates.

de sorte que ce qui est considéré par les uns comme un compromis, est reçu par les autres soit comme une insulte, comme une concession d'insigne importance, ce qui en retour ne réussit qu'à irriter les premiers. Le cercle, qui il soit vicieux ou non, est alors bouclé. C'est actuellement le phénomène auquel on assiste au Canada-anglais.

Impressions qui nous sont fournies par un rapide voyage d'un océan à l'autre ou encore par des contacts avec quelques professeurs d'université, mais il faut vivre au Canada anglais pendant une période prolongée pour se rendre compte qu'à l'ouest, il n'y a rien de nouveau.

Daniel LATOUCHE, 1121 Harwood, suite 207, Vancouver, C.B.

PAS DE CHEVEUX SAINS, SANS HYGIÈNE CAPILLAIRE APPROPRIÉE



Les prescriptions d'ordre individuel sont l'objet d'un contrôle permanent.

Qui, vous avez raison de vous inquiéter si le nombre de cheveux que vous trouvez sur votre peigne ou vos épaules est supérieur au 20 ou 30 qui tombent normalement chaque jour.

Le Dr. G. Verdeaux, de la Faculté de Paris, cite: "Lorsque le cuir chevelu est le siège d'une maladie, les réactions psychologiques sont constantes chez le sujet comme dans son entourage: la honte, la tristesse, le dégoût peuvent s'observer".

Ceux-là qui connaissent l'affreuse constatation d'un début de calvitie sont maintenant conscients de l'agacement d'une belle chevelure. Or, pas de cheveux beaux et sains sans hygiène capillaire appropriée à la nature de votre cuir chevelu. Pour le type de votre cuir chevelu, les caractéristiques de vos cheveux et vos réactions personnelles à tels ou tels produits, vous devez consulter un spécialiste du cuir chevelu.

Le trichologue R. A. PIERRE vous montrera une radio-scopie de l'un de vos cheveux, examinera soigneusement votre cuir chevelu, et après un traitement gratuit de diagnostic il pourra vous dire s'il peut remédier à votre cas. Si le désordre de votre cuir chevelu est curable vous aurez

à votre disposition toute la gamme des formules les plus efficaces qui existent à ce jour parmi lesquelles le spécialiste grâce à son expérience vous prescrira les plus adéquates à votre cas.

À la fin du cours de traitements prescrits chacun de nos clients revient une fois par mois et ceci sans aucuns frais additionnels, subit un traitement d'entretien. Ces traitements de contrôle peuvent être poursuivis sans limite de temps. Ceci constitue pour le client une "assurance" "cheveux" absolument gratuite.

Nouveau et exclusif

Vous êtes peut-être timide... ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à notre clinique. Dans ce cas demandez à notre spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes explications requises pour ce genre de traitement après EXAMEN et vous tiendra sous surveillance régulière durant votre cure. En même temps, vous pourrez bénéficier d'une IMPORTANTE REDUCTION sur le prix demandé en clinique, tout en obtenant les mêmes résultats APRES TRAITEMENT.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

EDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est. SHERBROOKE, angle Berri

Suite 490 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke-Berri

Heures: 11h. a.m. à 8h. p.m. Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.



1 banque, 3 compagnies de finance,
4 courtiers en valeurs immobilières, 5
architectes, 6 bureaux de vente,
3 importateurs et quatre avocats logent
près les uns des autres dans ce
même édifice.

Mais en ce qui touche leurs assurances de compagnie, ils
sont aux antipodes.

C'est parce que leurs besoins diffèrent qu'il existe un si grand nombre de polices variées et variables. Adapter un portefeuille d'assurances de compagnie implique une étude approfondie faite par un courtier d'expérience. Un spécialiste connaissant à fond toutes les polices. Qu'il s'agisse de police contre la perte éventuelle de bénéfices. Contrat entre associés. Bénéfices collectifs. Ou encore d'endettement à la banque. Nous sommes là tout près.

À votre disposition.

LANCOT, BEAUDIN & COMPAGNIE

Dico

1010, CÔTE DU BEAVER HALL • MONTRÉAL • TÉL. 866-5057

COURTIERS D'ASSURANCES GÉNÉRALES • CONSEILLERS EN BÉNÉFICES COLLECTIFS

Bureaux à travers le Canada, sous l'égide de la Loi sur l'Accessibilité.



Les représentants du Québec et du Nouveau Brunswick.

L'économie

(Suite de la page 4)

L'offre effective dans l'économie canadienne, devenant de plus en plus grand. Ce déséquilibre trouve son origine dans la pression de la demande à tous les niveaux: depuis la fin de 1964, les immobilisations massives qui en ont dé-

coulé ont provoqué des goulots d'étranglement dans de nombreux secteurs et ralenti le taux de progression de l'économie vers la fin de 1966. Or, il est fort probable que cette tendance se poursuivra dans les mois à venir et que, malgré un certain apaisement sur le marché des capitaux, le déséquilibre se prolonge. En dépit de l'augmentation de la capacité de production, il faut donc s'attendre à une certaine régularisation du rythme de l'expansion économique de l'hémisphère nord-américain, en l'occurrence au Canada et au Québec.

L'économie québécoise en subit le contre-coup et le taux de croissance économique ne dépasserait pas 8 pour cent en termes monétaires (12 pour cent en 1966), ce qui porterait le volume de l'ensemble des biens et services produits de 4,5 à 5,0 pour cent au-dessus du niveau de 1966.

Ce pronostic est basé sur le comportement probable des grands agrégats économiques en 1967. Il faut s'attendre que les investissements dans le secteur privé restent approximativement au même niveau que celui de l'année précédente et comporteront même un certain fléchissement dans le secteur primaire et dans l'industrie de transformation. Dans le secteur public, les dépenses ordinaires devraient suivre la tendance ascendante de l'année passée, quoique les dépenses en immobilisations seraient comprimées dans une certaine mesure. Néanmoins, il est certain que le gouvernement tentera d'adapter ses engagements à long terme aux impératifs conjoncturels et palier dans une certaine mesure, les carences du secteur privé.

En outre, il faut mentionner les pressions salariales en perspective qui vont diminuer les marges bénéficiaires des entreprises, ce qui pourrait se traduire par une contraction des dépenses en immobilisations ou même par l'ajournement des engagements prévus.

Compte tenu de cette évolution, l'atténuation du taux d'expansion créera un certain apaisement sur le marché du travail et sur le marché des capitaux, permettant aux secteurs privé et public de reconsidérer leur politique de dépenses et procéder à la mise en oeuvre des projets en suspens.

AUX CAMIONNEURS ET AUX PROPRIÉTAIRES D'AUTOBUS

Classification des chemins publics et pesantiers totales permises, y compris la charge durant la période du dégel — printemps 1967.

Avis important: Tous les permis spéciaux ou généraux sont annulés pour la période du dégel.

Chemins publics — Chemins de la classe 1

(Pesantiers totales permises y compris le véhicule et sa charge)
Camions à 2 essieux 28.000 livres
Camions à 3 essieux 40.000 livres
Tracteur et semi-remorque à 3 essieux . . . 46.000 livres
Tracteur et semi-remorque à 4 essieux . . . 60.000 livres
Tracteur et semi-remorque à 5 essieux . . . 70.000 livres
Autobus 28.000 livres

Grandes routes

Route 2: Frontière d'Ontario à Frontière du Nouveau-Brunswick;
Route 2C: Québec — Champigny;
Route 3: Sorel — Valleyfield;
Route 3A: De la route 3 (St-Timothée paroisse) à la route 17 (St-Madeleine-de-Rigaud) via Pont Mgr Langlois;
Route 4: Ville St-Pierre — Pont Honoré-Mercier — Huntington — Trout River;
Route 5: Sherbrooke — Rock Island;
Route 6: Matane — St-Faust — Mont-Joli;
Route 7: Pont Victoria — Boulevard Taschereau (route 9);
Route 8: Montréal — Pont de St-Eustache — Hull — Aylmer;
Route 9: Montréal — Saint-Hyacinthe;
Route 9B: Laprairie — Notre-Dame-du-Mont-Carmel — Frontière des États-Unis;
Route 9C: Candiac (route 9) — Caughnawaga (route 4);
Route 10: Rivière-du-Loup — St-Faust;
Route 11: Pont-Viau — St-Rose — St-Jérôme — Mont-Laurier — Grand-Rensou;
Route 11A: Pont de Cartierville — Pont de St-Rose;
Route 15: Québec — Tadoussac — Baie-Comeau — Sept-Îles — Moisie;
Route 16: St-Siméon — Grande-Baie — Chicoutimi — St-Bruno;
Route 16A: Bagotville-Jonquière via rond point (route 54);
Route 17: Dorion — Pointe-Fortune;
Route 18: Montréal — Pont de Terrebonne;
Route 19: Trois-Rivières — Grand-Mère — La Tuque;
Route 29: Oka — St-Marthe-sur-le-Lac (raccordement à l'autoroute des Laurentides);
Route 32: St-Dominique — St-Hyacinthe (route 9);
Route 37: Tour de l'île de Montréal;
Route 38: Tour de l'île Jésus;
Route 48: Charlemagne — l'Assomption — Joliette;
Route 48A: St-Sulpice — l'Assomption;
Route 54: Québec — Chicoutimi;
Route 54A: Lac Jacques-Cartier — Hébertville;

Route 54C: Québec — Charlesbourg (1ère avenue);
Route 55: Hébertville — St-Bruno — Alma;
Route 58: Mont-Laurier — Senneterre;
Route 59: Chemin — Rouvy — Louvicourt;
Route 60: Amos — Val d'Or;
Autoroute 10: Autoroute des Cantons de l'Est, Montréal — Sherbrooke;
Autoroute 15: Autoroute des Laurentides, Montréal — Saint-Sauveur;
Autoroute 20: Montréal — État de New-York (9);
Autoroute 25: Montréal — Frontière de l'Ontario (Rivière Beaudet);
Autoroute 25: Montréal — Québec (9);
Autoroute 25: Montréal — Terrebonne;
Autoroute 40: Route Transcanadienne et boulevard Métropolitain à Montréal;
Autoroute 520: Dorval — Boulevard Décarie (2B);
Autoroute 540: Bretteville routière entre les routes 20 et 40;
Autoroute 640: Sainte-Thérèse — Saint-Eustache.

Chemins importants

Tous les chemins secondaires de l'île Jésus (cité de Lével);
Chemin Petite-Côte — de la route 11A à la route 8;
Chemin Bas St-Martin — de la route 11A à la route 11;
Route Ste-Claire (villes de Québec-Ouest et Charlesbourg-Ouest);
Boulevard Hamel (ville de Québec-Ouest);
Boulevard Henri IV (ville Ste-Foy);
Boulevard Charest (du Boul. St-Sacrement, Québec à la route 2);
Chemin de descente de la Butte dans Varennes.

Chemins publics — Chemins de la classe 2

(Pesantiers totales permises y compris le véhicule et sa charge)
Camions à 2 essieux 23.000 livres
Camions à 3 essieux 32.000 livres
Tracteur et semi-remorque à 3 essieux . . . 37.000 livres
Tracteur et semi-remorque à 4 essieux . . . 48.000 livres
Tracteur et semi-remorque à 5 essieux . . . 56.000 livres
Autobus 28.000 livres

Ces pesantiers sont permises sur tous les autres chemins publics.
Pour le transport des matières périssables, des animaux de boucherie, des engrais, des graines de semence, de l'huile, de la paraffine, du charbon et pour les démenagements, les pesantiers permises sur les chemins de la classe 2 peuvent être augmentées de dix (10%) pour cent.
Le département de la Voirie pourra en tout temps modifier les pesantiers totales permises.
P.S. La date d'entrée en vigueur des restrictions sur la circulation routière pour la période du dégel sera annoncée par les médias d'information.

MINISTÈRE DE LA VOIRIE
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MARTIN. Le Canada doit accroître son aide à l'éducation à l'étranger

"Nos élèves ne désirent obtenir de la commission scolaire qu'une chance égale à celle des élèves anglophones, soit de faire leurs études dans leur propre langue", a dit le père Valiquette.

Toronto :

**du français à l'école
dès la 2e année !**

TORONTO — Un rapport qui doit être présenté ce matin au comité de direction de la Commission scolaire de Toronto, recommandera l'enseignement du français à partir de la deuxième année.

Le rapport, qui a été préparé par des éducateurs à la de-

re par des éducateurs à la demande d'un commissaire, M. Barry Lownes, recommande de plus, l'embauche de deux spécialistes supplémentaires pour le programme d'enseignement français au niveau primaire qui ne commence actuellement qu'à la cinquième année.

Le Canada fait l'ère des mach

adienne, qui aura pour tâche de former, entraîner et mettre à l'épreuve les étudiants et les ouvriers industriels, est appelé à révolutionner littéralement le système scolaire de l'avenir, ont appris hier à Toronto un groupe de professeurs de l'Ontario.

Mis au point à partir d'une invention du professeur David Ouchterlony, du Conserva-

Le sous-ministre, M. McCarthy, a déclaré qu'il appartenait au ministre de l'éducation lui-même, M. William Davis, de prendre une décision permettant l'enseignement en français de matières telles que les mathématiques et les sciences.

M. Frederick Sheridan, président de la commission scolaire de Sudbury, a déclaré que la commission envisageait de construire une nouvelle école secondaire d'ici deux ans dans une région habitée principalement par des francophones.

son entrée dans les écoles à enseigner

TORONTO — Un rapport qui doit être présenté ce matin au comité de direction de la Commission scolaire de Toronto, recommandera l'enseignement du français à partir de la deuxième année.

Le rapport, qui a été préparé par des éducateurs à la demande d'un commissaire, Barry Lownes, recommande, en plus, l'embauchage de des spécialistes supplémentaires pour le programme d'enseignement français au niveau primaire qui ne commence actuellement qu'à la cinquième année.

TORONTO — Un appareil électronique de conception canadienne, qui aura pour tâche de former, entraîner et mettre à l'épreuve les étudiants et les ouvriers industriels, est appelé à révolutionner littéralement le système scolaire de l'avenir, ont appris hier à Toronto un groupe de professeurs de l'Ontario.

Mis au point à partir d'une invention du professeur David Ochterslony, du Conservatoire royal de musique, ce nouveau mode d'enseignement, qui répond à de multiples besoins et qui sera fabriqué et vendu par la compagnie Aida Instruments Limited de Toronto, fait presently l'objet de démonstrations à l'intention des professeurs.

Le système se compose d'un tableau muni de 40 lumières maniées et contrôlées par un professeur, et d'un second tableau

Le système se compose d'un tableau muni de 40 lumières maniées et contrôlées par un professeur, et d'un second tableau-réponse individuel à quatre boutons installé sur la pupitre de chaque étudiant. En réponse à la question, l'élève appuie sur le bouton de son choix et allume instantanément par ce geste le signal qui correspond à sa réponse sur le tableau du professeur.

M. Ouchterlony, qui a procédé à une démonstration de son prototype a déclaré que ses buts étaient de fournir aux professeurs de toutes disciplines le moyen de réaliser instantanément la correction, l'enseignement et de faciliter leur tâche, tout en stimulant l'intérêt des élèves et en assurant un meilleur contrôle.

DÉCÈS

DUPUIS — A Montréal, le 28 mars 1967 à l'âge de 69 ans, est décédé Léonard Dupuis, époux de Flor Dupuis, décédé d'un cancer du sein. Demont: Père de Mme Jacques Pavoat (Florida), Yvette, Mme Clement Beaudoin (Georgette), Re. Mme Claude Coiaa (Jeannine). Les funérailles auront lieu mercredi 29 mars. Le convoi funéraire partira à 10 heures de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Beurgeoisie à 14h30 rue Allard à 8h45, pour rendre à l'église St-Jean-de-Matthew le service sera célébré à 9 heures. En de la au cimetière de Chateauguay, lieu de sépulture. Parents amis, sont priés d'y assister à toute convocation.

Décès de M. l'abbé Yves Laporte

A l'Hôtel-Dieu de Montréal le 26 mars 1987 à l'âge de 47 ans, est décédé M. l'abbé Yves Laporte, A.C. Ordonné prêtre le 21 décembre 1921, fut successivement, professeur au Séminaire de Joliette et à l'École normale Jacques-Cartier, fut Vicaire à St-Hamond, à St-André, à St-Norbert, à St-Roch de l'Aschigan, à St-Jacques de Montclair, et curé à St-Clément de St-Hamond. Il laisse dans le deuil ses sœurs Soeur Marie Réparatrice du monastère du Précieux-Sang de St-Clément de St-Hamond.

pois du monastère des Augustines à Gaspé, Soeur Marie de Carmel à l'école St-Arns de Montréal et Annette, infirmière et plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au Salon Omer Landreville, rue St-Louis à Joliette. Les funérailles seront chantées par S. E. Mgr Edouard Jetté, évêque de Joliette à la cathédrale de Joliette, mercredi le 14 mars à 10h. a.m. et inhumation au cimetière du même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le bien-être du Canada dépend du maintien de la paix dans le monde, paix à laquelle il peut contribuer par un programme plus intensif d'aide à l'étranger dans le domaine de

Allez de l'avant
montant que
Toujours De



plan de

plan d'épargne **A**ssuré

acquis par vos épargnes.) Que vous épargniez en prévision des études de vos enfants, en vue d'un bon acompte pour une nouvelle maison, ou pour remplir votre bas de laine pour le moment où vous serez à la retraite... ou même si vous n'avez pas de projet bien défini en tête, renseignez-vous auprès du gérant de votre succursale Toronto-Dominion au sujet de ce plan d'épargne... le plan d'épargne assuré.

52 SUCCURSALES POUR VOUS SEI

52 SUCCURSALES POUR VOUS SERVIR DANS LE GRAND MONTREAL

à tout prendre

Bell Canada, l'un des composants du
Réseau Téléphonique Transcanadien

**... tout ce qui se met sur papier
peut se transmettre par téléphone**

Grâce à notre vaste réseau téléphonique et à nos services complets de télécommunications!
Ce réseau transmet des messages dactylographiés ou des données opérationnelles aussi facilement que votre voix.
Vous pouvez aussi envoyer des notes écrites à la main, et laisser les calculatrices électro-

riques dialoguer entre elles—dans votre ville ou à travers le continent. En résumé—ce réseau transmet vos informations n'importe où—rapidement et efficacement!

Appelez-nous! Un de nos représentants en communications vous aidera à trouver le service *idéal* qui répondra à vos besoins.



Bell Canada

CETTE SEMAINE DANS

SEPT-JOURS
HEBDOMADAIRE CANADIEN D'INFORMATION

**UN EMPIRE
CANADIEN-FRANÇAIS**

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

HORIZONTALEMENT

- 1—Cardinal né à Montréal et mort en 1947
- 2—Qui rend moins rude
- 3—Recherchées des tisseurs
- 4—Au fond du tonneau — Planète du système solaire
- 5—Dans — Obtint
- 6—Petit pays d'Orient — Danses égyptiennes
- 7—Le Québec n'en manque pas — point de vue électrique
- 8—Se transforme graduellement
- 9—Lettre — Responsable pour d'autres
- 10—Voleur — Sans aspérité
- 11—Fin de participation — Personne non identifiée
- 12—Qui appartient aux Juifs

- 7—Utile pour un vêtement fait sur mesure — Note
- 8—Coutumes — Batiste fin
- 9—D'une façon très impresse — Negation
- 10—Dans — Transpire — L
- 11—Qui courent
- 12—Familier — Identique — Antilope d'Afrique
- 12—Qui ne se presse pas — Calme et détendue

VERTICALEMENT

1-Ville du Québec célèbre par ses régates
2-Approprié — Demi-père pour enfant
3-Prête moyennant finances — Faire une mauvaise réputation
4-Farcourut — Pour faire entrer la lumière
5-Non préparé — Maladie qui influence le psychisme
6-Dire non — Absence de chose

11-SONNERIE
12-NE — ED — FEELE

Verticalement : —

1-MÉNAGEMENTS
2-OPALE — ON — ION
3-NET — LANTERNE
4-TAN — ITEM
5-LOSANGE — FEEE
6-ANHYDRE — TARD
7-QA — NA
8-ROUSSE — ACTIF
9-IRA — DROITE
10-ENNEIGES
11-RE — US — SCIE
12-SATIRIQUE

DÉCÈS

BLEAU - A Montréal, le 26 mai 1907 à l'âge de 34 ans, est décédé Athanase Bleau, époux en premier noces de Fat Antonia Chénervet, en deuxième de Marie Chénervet. Le deuil demeurant au 6341, rue Terrobonne. Les funérailles auront lieu jeudi le 30 mars. Le convoi funèbre partira du Salon Terrobonne à 10 heures, à l'adresse de Notre-Dame-de-Grâce à 8 heures et se rendra à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 heures. Le deuil demeurant de la Côte-des-Neiges, le 6341, rue Terrobonne. Les familles Parent et amis sont priés d'assister sans autre invitation S.V.P. ne pas envoyer

DUPUIS — A Montréal, le 28 mars 1967 à l'âge de 69 ans, est décédé Léonard Dupuis, époux de Flor Dupuis, décédé d'un cancer du plexus. Demont: Père de Mme Jacques Pavoat (Florida), Yvette, Mme Clement Beaudoin (Georgette), Re. Mme Claude Coiaa (Jeanne). Les funérailles auront lieu mercredi 29 mars. Le convoi funèbre partira de l'église St-Jean-de-Matthew à 10 heures. Bourge La 2063 nie Allard à 8h45, pour rendre à l'église St-Jean-de-Matthew le service sera célébré à 9 heures. En de la cuillère de Chateaufort, des de sépulture. Parents amis, sont priés d'y assister à guite, sans invitation.

1967 — A Jolette, le 26 mars, à l'âge de 38 ans, est décédée Mme E. E. Lepine, épouse de E. Lepine, décédé. Elle laisse deux enfants ses filles Mme Roland Mabe et Marguerite, Mme Louise Dubé, Fernus, ses fils Champlain, Louis, Maurice, Ed Edgard et C. Les parents de Roland Mabe, Mme Roland, Dion, ses frères M. E. Lepine, Mme Maurice Lepine, M. Edgard Lepine et Mme Joyle Lepine, ses sœurs Mme Edmond et Mme Léon, ses oncles, ses tantes, ses cousins, ses neveux, ses petites-familles. Les funérailles auront lieu mercredi le 29 mars. Le convoi partira du domicile de la défunte, 101, rue de la Jolette, à 10 heures. Les funérailles auront lieu à l'église St-Pierre où le service sera célébré à 11 heures. Parents et amis sont priés d'assister à la levée du corps.

Décès de M. l'abbé Yves Laporte

A l'Hôtel-Dieu de Montréal le 26 mars 1987 à l'âge de 47 ans, est décédé M. l'abbé Yves Laporte, A.C. Ordonné prêtre le 21 décembre 1921, fut successivement, professeur au Séminaire de Joliette et à l'École normale Jacques-Cartier, fut Vicaire à St-Hamond, à St-André, à St-Norbert, à St-Roch de l'Aschigan, à St-Jacques de Montclair, et curé à St-Cléophas de St-Hamond. Il laisse dans le deuil ses sœurs: Sœur Marie Réparatrice du monastère du Précieux-Sang de St-Cléophas de St-Hamond.

pois du monastère des Augustines à Gaspé, Soeur Marie de Carmel à l'école St-Arns de Montréal et Annette, infirmière et plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au Salon Omer Landreville, rue St-Louis à Joliette. Les funérailles seront chantées par S. E. Mgr Edouard Jetté, évêque de Joliette à la cathédrale de Joliette, mercredi le 14 mars à 10h. a.m. et inhumation au cimetière du même endroit. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Subventions aux bibliothèques de recherche

OTTAWA. — Le Conseil des arts du Canada annonce l'octroi de subventions d'une valeur globale de \$500.000 en faveur des bibliothèques des universités canadiennes. Ces subventions, partagées entre 27 institutions, permettront à celles-ci d'enrichir leurs collections d'ouvrages servant à la recherche dans un certain nombre de disciplines se rattachant aux humanités et aux sciences sociales.

La somme que le Conseil des arts a pu consacrer à ce secteur est loin, toutefois, de répondre aux besoins des universités, qui avaient demandé près de cinq fois plus, soit un total de \$2.463.000.

Dans l'attribution des subventions, le Conseil a accordé la priorité aux collections nécessaires à la recherche au niveau universitaire supérieur, et a tenu compte des travaux de recherche effectués dans les institutions, des sommes que celles-ci consacrent elles-mêmes aux achats de livres, et

du caractère spécialisé des collections.

Pour les universités du Québec, les subventions se partagent de la façon suivante: McGill (\$39.000), Montréal (\$37.000), Laval (\$34.000), Institut des études arctiques de l'Amérique du Nord (\$5.000).

Les boeufs français quitteront Grosse-Ile

Des boeufs français, valant environ \$1.500.000, pourront quitter cette semaine Grosse-Ile, dans le Saint-Laurent, et servir livrés à des fermiers répartis dans sept provinces du Canada.

Les bêtes, au nombre de 215, étaient en quarantaine sur l'île à une quarantaine de miles en aval de Québec depuis le mois d'octobre. C'était la seconde arrivée de boeufs français Charolais au Canada depuis 1900.

Les boeufs Charolais valent environ \$5.000 par tête en Europe; les fermiers canadiens doivent ajouter \$1.000 à ce montant pour le transport, le séjour en quarantaine et les vaccins.

Nouvelles exigences linguistiques à Ottawa:

28 p.c. du personnel de la fonction publique doit être de langue française

OTTAWA. — Les importants changements annoncés, jeudi, aux conditions d'admission à la fonction publique pour les candidats bilingues confèrent au personnel du siège gouvernemental à Ottawa un caractère bilingue plus conforme à la proportion qui existe au Canada entre les groupes anglais et français.

Les qualifications linguistiques publiées par la Commission de la fonction publique dans la Gazette du Canada entraient en vigueur le 13 mars. Dans l'ensemble, elles reflètent les principes énoncés par le premier ministre Pearson sur la question de l'embauchage de personnel bilingue, il y a un an.

STATISTIQUES

Les règlements, basés sur les statistiques actuelles, exigent que pas moins que 28 p.c. du personnel du gouvernement fédéral dans la capitale soit de langue anglaise et que pas moins que 28 p.c. du même personnel soit de langue française. Ces chiffres sont basés sur les statistiques de 1960.

A Ottawa, la langue maternelle de la population est l'anglais dans une proportion de 70,3 p.c. en regard de 21,3 p.c. pour le français. Le reste de la population comprise dans le 100 p.c. parle d'autres langues comme langue maternelle. Cette proportion dans l'agglomération de la capitale où se trouve une population à forte densité canadienne-française dans des villes québécoises devient 55,7 p.c. d'anglophones contre 37,7 p.c. de francophones.

La plupart des exigences linguistiques ont guidé l'embauchage depuis un an, mais

maintenant elles sont sanctionnées par la loi. Les règlements touchent tous les endroits au Canada où il y a des fonctionnaires fédéraux.

Lorsque la commission — organisme central du gouvernement qui s'occupe de l'embauche et de la formation — trouvera qu'à un endroit donné plus que 10 p.c. de la population desservie est anglaise ou française, elle considérera que la connaissance des deux langues est une qualité désirable pour les candidats à un poste dans la fonction publique.

Un porte-parole de la commission a déclaré que ceci ne voulait pas dire qu'un employé bilingue recevrait un salaire plus élevé, mais que dans le cas où plusieurs candidats ayant les mêmes qualités se présentent à un examen, la préférence ira au candidat bilingue.

EXPRESSION CLE

Dans les endroits où 40 à 60 p.c. de la population parle anglais ou français, "chaque employé aura une connaissance assez approfondie des deux langues pour permettre de rendre à la population un service adéquat".

L'expression clé est "connaissance assez approfondie". Le porte-parole a fait remarquer que ceci ne voulait pas dire que l'employé devrait parler couramment les deux langues, mais qu'il devrait être en mesure de pouvoir répondre aux exigences linguistiques de son travail.

Il a donné comme exemple qu'on ne demanderait pas à un garçon d'ascenseur d'exprimer dans les deux langues avec la même facilité qu'une standardiste de téléphone.

La formule australienne de solution des conflits intéresse le juge Rand

MELBOURNE, Australie. — Le juge Ivan Rand, commissaire unique chargé par le gouvernement ontarien d'étudier les conflits industriels et les moyens de les prévenir ou de les régler, n'a pas caché jusqu'ici l'intérêt que lui inspire la formule de l'arbitrage obligatoire. Au cours du mois de février, avec son conseiller juridique Me Marshall Pollock, le juge Rand a visité l'Australie où les conflits de travail se règlent par l'arbitrage obligatoire depuis le début du siècle.

Au cours de son voyage, le juge Rand a appris que le régime australien est constamment attaqué tant par les employeurs que par les syndicats du pays. Mais aux yeux du ministre du travail australien M. Leslie Bury ces critiques témoignent du succès de la législation: selon lui aussi longtemps que les deux parties attaquent le régime, on peut être sûr qu'il fonctionne de manière impartiale.

Les cours nationales de conciliation et d'arbitrage ont été établies en 1904, après une période de luttes violentes entre les ouvriers et les patrons. En 1956, les cours ont été scindées pour prévoir d'un côté la commission de conciliation et d'arbitrage qui fixe les salaires minimum, les primes des ouvriers spécialisés et les conditions de travail des ouvriers qui relèvent de la juridiction fédérale (environ la moitié des quatre millions de travailleurs australiens). Les cours industrielles s'occupent des questions judiciaires

et voient à la mise en vigueur des décisions de la commission. En 1965, un amendement a prévu une période de trêve de 14 jours entre le moment d'une décision de la commission et celui d'un appel à la cour industrielle pour réclamer le respect des décisions de la première, c'est-à-dire des sanctions contre la partie récalcitrante.

Voici comment fonctionne le régime: le syndicat soumet des demandes à l'employeur. Si elles sont rejetées, les deux parties doivent informer la commission d'arbitrage de l'existence d'un conflit. L'un des commissaires — ils sont tous généralement des hommes qui ont une vaste expérience des relations industrielles — tient alors des rencontres privées avec les parties et dans la plupart des cas ces rencontres aboutissent à un accord.

Si le commissaire croit que le conflit est d'intérêt national, il peut le renvoyer au banc complet de la commission (trois juges plus le commissaire). S'il n'y a pas encore d'entente entre les parties, la commission émet un ordre qui tranche le litige.

C'est ici qu'interviennent les clauses pénales, ainsi si la décision de la commission déplaît tellement au syndicat qu'il décide de déclencher une grève, l'employeur peut immédiatement exiger un second ordre d'entente entre les parties. Si le syndicat a quand même recours à un arrêt de travail l'employeur, après la trêve de

14 jours, peut demander à la Cour industrielle d'imposer des sanctions. Les sanctions sont sévères: une amende qui peut atteindre \$2.400 pour chaque infraction plus l'emprisonnement des chefs syndicaux; ou encore la décertification du syndicat délinquant, ce qui a pour effet de retirer au syndicat son droit d'apparaître devant la commission de conciliation et d'arbitrage à l'avenir.

Ces clauses pénales sont les plus discutées du régime. Le parti travailliste australien a promis de les supprimer s'il

est élu. Mais de manière générale il semble que les syndicats apprécient le régime d'arbitrage des différends en période de récession économique, lorsque les employeurs sont en position de force, alors que les employeurs en profitent surtout en période d'expansion lorsque la demande de main-d'œuvre est forte. Les employeurs demandent instantanément au gouvernement d'ordonner à la commission d'arbitrage de tenir compte des conditions générales du marché du travail lorsqu'elle tranche un conflit.

Le juge Landreville, s'estimant lésé, en appelle à M. Pearson

TORONTO. — Le juge Léo Landreville, qui fait face à une destitution pour présumée conduite malhonnête, a déclaré dimanche qu'il avait adressé une lettre au premier ministre, M. Lester Pearson, afin que sa cause puisse être entendue par la Cour suprême du Canada ou qu'il lui soit alors permis de se défendre devant la Chambre des communes.

Le juge Landreville a dit que dans sa lettre adressée à M. Pearson, mercredi, il déclarait à ce dernier qu'on lui avait refusé ce qu'il considérait comme un droit naturel. Le comité conjoint des Communes et du Sénat a voté par 12 voix contre 4 pour le congédiement du juge de la Cour suprême d'Ontario après avoir

entendu les témoignages concernant le fait que le juge Landreville ait accepté en don des actions de la Northern Ontario Natural Gas Co., actions qu'il avait par la suite vendues pour une somme de \$117.000.

On s'attend à ce que la présentation d'une adresse au gouverneur général demandant le congédiement du juge ait lieu à la reprise des travaux du parlement, après le congé de Pâques.

"Au départ, je sais que ma réputation a été ternie par le seul fait de ma présence à sept séances du comité conjoint et que je puis être un sujet d'embarras," a écrit le juge Landreville dans sa lettre à M. Pearson.



LE CENTRE D'ETUDES DES COMMUNICATIONS

organise au cours de l'été 1967
deux stages résidentiels de
perfectionnement en relations humaines

sous la responsabilité de psychologues
spécialisés en dynamique des groupes

Stage I du 9 au 21 juillet Stage II du 20 août au 1er septembre

Pour de plus amples informations, s'adresser au:

Centre d'Etudes des Communications,
3455 Linton, suite 308,
Montréal 26.

Europe 870!

... la joie de vivre
est comprise
dans le prix
du billet!



tous les jours, sans escale*, vers PARIS

De Montréal à Paris la distance la plus agréable est le vol quotidien Europe 870 d'Air Canada. Chaque soir, à la même heure, Europe 870 prend le chemin de Paris, sans escale. Solution intelligente pour le voyageur averti beaucoup plus soucieux de se rendre à destination que de déchiffrer des horaires.

Une fois rendu, à vous la liberté et la gaieté: bistros secrets ou caves de Champagne, plages de la Côte d'Azur où le paysage est si joli, délices gastronomiques du Périgord... et on en passe! Profitez des tarifs d'excursion de 14-21 jours, aller-retour, en classe économique—ou des tarifs ultra-réduits TGTC (Tarifs Groupes Tout Compris) si vous faites partie d'un groupe d'au moins 15 personnes qui voyagent ensemble et si vous achetez au préalable un voyage

organisé d'un prix minimum de \$76.00. Votre agent de voyages vous donnera toutes les précisions nécessaires. Dans tous les cas, vous pouvez prendre le départ après un premier paiement de 10% (solde payable en 24 mois), grâce au plan d'Air Canada "Voyagez maintenant—Payez plus tard".

Le plan "Arrêts en cours de route" vous permet de plus de visiter, sans augmentation du prix du billet, quelques grandes villes sur votre chemin. Quant aux lignes aériennes correspondantes, elles mettent les quatre coins de l'Europe à portée de votre main. Paris vous appelle... Air Canada vous emmène... et la joie de vivre est comprise dans le prix du billet. Il suffit d'appeler votre agent de voyages ou Air Canada à:

931-4411.

Tarifs d'excursion de 14-21 jours, aller-retour en classe économique, en vigueur à certaines périodes de l'année.

*Au départ de Montréal.

MONTRÉAL-PARIS—\$335. (TGTC: \$255.)

AIR CANADA

BUREAUX D'AIR CANADA A LA PLACE VILLE-MARIE ET 7116 SAINT-HUBERT

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS

VISITEZ LE MONDE
SANS PROBLEMES

VOYAGES

OUVERT LE SOIR JUSQU'A
9 HRES

ET LE SAMEDI JUSQU'A
4 HRES

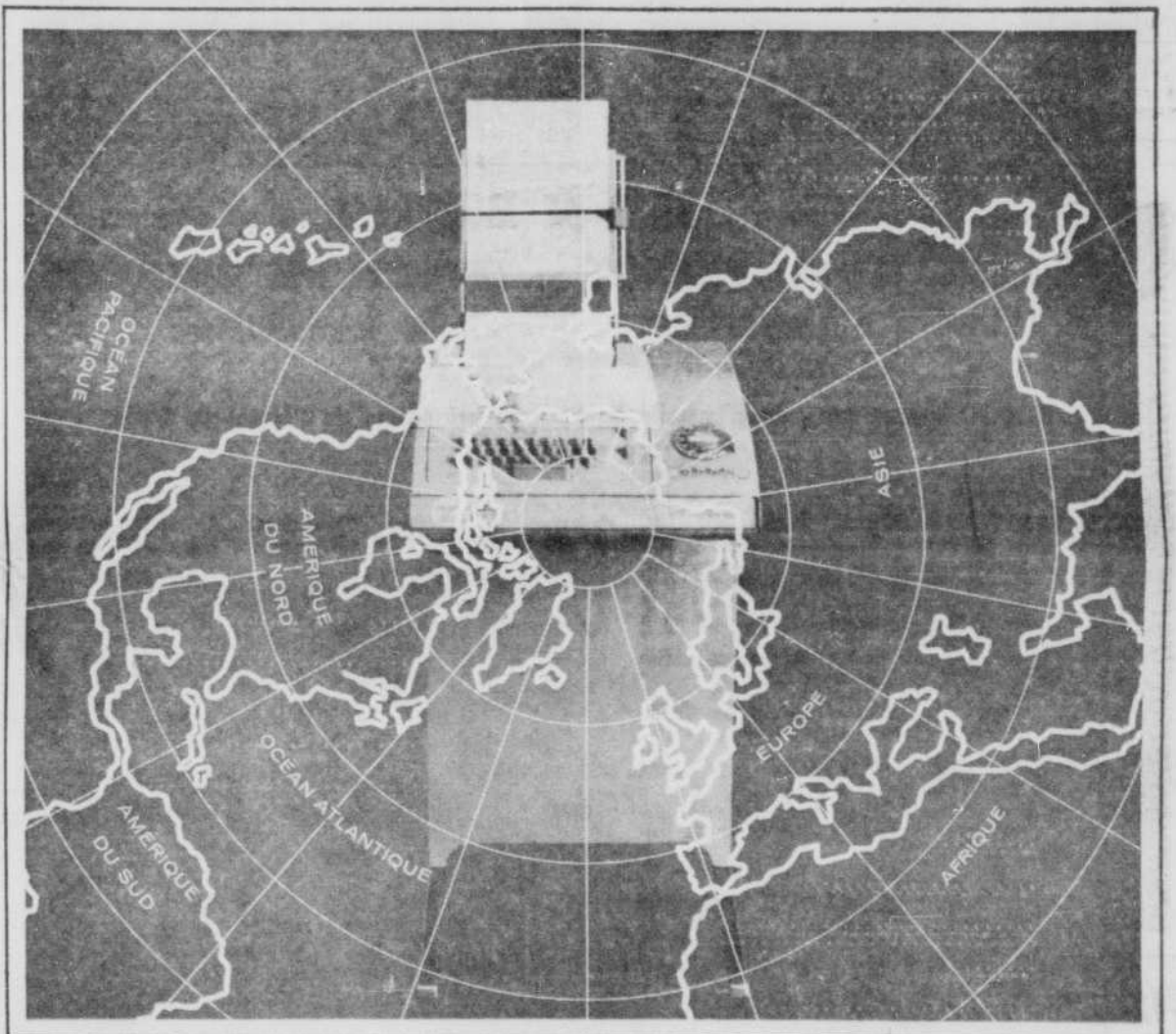
Prenez rendez-vous
pour rencontrer la personne
la plus renseignée sur le
voyage que vous projetez

TRAVELAIDE

LTEE

UN SEUL BUREAU
A MONTRÉAL

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTREAL 2 UN. 1-7272



Le Télex accélère vos communications avec les milieux d'affaires du monde entier

On lira votre message Télex en même temps que vous le taperez, aux États-Unis, en Europe, partout où vous l'adresserez, à l'un ou l'autre des 200.000 abonnés du Télex de par le monde. L'annuaire canadien de Télex compte 12.000 abonnés.

Le destinataire trouvera votre message Télex à son retour, s'il lui est parvenu en son absence: le problème des différents fuseaux horaires n'existe plus!

Le bureau le plus proche des Télécommunications du Canadien National et du Canadien Pacifique vous dira comme il est facile et comme il coûte peu cher par le Télex de communiquer par écrit, et instantanément, avec tous les milieux d'affaires du monde entier.



TÉLEX

SERVICE EXCLUSIF
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DU CANADIEN PACIFIQUE ET DU CANADIEN NATIONAL



APPEL D'OFFRES

DRU-67-10108
pour 10 h. 30 a.m. (h.n.e.)
le mardi 11 avril 1967
Région Richelieu
Secteur Victoriaville

FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS, CABINET DE SECTIONNEMENT, FUSIBLES DE RESERVE ET LAMES DE SECTIONNEUR

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant:
Direction des Contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de trois mille dollars (\$3,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui manufacturent complètement au Canada les produits ci-haut mentionnés et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-sécrétaires
B. LACASSE
W. E. JOHNSON
Montréal, le 21 mars 1967.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No. 727 666

MAX SIDNEY KAUFMAN, Avocat et Conseil de la Reine, de la Cité de Westmount, dans le district de Montréal, Demandeur,

-vs-
JACQUES MISTIER, autrefois de Patchogue dans l'Etat

de New York, un des Etats unis d'Amérique, et présentement de lieux inconnus, Défendeur,

-et-
FONTAINEBLEAU ASSOCIATES LTD., et al., Tiers-saisis

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur **JACQUES MISTIER** est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à son intention.

Montréal, le 21 mars 1967.
RAOUL CREVIER, Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes KAUFMAN, HOFFMAN, RESPIZ & SEDEROFF, Avocats,
715 Carré Victoria,
Suite 460,
Montréal, P.Q.
Procureurs du demandeur.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No. 726 048

GERARD SIROIS, ouvrier, domicilié dans la Cité de Longueuil, district de Montréal, demandeur

-vs-
ALINE FERLAND, ménagère, épouse dudit GERARD SIROIS, domiciliée dans les mêmes lieux, défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse **ALINE FERLAND** est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à son intention.

Montréal, le 23 mars 1967.
Mario DUCLOS, protonotaire adjoint C.S.M.

Mes Boissclair, Lamoureux & Brizard, Avocats,
210 ouest, rue St-Jacques,
suite 400,
Montréal, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No. 726 858

DAME IRENE BERTHA SHEA, épouse commune en biens de **ALBERT KITCHENER STANTON**, domiciliée et résidant au 45 Hyman Dr. district de Montréal, demanderesse

-vs-
ALBERT KITCHENER STANTON, présentement de lieux inconnus, défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur, **ALBERT KITCHENER STANTON**, par la présente de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à son intention.

Montréal, le 23 mars 1967.
Wilfrid BRODEUR, député-protonotaire

Spiegel, Shriar, Polak & Cooperstone, Suite 620,
1010 rue Ste-Catherine ouest,
Montréal, Québec.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No. 728 719

GEORGES DESJARDINS, industriel, domicilié à 165 rue Bates, Ville Mont-Royal, district de Montréal, demandeur

-vs-
Mlle THERESE GIBEAULT, fille majeure et usant de ses droits, autrefois de 1001 boul. Jarry, ville de Laval, quartier Chomedey, et présentement d'adresse inconnue, défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse **Mlle THERESE GIBEAULT** est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à son intention.

Montréal, le 20 mars 1967.
RAOUL CREVIER, Protonotaire adjoint

CLAUDE PICARD, Avocat,
168 est, Notre-Dame,
Montréal,
Procureurs du demandeur

la Cour supérieure à son intention.

Montréal, le 23 mars 1967.
Arthur LABELLE, protonotaire adjoint

Lefebvre & Mercure, Avocats,
1 Place Laval, S. 380,
Ville de Laval,
Procureurs du demandeur.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No. 728 595

BERNARD ST-PIERRE, commerçant, résidant et domicilié au 2706 Boulevard Rosemont, en les cité et district de Montréal, d. demandeur

-vs-
Dame CECILE NAUD, épouse commune en biens dudit Bernard St-Pierre, ci-devant des cité et district de Montréal, et actuellement de lieux inconnus, Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse **DAME CECILE NAUD** est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à son intention.

Montréal, le 20 mars 1967.
RAOUL CREVIER, Protonotaire adjoint

CLAUDE PICARD, Avocat,
168 est, Notre-Dame,
Montréal,
Procureurs du demandeur

AVIS DE CESSION GÉNÉRALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 mars 1967 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Victor Maillois a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 23 mars 1967, sous le numéro 1973822.

Ce 23e jour de mars 1967, La Banque Toronto-Dominion.

AVIS DE SOUMISSION

COMPLEXE DE L'HOPITAL UNION PRINCE ALBERT SASKATCHEWAN, POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL ALBERT UNION

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues par les architectes pour la construction de l'AILE NO 4, DU NOUVEAU HOPITAL DE 135 LITS POUR SERVICE DE TRAITEMENTS, pour le complexe proposé de l'Hôpital Victoria Union, Prince Albert, Saskatchewan, jusqu'à 2.00 heures p.m. C.S.T. mercredi le 19 avril 1967.

LES OFFRES DEPOSEES devront être soumises au Dépositaire de Soumissions de Prince-Albert, a/s de la Chambre de Commerce de Prince-Albert, 111 rue ouest, Prince-Albert, Saskatchewan, jusqu'à 2 heures p.m. C.S.T. mardi le 11 avril 1967; et devront être conformes aux procédures d'offres du dépositaire. La liste des offres du dépositaire demandées, est donnée dans "Instruction aux soumissionnaires" paragraphe inclus sur les formules de soumissions. NI LA PLUS BASSE NI AUCUNE SOUMISSION NE SERA NÉCESSAIREMENT ACCEPTÉE. PLANS ET DEVIS PEUVENT ÊTRE VUS aux Bureaux d'Exchange, à Prince-Albert, Regina, Moose Jaw, Calgary, Toronto, Edmonton, Saskatoon, Association de la construction, Southern News Services (Winnipeg) Sanford & Evans Co. Ltd. (Winnipeg).

PLANS ET DEVIS PEUVENT ÊTRE OBTENUS PAR LES PRINCIPAUX CONTRACTEURS SEULEMENT au bureau des architectes. Les dépôts au montant de \$150.00 payable à l'ordre des architectes. Les dépôts sont remboursables en vertu des Conditions de l'offre, section des documents de soumission.

M. H. H. BASSETT, Secrétaire, CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL PRINCE ALBERT UNION

a/s HOPITAL VICTORIA UNION PRINCE ALBERT SASKATCHEWAN

KERR, CULLINGWORTH, RICHES ASSOCIATES, ARCHITECTES

107 PROFESSIONAL BLDG. PRINCE ALBERT SASKATCHEWAN.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No. 728 664

MURRAY EDGAR, Gentilhomme, autrefois des cité et district de Montréal, et maintenant de la Ville de Sandy, Angleterre, y résidant au 13 Chemin de la Station, Demandeur,

-vs-
ROBERT DUDLEY, Gentilhomme de la Ville de Laval y résidant au 59 Avenue Cardinal, Défendeur.

-et-
ALICE BEATRICE MEAD et al., mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur **ROBERT DUDLEY** est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à son intention.

Montréal, le 21 mars 1967.
ANDRÉ NOEL, Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes BYERS, MCDUGALL, CASGRAIN, STEWART & KOHL, Avocats,
800 Carré Victoria,
Montréal, P.Q.
Procureurs du demandeur

ETRE OBTENUS PAR LES PRINCIPAUX CONTRACTEURS SEULEMENT au bureau des architectes. Les dépôts au montant de \$150.00 payable à l'ordre des architectes. Les dépôts sont remboursables en vertu des Conditions de l'offre, section des documents de soumission.

M. H. H. BASSETT, Secrétaire, CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL PRINCE ALBERT UNION

a/s HOPITAL VICTORIA UNION PRINCE ALBERT SASKATCHEWAN

KERR, CULLINGWORTH, RICHES ASSOCIATES, ARCHITECTES

107 PROFESSIONAL BLDG. PRINCE ALBERT SASKATCHEWAN.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No. 728 664

MURRAY EDGAR, Gentilhomme, autrefois des cité et district de Montréal, et maintenant de la Ville de Sandy, Angleterre, y résidant au 13 Chemin de la Station, Demandeur,

-vs-
ROBERT DUDLEY, Gentilhomme de la Ville de Laval y résidant au 59 Avenue Cardinal, Défendeur.

-et-
ALICE BEATRICE MEAD et al., mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur **ROBERT DUDLEY** est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à son intention.

Montréal, le 21 mars 1967.
ANDRÉ NOEL, Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes BYERS, MCDUGALL, CASGRAIN, STEWART & KOHL, Avocats,
800 Carré Victoria,
Montréal, P.Q.
Procureurs du demandeur

ETRE OBTENUS PAR LES PRINCIPAUX CONTRACTEURS SEULEMENT au bureau des architectes. Les dépôts au montant de \$150.00 payable à l'ordre des architectes. Les dépôts sont remboursables en vertu des Conditions de l'offre, section des documents de soumission.

M. H. H. BASSETT, Secrétaire, CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL PRINCE ALBERT UNION

a/s HOPITAL VICTORIA UNION PRINCE ALBERT SASKATCHEWAN

KERR, CULLINGWORTH, RICHES ASSOCIATES, ARCHITECTES

107 PROFESSIONAL BLDG. PRINCE ALBERT SASKATCHEWAN.

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE

Le nouveau procès du juge Meunier débute

Le juge Adrien Meunier, de la Cour supérieure du Québec, subira un autre procès cette semaine, devant le juge Marcel Gaboury en Cour des sessions de la paix. Ce procès a été rendu nécessaire par la décision de la Cour d'appel de rejeter une première sentence, par laquelle M. Meunier avait été condamné à deux ans de prison. Il avait été trouvé coupable le 24 octobre 1966, d'une accusation de parjure.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

AIDE DOMESTIQUE DISPONIBLE
Faites faire vos gros travaux par M. Thibault, murs et plafonds \$8.00 planchers, \$10.00. Service régulier \$14.00. Tél.: 849-3973. 16-6-67

ANTIQUITES CANADIENNES
671-0558 — particulier — conditions de paiement faciles — vaste collection de meubles authentiques comprenant armoire pointe-à-diamant, etc. 11-4-67

A VENDRE
GO-KART de compétition à vendre — 2 moteurs de 7 forces, tout équipé — 4 pneus neufs. Transmission à 4 vitesses — 665-2190 après 6h. J.N.O.

DEMEAGEMENT
ROUSSELLE TRANSPORT Déménagement local et longue distance. Emballage et entreposage. 725-2421. J.N.O.

DIVERS
ASSURANCE AUTOMOBILE, service 24 hrs. Aucun cas refusé. Tél.: 667-0844. 7-4-67

Avez-vous besoin d'une garde-malade pratique. Téléphonez: Ecoles des Infirmités Pratiques du Québec. 937-6328. J.N.O.

TOP MART INC., 15 est, rue Ste-Catherine, Tél.: 845-0401. Station de métro Saint-Laurent. Ven e de liquidation de manufacturiers. Tuxedos \$30, complets en tertiaire \$25, complets tissu peigné \$10, \$20, \$30, imperméables \$8, \$10; manteaux demi-saison \$15; vestons de sport \$10, \$15; pantalons \$2, \$6.50, etc. J.N.O.

MAISON A VENDRE
Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE
Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE
Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE
Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE
Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE
Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE
Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE
Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE
Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE
Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE
Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2 salles de bain, Chauffage électrique, 2 foyers, complètement meublé, piscine privée donnant sur grand lac, monte-pense, \$18,000. — \$98.00 par mois. 731-3501. 24-4-67

MAISON A VENDRE
Près de Ste-Adèle, Maison de campagne, neuve et luxueuse, 2 étages, 4 chambres à coucher, 2

INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX

HORIZONS INTERNATIONAUX



AUX QUATRE COINS DU MONDE

L'Alliance pour le progrès n'a pas atteint la moitié de son objectif en Amérique latine

WASHINGTON — Le développement économique des pays d'Amérique latine en 1966 n'a pas même atteint dans son ensemble la moitié du but que s'était fixé l'Alliance pour le progrès; c'est ce qui ressort des statistiques préliminaires rendues publiques à Washington.

Les mauvaises récoltes au Brésil et les difficultés économiques qu'a connues l'Argentine n'ont permis qu'un relèvement de 1,1 pour cent du revenu par habitant pour l'ensemble de l'Amérique latine; or la cible était de 2,5 pour cent.

Toutefois 10 des 18 pays sur lesquels portent les statistiques ont dépassé cette cible, notamment le Panama, qui vient en tête, avec une augmentation du revenu individuel de 3,7 pour cent.

Perspectives "inquiétantes"

M. Carlos Sanz de Santamaría, président du "CIAP", le Comité interaméricain de l'Alliance pour le progrès, a affirmé de son côté hier que les perspectives d'ensemble de l'Amérique latine continuent à être "inquiétantes" en raison de la faiblesse des exporta-

tions que l'aide financière extérieure ne pourra jamais compenser entièrement.

Le président du "CIAP" a également lancé un appel pressant en faveur d'une "mobilisation massive des ressources financières et humaines" par les pays latino-américains eux-mêmes. "Une discipline collective et la décision d'exécuter les réformes nécessaires au développement sont des conditions qui doivent être remplies, puisque la collaboration financière extérieure, quelle que soit son ampleur, ne pourra pas compenser cet effort", a-t-il déclaré.

M. Sanz de Santamaría a néanmoins affirmé qu'une "plus grande compréhension de la part des pays industrialisés dans le domaine du commerce" des pays latino-américains était indispensable à l'atteinte des buts de l'Alliance pour le progrès.

La Paz confirme la présence de guérilleros en Bolivie

LA PAZ — L'existence de groupes de guérilleros sur le territoire bolivien est désormais admise officiellement. Un officier, six soldats et

Raul Castro aurait quitté La Havane hier pour Moscou

LA HAVANE — Raul Castro aurait quitté La Havane hier à bord d'un appareil soviétique "Tupolev" pour Moscou, dit-on de source digne de foi. Le ministre cubain de la Défense, précise-t-on de même source, accompagné du secrétaire adjoint du parti et d'un groupe de personnalités militaires, est arrivé hier matin à l'aéroport international José Martí et après le départ de l'avion n'a plus été revu.

L'organe du parti communiste cubain "Granma" publie d'autre part un communiqué des forces armées révolutionnaires qui, comme le cas s'était déjà produit le 23 mars, est signé du commandant Juan Almeida, lequel est donné "par substitution réglementaire" le titre de ministre de la Défense.

un civil en ont été les premières victimes. Ils sont tombés dans une embuscade tendue par les guérilleros et, après avoir été blessés, ont été fusillés, annonce un communiqué officiel publié hier.

L'armée, a déclaré le président Barrientos, parlant au cours d'une réunion politique à Santa Cruz, bombarde actuellement au napalm les lieux où l'on suppose que se cachent les groupes de guérilleros.

Les premières informations concernant l'existence en Bolivie de guérilleros avaient été diffusées par le journal "Presencia", mais elles avaient été démenties par les milieux officiels. Toutefois, le journal avait insisté sur la véracité de ses nouvelles, affirmant qu'il les tenait de sources dignes de foi. Hier, le commandant en chef par intérim des forces armées a confirmé ces informations.

BOGOTA — Cinq militaires ont été tués et trois autres blessés au cours d'un engagement avec les guérilleros dans le département du Valle, annonce-t-on de source officielle. Les guérilleros semblent appartenir à l'Armée de libération nationale.

Pékin demande aux gardes rouges de poursuivre la révolution sur les lieux mêmes de leur travail

PEKIN — Le printemps ne verra pas un retour des rassemblements de masse des gardes rouges, comme ceux de l'été et de l'automne derniers,

Le rapport Warren ne pourra être admis en preuve au procès Shaw

NOUVELLE-ORLÉANS — Le juge qui doit présider le procès de l'homme d'affaires Clay Shaw, accusé d'avoir pris part à un complot pour assassiner le président Kennedy, a déclaré qu'il ne croyait pas que le rapport de la commission Warren puisse être admis en preuve.

Le juge Edward Hagerty, qui a fait cette déclaration au cours d'une conférence de presse, a expliqué que si la poursuite de la défense ne serait en mesure de contre-interroger les témoins nommés par la commission Warren, il a ajouté qu'il ne savait pas encore quand aurait lieu le procès de Shaw.

Le Freedom Award à M. Roy Wilkins

WASHINGTON — Le secrétaire d'Etat Dean Rusk remettra mercredi soir le "Freedom Award" à M. Roy Wilkins, directeur exécutif du "National Association for the Advancement of the Colored People (N.A.A.C.P.)", mouvement intégrationniste en matière de droits civiques.

Le secrétaire d'Etat prononcera vraisemblablement une allocution à cette occasion.

L'organisme privé "Freedom House" dont le siège se trouve à New York, précise que le "Freedom Award" est décerné annuellement depuis près d'un quart de siècle à une personnalité dont elle récompense l'attachement au progrès de la liberté aux États-Unis ou à l'étranger. M. Lyndon Johnson a été titulaire de ce prix en 1966.

ADEN — Deux Arabes ont été tués et dix autres blessés, lundi soir, dans le quartier populaire de Cheik Othman à Aden, par une grenade à main lancée au milieu de la foule. L'auteur de cet attentat a pu prendre la fuite.

contrairement à ce qui avait été annoncé alors.

Il s'agit là d'une quasi-certitude, à la suite du discours prononcé samedi devant le congrès des gardes rouges des écoles secondaires par Mme Chiang Ching, épouse du président Mao Tse-toung.

Celle-ci a confirmé, avec une force accrue, les instructions du comité central, déconstruisant ouvertement, chez les jeunes, de nouveaux "échan-

ges révolutionnaires" et les invitant à rester sur leurs propres lieux de travail.

Priorité à une grande "alliance"

La priorité est désormais donnée à la formation d'une "grande alliance" des organisations de masse, des cadres révolutionnaires et des militaires.

A cet égard, le congrès des lycéens, qui vient de se tenir, constitue, très probablement une ultime étape avant la formation du comité révolutionnaire annoncé par le premier ministre Chou En-lai devant la conférence des ouvriers révolutionnaires, mercredi dernier.

L'appel lancé par Mme Chiang Ching aux élèves des écoles secondaires pour qu'ils poursuivent leur activité révolutionnaire dans leurs propres classes, en insistant sur l'importance des études, constitue, remarque-t-on, un pendant aux instructions données successivement aux paysans et aux ouvriers de Pékin, demandant la priorité à la production et réservant pratiquement la propagande politique aux heures de loisirs.

L'autorité de Mme Chiang Ching auprès de la jeunesse donne à ces conseils un poids supplémentaire, en particulier quand elle leur demande de traiter correctement leurs professeurs et de ramener, par persuasion, leurs propres camarades, dupés par la ligne réactionnaire bourgeoise, dans le droit chemin, plutôt que de lutter contre eux ou de les classer des écoles.

Mais la conclusion la plus claire que tirera de ce congrès la jeunesse des écoles est certainement que l'ère des grands meetings qui, d'août à novembre 1966, ont rassemblé à Pékin des millions de gardes rouges imbus d'autorité presque sans limites, appartient déjà au passé de la révolution culturelle.

Entrée discrète de la publicité à la TV russe

MOSCOU — La publicité a commencé à faire une timide apparition sur les écrans de la télévision soviétique. Des courts métrages invitent les téléspectateurs à acheter certains produits de consommation nationale, tels que le café ou les glaces, passent de temps en temps sur le petit écran.

Présentés sur le mode sérieux ou humoristique, avec du jazz en fond sonore, ces petits films publicitaires diffèrent très peu de ceux que l'on voit en Occident.

QUALITE SUPERIEURE

D'autre part, en 1967, à l'occasion du cinquantenaire de la Révolution, les Soviétiques trouveront dans leurs magasins des "marchandises de qualité supérieure". Il s'agit de produits de consommation courante, denrées alimentaires et articles industriels.

Le gouvernement soviétique a décidé, en effet, d'annoncer les "Ingesta" de fabrication et de mettre en vente cette année pour plus de 1,357 millions de dollars (1,357 millions de roubles) de marchandises de consommation courante de "qualité améliorée" afin d'élever substantiellement le niveau de vie de la population.

Cette mesure a été rendue possible grâce aux "résultats encourageants" de la réforme de l'économie, entreprise par MM. Brejnev et Kosyguine en 1965 en s'inspirant des idées "libérales" du professeur Essel Liberman et visant à accroître "l'intérêt matériel" des travailleurs en augmentant l'autonomie des entreprises.

SAIGON — Un fonctionnaire reconnu coupable de détournement de fonds publics a été condamné à mort lundi par le tribunal spécial au palais de justice de Saigon. Le condamné Tran Thi, 32 ans, était accusé d'avoir détourné plus de 2.500.000 piastres (\$23.000), lorsqu'il était caissier de la paierie de Binh Thuan, près de Phan Thiet.

- O -

WASHINGTON — Le porte-parole du département d'Etat a été interrogé lundi à sa conférence de presse sur une nouvelle en provenance des Philippines d'après laquelle ce pays demanderait à Washington que la base navale de Sangley, dans la baie de Manille, soit rendue à la marine philippine. "Nous avons reçu une note à ce sujet. Elle est à l'étude", s'est borné à déclarer le représentant du département d'Etat.

- O -

ST-DOMINGUE — Luis Ruiz Trujillo, neveu de l'ancien dictateur dominicain, et deux autres personnes, impliqués dans l'attentat manqué du 21 mars contre le général Antonio Imbert Barrera, ont été arrêtés dimanche, a annoncé lundi le ministre de l'Intérieur.

- O -

PARIS — Le président de la République turque, M. Cevdet Sunay, et les présidents Ayoub Khan et Sarvepalli Radhakrishnan, respectivement chefs des Etats pakistanais et indien, viendront probablement en visite officielle en France cette année, apprend-on de bonne source. Aucune date n'a encore été fixée pour ces visites et des conversations se déroulent à ce sujet par voie de chancelleries. Quant à un voyage du général de Gaulle au Pakistan, aucun élément nouveau n'est intervenu ces dernières semaines, précise-t-on de même source.

- O -

TEL AVIV — Une mine anti-véhicule a été découverte lundi dans les environs de Kfar Seld, à quelques centaines de mètres de la frontière syrienne, sur une route quotidiennement empruntée par les patrouilles israéliennes, a déclaré un porte-parole de l'armée israélienne.

La mine a pu être désamorcée sans causer de dégât. Des traces de pas conduisant en territoire syrien ont été relevées sur les lieux. Le gouvernement israélien a adressé une note de protestation à la Commission mixte d'armistice des Nations unies, a ajouté le porte-parole.

- O -

ATHENES — Deux fonctionnaires soviétiques, MM. Albert Zaharov, deuxième secrétaire de l'ambassade d'URSS à Athènes, et M. Igor Ochurkov, membre de la délégation commerciale soviétique, ont été déclarés "personnes non grates" par le gouvernement grec et devront quitter le pays dans les 48 heures, a annoncé lundi soir un communiqué du ministère grec des affaires étrangères. Le communiqué précise que le gouvernement dispose d'éléments prouvant que ces deux fonctionnaires ont agi d'une façon incompatible avec leur statut.

- O -

LONDRES — Une centaine d'"anarchistes" mêlés aux pacifistes traditionnellement rassemblée lundi, à Trafalgar Square, ont troublé la manifestation aux cris d'"anarchie", en brandissant des drapeaux rouge et noir, tandis que quatre bombes fumigènes explosaient dans un coin de la place.

Les manifestants, au nombre de 5.000 environ, comprenaient des participants à la "marche d'Aldermaston", venus en plusieurs étapes à Londres, et des membres de la "campagne pour le désarmement nucléaire". Conduits par treize députés travaillistes, ils avaient traversé Londres avec des pancartes réclamant la paix au Vietnam, avant de se rassembler à Trafalgar Square.

- O -

WASHINGTON — Un porte-parole du département d'Etat a démenti lundi une nouvelle de presse émanant du Pakistan selon laquelle les États-Unis aimeraient voir ce pays et la France se retirer de l'OTASE en vue d'éliminer l'opposition à un appui que pourrait donner cet organisme à l'effort de guerre américain au Vietnam.

Evitez la cohue! Faites valider votre passeport de saison pour l'Expo 67 aujourd'hui même.

Avant d'utiliser votre passeport de saison vous devez le faire valider. C'est une opération simple, qui ne prend qu'une minute. Mais vous comprendrez facilement qu'on ne peut attendre le jour ou la semaine même de l'ouverture de l'Expo pour valider votre passeport de saison avec ceux des centaines de milliers d'autres détenteurs.

Pour vous simplifier la tâche, l'Expo 67 a ouvert des centres faciles d'accès (voir ci-dessous) où vous pouvez déjà faire valider vos passeports. Nous vous conseillons de les y apporter au plus tôt. Ainsi, vous serez fin prêts pour le grand jour. Vous n'aurez qu'à entrer, sans plus de formalités.

Voici tout ce que vous avez à faire:

1. Placez votre photo ici (1" x 1 1/4"). Procurez-vous en une dans une cabine de photographie automatique, ou bien découpez à cette dimension une photo récente.
2. Signez ici.
3. Ecrivez vos nom, adresse et numéro de téléphone ici, en lettres mouluées.
4. Apportez votre passeport à l'un des Centres de validation de l'Expo 67, situés aux endroits suivants: chez Eaton (Centre-ville et Fairview), chez Simpson (Centre-ville), chez Morgan (Centre-ville), chez Dupuis Frères aux heures régulières d'ouverture, Place Ville-Marie, La Galerie des boutiques, 10 h à m-6 h p.m., Gare Centrale du CN, sous le feu vert, 8 h 30 à m-8 h p.m., Centres d'achats Place Longueuil et Place La Salle, Miraclo Mart, aux centres d'achats de Greenfield Park, St-Martin, Place IX et West Island Mall, Succursale Peel-Dorchester de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, Station de Métro Berri-De Montigny. Beaucoup d'autres Centres de validation ouvriront bientôt y compris dans les principales banlieues et dans les Centres Populaires. Si vous habitez hors de Montréal, procurez-vous une photographie et surveillez les annonces des Centres de validation pour votre localité.

Important: Seuls les passeports DE SAISON ont besoin d'être validés. Aucune formalité à remplir pour vos passeports d'un jour ou de sept jours; vous n'aurez qu'à les présenter à l'entrée. Vous pouvez très bien faire valider en même temps les passeports de votre famille, ou de vos amis. Il n'est pas nécessaire que chaque détenteur de passeport se présente personnellement. Pour les passeports d'enfants et d'adolescents, apportez un document prouvant leur âge. Si vous avez besoin de passeports supplémentaires ou de livrets-primes, vous pourrez en acheter aux Centres de validation. Vous pouvez encore faire d'importantes économies.

expo67
MONTREAL, CANADA
Exposition universelle et internationale de 1967 Montréal, Canada
28 AVRIL — 27 OCTOBRE 1967

80.000 nazis ont participé au massacre des Juifs

Wiesenthal: Il sera difficile, sinon impossible, de capturer Martin Bormann

NEW YORK — Le Dr Simon Wiesenthal, rescapé des camps de concentration nazis, directeur du "Centre de documentation juif" de Vienne, pourchasseur infatigable de criminels de guerre nazis, a présenté hier à New York au cours d'une conférence de presse "Les assassins parmi nous", livre relatant ses activités depuis le 5 mai 1945, date à laquelle il fut libéré par les Américains du camp de Mathausen, ses recherches et les résultats qu'il obtint dans sa chasse aux criminels de guerre nazis. Son livre, publié en anglais par "McGraw Hill" doit sortir en librairie cette semaine.

"Mon travail, c'est ma vie. Aujourd'hui j'éprouve vis-à-vis des criminels de guerre nazis un mélange de dégoût et de mépris. Je ne les déteste pas mais je ne peux leur pardonner", affirme le Dr Wiesenthal qui en 20 ans, contribua à la capture de 900 d'entre eux.

Les efforts de Simon Wiesenthal permirent notamment l'arrestation de Franz Stangl, commandant du camp de Treblinka et du policier SS Karl Silberbauer qui arrêta la petite Anne Frank et sa famille en Hollande et fut

un des responsables de leur déportation à Bergen Belsen. Simon Wiesenthal entreprit également des recherches intensives contre Josef Mengele, médecin en chef à Auschwitz (actuellement au Paraguay) et Martin Bormann, bras droit, homme de confiance d'Hitler qui était considéré comme son dauphin. (Bormann se trouvait probablement en Amérique du Sud — Argentine, Brésil ou Chili.) Le Dr Wiesenthal est enfin surtout connu pour ses recherches intensives d'Adolf Eichmann, recherches qui permirent aux Israéliens

de l'appréhender en Argentine.

80.000 nazis au moins ont participé aux massacres et persécutions des Juifs, a déclaré le Dr Wiesenthal. Environ 14.000 seulement ont été jugés pour leurs crimes. 8 à 10.000 vivent actuellement sous de faux noms en Autriche et en Allemagne. Des milliers d'autres vivent sous leurs vrais noms dans d'autres pays. Le Dr Wiesenthal possède quant à lui une liste de près de 25.000 criminels de guerre encore en liberté.

Pendant l'immédiate après-guerre, a ajouté M. Wiesenthal, l'opinion publique était avec nous; il était alors facile de repérer les criminels nazis et nombreux furent ceux qui purent être jugés et condamnés mais avec la guerre froide, tout changea. Les communications est-ouest étant rompues, maints criminels de guerre purent se terrer et bénéficier de l'impunité. Maintenant, un autre problème se pose à nous, l'indifférence, l'oubli ou même la répugnance à nous aider de la part des autorités de tous les pays.

Il reste encore de nombreux criminels à traquer, a conclu M. Wiesenthal et notamment Einrich Miller, adjoint d'Eichmann, Richard Glücks, chargé du contrôle de tous les camps de concentration et évidemment Martin Bormann mais leur capture paraît de plus en plus improbable. En ce qui concerne Bormann particulièrement, il possède de l'argent, des amis, une influence certaine. Il est impossible de l'arrêter par des voies officielles — il serait averti immédiatement du danger et pourrait s'enfuir. Le seul moyen est d'agir avec lui comme les Israéliens agissent pour Eichmann mais Israël se refuse à entreprendre cette tâche et les autorités allemandes ont d'ores et déjà dit que si Bormann était enlevé illégalement et leur état remis, elles seraient obligées de le renvoyer dans le pays où il fut enlevé.

878-9186

Madame, Monsieur, si vous n'avez pas encore entendu parlé de la sténographie (méthode moderne de sténographie mécanique), comparez le numéro ci-dessus et demandez le prospectus que l'International Stenotype Institute met gratuitement à votre disposition. Vous y trouverez des renseignements sur une situation d'avenir. (Demandez le local 14.) Nous répondrons de 9 h à 5 h p.m.

ESTHETIQUE EN AFFAIRES INC.

Associés en recherches d'idées pour aménagements de bureaux et magasins.

Planification fonctionnelle d'espace et esthétique d'intérieur.

DECORATEURS-ENSEMBLIERS DIPLOMES

M. Bélanger, S.D.E. Claude Pichette, S.D.E.

Paul Gosselin, S.D.E.

5645, Christophe-Colomb — Tél.: 274-2576

Canyon

(Suite de la première page)
pe de pétrole, mais ne l'élimi-
ne pas.

Le "Torrey Canyon" est maintenant séparé en trois morceaux, la partie avant, l'arrière et les superstructures du pont, ont indiqué les services de la marine à Plymouth. Le pétrolier, avec les 60.000 tonnes de cargo qu'il conserve encore, n'était hier soir qu'une bombe à retardement, selon le mot du ministre de la défense.

Mais qui paiera la note, d'ores et déjà très élevée, de cet accident?

Le naufrage a coûté 500.000 livres (\$1.600.000) au gouvernement jusqu'ici, pour un résultat d'ailleurs dérisoire. D'ici la fin de la semaine, les dégâts atteindront le million de livres. Et les dépenses risquent de grimper d'ici à l'été jusqu'à cinq millions de livres.

Juridiquement, voilà un problème peu banal en tout cas. Ce navire américain, naviguant avec un équipage italien, battait pavillon libérien. Il venait du Koweït et se dirigeait vers Milford Haven, au pays de Galles, pour le compte de British Petroleum.

Le Sunday Times a ajouté un élément: la route des pétroliers passe normalement à l'ouest des îles Sorlingues, et non à l'est comme celle qu'a empruntée le "Canyon".

Discrimination

(Suite de la première page)

ment, les hôtels et les chambres privées, et la loi l'interdit", a-t-il rappelé, en expliquant que si la loi était fautive à certains égards, le gouvernement s'empêcherait de la corriger.

Pour sa part, le sous-commissaire général de l'exposition, M. Robert Shaw, estime les accusations "ridicules et sans fondement aucun".

De son côté, le sous-commissaire général du pavillon américain à l'Expo, M. Milton Friedman, a déclaré pour sa part qu'il ne s'est jamais heurté à des pratiques discriminatoires ou religieuses.

"Affirmer qu'il existe de la discrimination à l'Expo, c'est ridicule. Nous plaçons des Noirs, les guides noirs par exemple, sans aucune difficulté. Une unité des marines américaines, qui compte des Noirs, sera hébergée aux quartiers généraux du commandement mobile, et rien, absolument rien, ne nous laisse croire qu'ils y seront mal accueillis", a-t-il dit.

M. Shaw a rappelé en outre que seize pays africains participent à l'Expo, et que la compagnie a même contribué à rendre leur participation possible.

Enfin, M. Shaw a rappelé que des milliers de visiteurs noirs

viennent à Montréal tous les ans, parce qu'ils savent justement qu'ils sont accueillis comme n'importe qui.

Une réaction

(Suite de la page 11)

concrètes quant à une réforme en profondeur des structures administratives du gouvernement provincial dans la région-pilote".

A la fin de mars, on doit cependant constater que la question n'a encore été soumise à aucun comité parlementaire et que rien n'indique qu'elle le sera d'ici la prorogation des Chambres.

D'autre part également, le gouvernement n'a encore annoncé aucune décision concernant la création d'une éventuelle délégation régionale, projet qui a été substitué à celui de l'office de développement. Enfin, la négociation de l'entente fédérale-provinciale dans le cadre du programme conjoint ARDA semble progresser très lentement.

On explique ces retards par une certaine indifférence des centres de décision gouvernementaux. (Un article qui paraîtra dans le journal de demain traitera de cette question.)

Inquiétudes

Devant la situation actuelle, toutes les personnes qui s'intéressent au plan de développement de la région — elles sont nombreuses dans la province du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie — commencent à s'inquiéter.

Elles craignent que le gouvernement Johnson qui s'est pourtant montré bien disposé jusqu'ici ne répète l'opération "boule à mites" du gouvernement Lesage du début de 1966. Mais, si l'exécution du plan d'une autre année pourrait avoir des répercussions désastreuses.

Non seulement ce geste risquerait de marquer le triomphe de l'élite traditionnelle qui veut retourner au bon vieux temps de la région mais aussi l'enterrement définitif de tous les espoirs suscités par le BAEQ. Puisque le plan de développement du Bas-Saint-Laurent constitue le projet pilote du mouvement de planification régionale dans le Québec, sa mise à mort aurait des répercussions regrettables sur l'ensemble de la politique provinciale.

Fonctionnaires

(Suite de la première page)

La nouvelle classification, a-t-il dit, s'inspire des régimes européens ou "plans de carrière" en vertu desquels les fonctionnaires gravissent automatiquement les échelons de salaire au cours de leur service. Ne pas tenir compte des années de service équivaut à nier le principe même du système.

Enfin M. Parent a déclaré que le changement de gouvernement à Québec n'avait modifié en rien les rapports entre le syndicat et le gouvernement: le syndicat fait face à la même confusion de pouvoirs sous le nouveau régime que sous l'ancien, a-t-il dit.

Hanoï

(Suite de la première page)
CRITIQUE DE LA POLITIQUE
DU CHOIX DES CIBLES?

WASHINGTON. — Il est indispensable de lever les restrictions que Washington impose à l'aviation américaine dans ses bombardements du Nord-Vietnam, affirme un rapport d'une sous-commission rédigé à la suite d'une enquête menée l'automne dernier au Sud-Vietnam auprès de commandants d'unités de combat américaines.

Il s'agit en fait du second de six rapports promus sur le sujet par le sénateur John Stennis, démocrate du Mississippi et président de la sous-commission. Admettant que "les bombardements du Nord-Vietnam ont rendu leur agression plus onéreuse pour le Nord-Vietnam", ce second rapport déclare que ce résultat n'a été obtenu "qu'au prix du sacrifice de nombreuses vies américaines et de pertes d'appareils américains atteignant des milliards de dollars".

Le coût des opérations tactiques aériennes au Vietnam, conclut-il, "a été élevé pour les gains limités qui ont été obtenus".

Tout en ne niant pas les assertions de la sous-commission selon lesquelles "le choix des objectifs à attaquer au Nord-Vietnam est encore contrôlé en grande partie par Washington, le Pentagone estime que les conclusions du rapport sont "sous certains aspects importants entachées d'erreurs de fait et de déduction".

Un colloque
au Brébeuf:
Europe et
bipolarisme

Sous le thème "L'Europe et le bipolarisme", le Club des relations internationales des étudiants de l'université de Montréal organise pour vendredi et samedi prochains un colloque qui rassemblera plusieurs personnalités politiques et universitaires de marque.

Les séances débuteront vendredi le 31 mars, à 20 h. 30, par un exposé sur les aspects politiques du thème, présenté par le professeur Jean Maynaud, qui enseigne les sciences politiques à l'université de Montréal.

Le lendemain, à 10 h., l'ambassadeur de l'URSS au Canada, M. Yvan Shepeiko parlera de "L'URSS et le bipolarisme". Le thème fera ensuite l'objet d'un débat, à 13 h., entre MM. Louis Rebois, professeur à l'université de Grenoble, et Roger Dehem, professeur à l'université Laval. On y traitera particulièrement des aspects économiques.

Enfin à 15 h., le général Jean-V. Allard, chef des Forces armées canadiennes, entretiendra ses auditeurs du ministre des affaires culturelles du Québec, M. Jean-Noël Tremblay, qui re-

Ottawa ne se ferait pas prier
pour réformer la fiscalité

OTTAWA. — Il appert que le gouvernement fédéral voudrait effectuer une réforme fiscale avant que l'opinion publique ne le presse à suivre les recommandations du rapport Carter.

La commission d'enquête sur la fiscalité a remis un volumineux dossier au gouvernement

le 24 février et maintenant Ottawa a l'intention d'en faire bon usage.

On prévoit un livre blanc ou une ébauche de projet de loi à la fin de la présente année. On prédit aussi la nomination d'un ministre associé aux finances et cette rumour fut quelque peu confirmée par le ministre M. Mitchell Sharp.

Au dire de certains, le ministre des finances ne peut pas recevoir toutes les représentations sur le rapport, étant trop occupé.

Deux raisons fondamentales motivent le gouvernement à conserver l'initiative: 1) il ne doit pas courir le risque de réagir aux réactions publiques sur la politique de taxation; 2) Ottawa aimerait effectuer des réformes en 1970-71, soit à l'expiration d'une entente de deux ans convenue entre lui et les provinces sur le partage des taxes, entente qui entre en vigueur le 1er avril prochain.

D'autres prévoient que d'ici peu la vague d'opinions tendra vers telle ou telle recommandation et contre telle ou telle autre, et le ministre des finances semblera réagir aux pressions extérieures plutôt qu'aux recommandations du rapport Carter et aux analyses mêmes du gouvernement.

On trouverait impensable que le gouvernement demeure silencieux sur le sujet durant deux ou trois ans.

Personne à Ottawa ne pré-

visionnaires dans la taxation que propose le rapport Carter voit gagner l'appui unanime des provinces. Quelques experts croient que le gouvernement central lui-même n'assimilera pas le contenu entier des recommandations. De toute façon, il faudra plusieurs mois d'entretiens fédéraux-provinciaux.

Tout ceci porte à croire que la fin de la présente année servira de ligne d'arrivée à un livre blanc ou à une ébauche de projet de loi. Le gouvernement attendra ensuite les réactions de la population.

Le gouvernement exigera peut-être une majorité parlementaire avant d'adopter une loi relative au rapport Carter. Il pourrait tenir une élection en 1968 ou au début de 1969 et profiter des recommandations du rapport Carter qui promettent de veiller au bien-être des familles à bas revenus et à revenus moyens.

Pour ce qui est du poste de ministre associé aux finances, il convient de retenir deux noms. L'un d'eux est M. Jean Chrétien, député de St-Maurice-Lafleche et secrétaire parlementaire de M. Sharp depuis 14 mois.

L'autre est M. Pierre Elliott-Trudeau, premier secrétaire parlementaire du premier ministre Pearson. On dit qu'il est à l'origine de la nouvelle politique fédérale d'uni-

formité de taxation avec les provinces.

Le témoin a perdu l'alliance?

Tout n'est pas perdu...
puisque la noce a lieu au
REINE ELIZABETH!

Tout est réglé minutieusement. Le gâteau. Le vin. Une accueillante disposition de fleurs. Une musique des plus douces. Des spécialistes qui voient à ce que tout marche rondement. Nous voyons même à avertir les nouveaux époux quand vient l'heure du départ... parce que le temps passe si vite quand tout va si bien. Vous verrez que personne ne se rappellera que le témoin a perdu l'alliance.

Adressez-vous à notre directeur des banquets au Reine Elizabeth: 867-1511. Il se fera un plaisir de vous aider à préparer la noce. Un hôtel du CN administré par Hilton of Canada. Autres hôtels administrés par Hilton au Canada: l'Hôtel Vancouver (un hôtel du CN), et le Montréal Aéroport Hilton.



Un verre
d'eau pure...
un verre
d'ÉVIAN
bien sûr!

Eau minérale...
eau de tous les jours:

- sur la table familiale
- pour le voyageur et le sportif
- complément idéal d'un bon mix

Disponible dans toute la province en bouteilles de 30 onces et canettes de 35 onces.

EVIAN SOURCE CACHAT FRANCE: MONTREAL 725-9528

EVIAN est servie
sur la meilleure table
serieuse du monde,
celle d'AIR FRANCE.

ÇA N'ARRIVE QU'UNE FOIS L'AN

ÉCONOMISEZ
DURANT
4
JOURS
chez
DUPUIS

Demain, jeudi, vendredi et
samedi, les 29, 30, 31 mars
et le 1er avril. C'est jour
de fête chez Dupuis!

Venez tôt! Dites-le à vos
amis! Les réductions sont
colossales! Consultez le ca-
hier de 16 pages aux entrées
du magasin.



... À 2 PAS SEULEMENT DU
MÉTRO. Il vous est plus facile
que jamais de vous rendre chez
Dupuis par la bouche de métro
Saint-Hubert — Boul. de Mai-
sonneuve!

Pourquoi pas chez Dupuis... À 2 PAS SEULEMENT DU MÉTRO
DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTRÉAL • 842-6171 — OUVERT LE SOIR, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H.
1481, RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIÈRES • 378-6101 — OUVERT LE SOIR, JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H. 30

Une réaction conservatrice dans la région et une certaine indifférence des "centres de décision" à Québec mettent

le projet d'exécution du BAEQ en péril

Par Paul CLICHE

QUÉBEC — Les semaines qui viennent indiqueront si le plan de développement que les chercheurs du Bureau d'aménagement de l'est du Québec ont préparé pour la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie de 1963 à 1966 au coût de plus de \$4 millions sera exécuté ou définitivement relégué aux oubliettes.

L'article qui suit a pour but de relater les principales étapes qui se sont déroulées, aussi bien au niveau gouvernemental que dans la région, depuis la dernière phase de préparation du plan vers la fin de 1965.

Comme on verra, ces événements ne justifient pas un optimisme béat... au contraire.

Le gouvernement Lesage dit "non" à l'office de développement

Contrairement aux espoirs soulevés à la fin de 1965, le gouvernement Lesage ne donna pas suite au projet de création, dès la session du début de 1966, d'un office régional de développement tel que le préconisait le plan du BAEQ.

Devant l'échec des démarches de décembre 1965, janvier et février 1966 en vue d'obtenir la création immédiate d'un organisme d'exécution du plan, l'idée prit forme de mettre sur pied un organisme de transition entre le BAEQ (qui est disparu le 31 mai 1966) et le futur office de développement: le comité de liaison de l'est du Québec. Essentiellement cet organisme devait "temporiser" pour ne pas démoréaliser la population en attendant l'exécution du plan.

La création du comité de liaison fut annoncée en chambre par l'ex-premier ministre Lesage le 24 mars 1966. Quant au plan du BAEQ, qui devait être présenté en juillet, il serait confié au Conseil d'orientation économique qui en ferait une première analyse.

Les gens du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie étaient bien déçus de la tournure des événements mais ils crurent alors qu'il était préférable de ne pas laisser rien savoir publiquement (à cause de l'imminence des élections?).

Les conseils économiques du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie se dirent donc officiellement satisfaits de la décision du cabinet.

Le comité de liaison devait prendre naissance à la fin de mai mais ce n'est qu'après bien des retards qu'il obtint ses lettres patentes à la mi-juillet... sous le gouvernement de l'Union nationale.

Quant à son financement il a donné lieu également à de nombreuses négociations qui ont fait craindre, un moment donné, que toute la question ne fût remise en cause. Un premier projet fut rejeté et un second, qui en réduisait le budget du tiers, fut finalement accepté par le conseil de la trésorerie. L'organisme disparaîtra à son tour le 31 mai prochain.

Le 20 juillet 1966, lors de la remise du plan du BAEQ, le nouveau premier ministre, M. Johnson, promit que le plan serait exécuté. Les termes de sa déclaration, notait-on, étaient beaucoup plus encourageants que ceux employés par l'ancien premier ministre Lesage lors de sa déclaration de mars précédent.

Mise sur pied des cadres d'animation et de participation

Le comité de liaison s'attaqua à l'aspect participation de la population en vue de l'éventuelle exécution du plan. Depuis l'été dernier, il a d'abord informé les gens sur le contenu du plan, s'efforçant de le faire connaître dans ses grandes lignes dans toute la région et de le vulgariser.

Sa deuxième tâche fut de mettre sur pied les structures qui permettraient une véritable participation, lors de l'exécution. À cette fin, le comité — le secrétaire en est M. Jean-Claude Lebel, aménageur au BAEQ — se mit en frais de restructurer les deux conseils économiques régionaux — le COEB et le CREGIM — pour les rendre vraiment représentatifs, c'est-à-dire en faire des instruments valables.

Un congrès conjoint des deux conseils économiques fut tenu à Rivière-du-Loup les 22 et 23 octobre 1966 pour lancer l'opération au terme de laquelle ils doivent être transformés en un cadre permanent d'animation et de consultation, soit un seul conseil régional de développement émanant de quatre conseils territoriaux de développement.

Le congrès de Rivière-du-Loup décida la création des quatre conseils territoriaux: un pour la sous-région de Rivière-du-Loup, appelée Grand-Portage, un pour celle de Rimouski-Matane appelée Métis, un pour celle de la Gaspésie et un pour celle des Îles-de-la-Madeleine.

Depuis lors, on a travaillé à constituer les conseils territoriaux, une représentation territoriale et sectorielle. La délégation sectorielle doit être assurée par les grandes associations socio-économiques: les mouvements populaires, syndicaux, patronaux et autres se voyant octroyer une représentation bien définie. Quant à la délégation territoriale, elle doit venir des conseils de ville et des conseils de comté encore là selon une formule définie.

On aura une idée, ces jours prochains, des résultats du travail qui s'est accompli. Depuis la fin d'octobre dernier, alors que les quatre conseils territoriaux tiendront chacun leur congrès de fondation: le 2 avril aux Îles-de-la-Madeleine, le 9 avril dans la Gaspésie et pour celui de Métis et le 16 avril pour celui du Grand-Portage.

Le député-maire Gendron veut diviser la région en trois régions

Une fois officiellement créés, les quatre conseils territoriaux de développement doivent tenir un congrès conjoint le 28 mai prochain — date qui précédera de quelques jours la disparition du comité de liaison — pour assurer la naissance du conseil de développement représentant toute la région, de Kamouraska aux Îles-de-la-Madeleine.

Mais à ce moment-ci bien optimiste serait celui qui pourrait prédire avec certitude que cette opération se déroulera sans anicroches sérieuses.

Depuis le moment où le plan du BAEQ a été déposé et qu'on s'est aperçu qu'il pourrait être mis en application prochainement, un mouvement de réaction s'est dessiné dans la région. Il s'est vite cristallisé en la personne du maire et député libéral fédéral de Rivière-du-Loup, M. Rosaire Gendron qui, dès le congrès d'octobre dernier qui s'est déroulé dans sa ville, a mené une vive contre-attaque contre les principales

propositions du comité de liaison en vue de la création d'un conseil de développement unique pour toute la région.

M. Gendron, s'appuyant sur le projet de l'Union des municipalités, veut subdiviser la région en trois régions autonomes. Ainsi, sa ville de Rivière-du-Loup ne serait pas obligée de céder le pas à Rimouski que le plan de développement du BAEQ prévoit comme métropole régionale. Jusqu'ici, les démarches du député-maire et du groupe de Rivière-du-Loup ont été fructueuses. Par exemple, la carte administrative provinciale établie en janvier 1966 par le gouvernement Lesage ne confère pas le statut de métropole régionale à Rimouski (à l'instar de Trois-Rivières, Sherbrooke, Chicoutimi, etc.) et fait relever la sous-région de Rivière-du-Loup de la région de Québec et non de celle du Bas-St-Laurent-Gaspésie. Le 18 mars 1966, à un colloque de l'Union des municipalités, l'ex-ministre René Lévesque avait d'ailleurs qualifié cette décision de "mystérieuse".

De façon inattendue aussi, c'est le chef de l'opposition, M. Jean Lesage qui a fourni dernièrement un appui à M. Gendron dans sa campagne actuelle.

De passage à Rivière-du-Loup, le 25 février dernier, dans le cadre de sa tournée actuelle, M. Lesage appuyait en effet la proposition de trois régions ne se rendant apparemment pas compte que son geste, généralisé dans la province, équivalait à balkaniser le Québec en une trentaine de petites régions: d'où à désavouer la carte de 10 régions qu'il avait lui-même promulguée alors qu'il était premier ministre.

M. Lesage sera à Rimouski samedi le 1er avril. On croit que les gens de l'endroit lui demanderont de préciser sa prise de position du 25 février.

Haro sur les planificateurs

Quant à la campagne de M. Gendron, elle s'est intensifiée depuis quelques semaines à un point tel qu'elle menace maintenant le principe même du plan du BAEQ. Les gens de son groupe ne cachent d'ailleurs pas qu'ils veulent extirper de la région l'esprit de réforme qui s'y est instauré depuis la fondation du BAEQ en 1963. À la fin de mai, nous serons débarrassés de l'engorgement des planificateurs, laisseront-ils entendre.

En fait, ce mouvement, qui connaît une période de pointe d'ici le congrès du 16 avril, cristallise la résistance des élites traditionnelles petites bourgeoises face à la nouvelle mentalité des protagonistes du plan. C'est une réaction de crainte devant des réformes qui pourraient leur enlever leurs privilèges. Pendant ce temps, grâce au travail d'animation sociale, les plus défavorisés, les habitants des paroisses marginales, par exemple réclament à grands cris l'application du plan.

À Québec, le travail de programmation est terminé

Voyons maintenant ce qui s'est passé à Québec depuis l'été dernier quant aux décisions concernant l'éventuelle exécution du plan.

Rien apparemment de juillet à la fin de septembre 1966 alors que le Bureau d'étude en aménagement régional (BEAR) fut formé au conseil d'orientation économique. Deux des principaux responsables du BAEQ, l'aménageur-en-chef Guy Coulombe et l'aménageur François Poulin — deux économistes — en constituent les cadres.

LE DEVOIR

MONTREAL, MARDI, 28 MARS 1967

CAHIER 2 / Pages 11-18

Le mandat primordial du BEAR était d'étudier le plan du BAEQ en vue de sa mise à exécution le plus vite possible. Il devait aussi conseiller le conseil pour l'élaboration d'une politique provinciale de développement régional.

Coulombe et Poulin, avec la collaboration de l'administration Arda et de toute une équipe de hauts fonctionnaires, se mirent vite à la besogne. Lorsque le ministre de l'Agriculture, M. Clément Vincent, se rendit au congrès de Rivière-du-Loup le 23 octobre il annonça l'exécution d'une première tranche du plan au montant de \$6 millions et laissa prévoir l'adoption par le cabinet dans les semaines suivantes de crédits pour l'exécution d'une autre tranche.

Mais peu après les technocrates modifièrent leur projet et adoptèrent un programme beaucoup plus audacieux: celui de prévoir toute l'exécution du premier plan de développement du Bas-St-Laurent-Gaspésie pour les cinq prochaines années.

Cette décision impliquait un travail énorme. Il fallait programmer l'action de chacun des ministères impliqués — presque tous les ministères provinciaux — pour toute la durée du plan quinquennal. Il fallait aussi prévoir la conclusion d'une entente avec Ottawa pour le partage du coût d'exécution entre \$200 et \$270 millions — ainsi que pour l'action des ministères fédéraux intéressés dans la région.

Sans précédent ce travail de programmation permit — pour la première fois peut-être dans l'histoire de l'administration provinciale — à plusieurs ministères de travailler de concert sur une œuvre de longue haleine. Partagé entre plusieurs comités et sous-comités il est maintenant terminé.

Quant à la négociation fédérale-provinciale, elle est amorcée au niveau des techniciens. Sous la direction du côté de Québec de M. Claude Morin, sous-ministre des affaires fédérales-provinciales, elle doit s'engager d'ici quelques semaines dans une phase cruciale. Le ministre-négociateur à Québec est M. Vincent; à Ottawa, M. Maurice Sauvé.

Blocage au niveau politique?

Cependant que le travail s'accomplissait au niveau du fonctionarisme, on a l'impression d'autre part que peu s'est fait depuis l'automne du côté politique.

En décembre, 1966, le comité de liaison présentait, un mémoire au ministre Vincent pour le presser de faire mettre sur pied dès la présente session un organisme d'exécution du plan et suggérait de soumettre la question à un comité de l'assemblée législative pour sensibiliser les députés au problème.

M. Vincent accueillit la suggestion avec bienveillance. Le 12 janvier dernier, lors d'une

visite à Mont-Joli et Rimouski, il annonçait que le conseil des ministres serait saisi "d'ici la fin du mois" de "propositions (Suite à la page 10)"

360 est, rue Rachel
Montréal
849-4107

J. W. JETTE
CHAUFFAGE - PLOMBERIE

SERVICE NATIONAL DE LOCATION DE VÉHICULES

**LOCATION
À LONG TERME**

Un...ou cent
voitures...ou camions?
Peu importe. Nos contrats
de location sont faits
à "vos" mesures!



Nous ne faisons pas que vous fournir exactement le modèle et le nombre de véhicules que vous désirez (sedans, wagonnettes, hardtops de luxe; fourgons, pickups ou camions à ridelles); nous vous aidons aussi à choisir le contrat qui vous conviendra le mieux. Exemple: vous préférez que nous assumions nous-mêmes l'entretien de votre véhicule? Votre contrat sera établi en conséquence, dans les termes qui vous arrangeront le mieux.

Nous ne sommes pas seulement des agents de

location: nous sommes aussi des vendeurs de voitures et de camions Ford. Nous connaissons à fond le modèle que vous choisissez. Quant au service, il ne soulève naturellement aucun problème: n'importe lequel des vendeurs Ford ou Mercury — n'importe où au Canada! — s'en chargera.

Le modèle et le contrat qu'il vous faut... un service ultra-efficace... voyez donc cela chez un vendeur Ford ou Mercury! Pourquoi pas aujourd'hui? ... Ou, si vous le préférez, écrivez à: FALS, The Canadian Road, Oakville, Ontario.

**Les compagnies de location sont-elles toutes pareilles?
Presque — mais pas tout à fait.***

*Pour savoir ce qui fait la différence, écrivez à: FALS, The Canadian Road, Oakville, Ontario

FORD

SERVICE FORD
DE LOCATION AUTORISÉ
chez certains vendeurs Ford et Mercury

MERCURY

Tout le Canada voyagera en 1967 Réservez tôt!



Cette année, Montréal sera

le théâtre de la première exposition universelle en Amérique, l'Expo 67.

Le Canada fêtera aussi le centième anniversaire de la

Confédération: par tout le pays, il y

aura des spectacles, des défilés, de

nombreuses célébrations. Les trains transporteront donc un nombre accru de voyageurs, surtout

pendant la belle saison.

Pour être assuré d'obtenir des places, réservez-les dès maintenant! Mieux encore,

réservez-les pour le printemps ou l'automne, saisons où le trafic voyageurs est moins dense.

Consultez au plus tôt votre agent de voyages accrédité par le CN ou un bureau des ventes voyageurs du CN.

CN

Pour Pierrette Sartin, le travail permet aux femmes de bâtir leur propre sécurité

(une entrevue de Renée ROWAN)

— Que veulent-elles au juste les femmes? Nous aimerions bien le savoir!

C'est la question que se posent un grand nombre d'hommes dans notre société en évolution, aussi bien ici que dans tous les pays du monde.

Nous l'avons posée pour eux à Mme Pierrette Sartin, administrateur civil au ministère de l'Industrie, chargée de mission au Commissariat général du Plan d'équipement et de productivité en France, auteur et journaliste bien connue.

— Je ne crois pas que ce soit l'égalité que les femmes recherchent — ça ne veut pas dire grand chose. Ce qu'elles désirent, c'est que l'on reconnaisse leur dignité de femme. Elles n'ont pas besoin qu'on les mette sur un piédestal comme une statue avec des guirlandes tout autour; elles n'ont pas besoin non plus qu'on les admire, qu'on les adore ni qu'on les protège.

Cette époque est révolue. Ce que les femmes veulent, c'est qu'on les traite avec respect, un respect que l'on aura respecté. Le respect ne consiste pas à dire à une femme qu'elle a de jolies frisettes, une belle robe qu'on admirerait parfois lui voir enlever. La femme veut qu'on la respecte comme un être à part entière. Ce qu'elle cherche au fond, c'est une sécurité dans la vie, mais une sécurité qu'elle bâtit pour elle-même et qui ne dépendra pas du bon vouloir des autres.

Mme Pierrette Sartin est de passage à Montréal, ces jours-ci, avant de se rendre à Québec où elle participera, la semaine prochaine, au congrès des relations industrielles organisé par l'université Laval et dont le thème est, cette année, "le travail féminin". Mme Sartin prononcera l'allocation au banquet de clôture. Elle a intitulé son entretien: "La femme dans le monde du travail d'aujourd'hui".

Petite, vive, très chaleureuse, Mme Sartin — qui n'a rien de la "business woman" — ne craint pas d'énoncer ses idées sur la femme et aussi sur l'homme, des idées qui soulèvent des protestations véhémentes de la part de ses lecteurs.

— Les hommes ont peur de la vérité, de la réalité, ils ne veulent pas regarder les problèmes en face. Les femmes, pour un grand nombre de raisons, n'ont pas besoin d'avoir une grande capacité professionnelle, elles n'ont pas besoin de travailler; elles sont faites pour rester à la maison. Mais on ne leur donne aucune éducation ménagère intelligente et moderne.

Ce n'est plus la peine, nous dit Mme Sartin, d'apprendre aux femmes à repasser. Il faut leur apprendre à lire une police d'assurance, à manier un carnet de chèque.

On dit que les femmes sont faites pour élever des enfants.

Mais on les coupe complètement du monde extérieur en les enfermant dans une sorte de gynécée moral, au moment où les enfants sont avides de liberté, sont lancés dans le monde extérieur, sans personne pour les guider. On ne donne

ne aux jeunes filles aucune idée de ce qu'est la vie d'un citoyen — on tient la femme en dehors de la vie politique. On ne peut pas être une bonne éducatrice si on ignore tout des problèmes actuels, qu'ils soient politiques, économiques,



militaires, etc., parce que les enfants eux les connaissent à travers la télévision, la presse, la radio.

Aux femmes que l'on forme pour le bonheur du mari, soi-disant, on ne donne aucune éducation psychologique, aucun sens du dialogue conjugal, aucun sens de la psychologie des enfants et de la surcroît aucune notion de puériculture, aucune notion de diététique.

On leur donne une culture livresque destinée tout juste à leur faire passer le temps

en attendant le mariage. C'est triste à dire, mais de nos jours encore, affirme Pierrette Sartin, le mariage est tout pour les filles; élevées dans cet esprit, elles croient encore que c'est la libération. Elles ne mettent pas long à déchanter: les problèmes commencent là. Si les hommes pouvaient donc comprendre que tant qu'à se marier, il est préférable pour eux d'épouser une femme intelligente qui serait une associée. Si on pouvait leur mettre dans la tête qu'il n'y a d'amour véritable et de bonheur possible que dans la compréhension et le respect de l'autre.

Pierrette Sartin n'est pas une femme tendre pour les femmes.

— Si les hommes ont pu établir sur les femmes une

travailler. C'est un droit pour elle.

Notre interlocutrice va même beaucoup plus loin à l'heure actuelle, c'est un devoir du point de vue économique et moral. Il y a 80% des femmes qui travaillent pour des raisons économiques: elles travaillent parce qu'elles en ont besoin. Ce n'est pas, comme beaucoup d'hommes le prétendent, pour acheter des bas ou aller chez le coiffeur sans demander d'argent de poche à son mari.

On ne sait pas assez que si la plupart des femmes travaillent, c'est pour élever le niveau de vie familial.

Les conditions des femmes au travail sont très dures, affirme Mme Sartin.

On les commande plus durement que les hommes, d'une façon plus désagréable aussi, souvent parce qu'elles ne sont pas syndiquées. Les conditions sont tellement difficiles qu'elles leur masquent les compensations qu'elles retirent de leur travail, en plus de l'argent. C'est si vrai que lorsque les femmes n'ont plus besoin économiquement de travailler, elles veulent revenir au travail: ce n'est que lorsqu'elles ont abandonné leur travail qu'elles s'en rendent compte.

Les hommes préfèrent voir leur femme à la maison sous prétexte qu'elle doit être la pour élever ses enfants.

A mon avis, ce n'est pas parce qu'une femme ne travaille pas qu'elle s'occupe de son foyer et ce n'est pas parce qu'elle travaille qu'elle le néglige. Les hommes n'ont pas envie de l'admettre. Dans le travail, ce sont des concurrentes et des concurrentes redoutables.

D'après Mme Sartin, c'est la faute des hommes. "Pour qu'une femme se maintienne dans le monde du travail à un certain poste, il faut qu'elle ait beaucoup plus de qualités et de diplômes que l'homme, en particulier dans les cadres. Si les hommes acceptaient, demandaient et même se battaient pour que les femmes aient l'égalité des salaires, une égalité de chances dans les promotions, elles seraient beaucoup moins dangereuses, parce que les employeurs ne les considéreraient plus comme une main-d'œuvre bon marché et par conséquent une concurrente pour les hommes. C'est frappant comme les hommes ne veulent pas comprendre ces problèmes qui sont pourtant élémentaires.

En réalité, à l'heure actuelle, les femmes qui travaillent sont dans une situation difficile parce qu'on ne fait rien pour les aider à résoudre leurs propres problèmes dont l'un est qu'elles ont des enfants, qu'elles désirent en avoir, que la maternité reste bien dans leur vocabulaire et qu'elles ne veulent pas y renoncer. Mais elles ont aussi le droit de dépasser cette maternité et d'exercer leur intelligence, leur volonté et même leurs défauts dans une autre direction, c'est-à-dire dans une activité professionnelle.

Madame Sartin aurait encore beaucoup à dire sur le sujet, mais vous pourriez voir et entendre la visiteuse française cet après-midi à 3h., à l'émission Femme d'aujourd'hui, à Radio-Canada. Elle y parlera du travail de la femme.

N.B. — Pierrette Sartin vient de publier aux éditions Casterman "Une femme à part entière", un roman dans lequel elle aborde le problème du nouveau rôle de la femme.

L'auteur nous avait habitués à des études sociologiques: cette nouvelle façon de s'exprimer lui permet sous une forme plus facile d'aborder des problèmes ardu. "C'est ma recreation et ma récompense".

Un colloque sur le divorce organisé par MAINTENANT

Jeu prochain, le 30 mars, à 8h30, à l'Auditorium St-Albert-le-Grand, un colloque sur le divorce, organisé par la revue MAINTENANT, groupera les participants suivants: M. Vincent Harvey, o.p., directeur de la revue, Me Micheline Corbeil, avocate de Montréal, M. Ulysse Desrosiers, prêtre, directeur du Centre de consultation matrimoniale, et le Dr Gilles Lortie, psychiatre. L'animateur sera M. Bertrand Gagnon.

La question du divorce est actuellement dans l'air. Le Gouvernement d'Ontario, fait, depuis quelques mois, des consultations auprès des Eglises chrétiennes et des divers groupes représentatifs de notre société, en vue de modifier la loi fédérale actuelle qui n'admet le divorce que pour cause d'adultère. Il y a quelques mois, un projet de loi sur le divorce déposé à la chambre des députés italienne a suscité une intervention de Paul VI. Au concile, Mgr Zoghby avait soulevé le problème pastoral que pose l'attitude rigide de l'Eglise latine sur l'indissolubilité absolue du mariage sacramentel. Tout récemment, un prêtre catholique de rite oriental, Mgr Victor Pospishil, ramenait le débat dans la revue œcuménique Diakonia. Un problème complexe, aux multiples aspects, qui intéresse l'homme de loi, le psychiatre, le pasteur, le théologien... et un peu tout le monde.

Steinberg renonce aux timbres-primés en Ontario mais les garde au Québec

favorisées en comparaison de leurs consœurs ontariennes. En effet, la chaîne de magasins d'alimentation Steinberg a annoncé en fin de semaine que dès aujourd'hui, les timbres-primés disparaîtront dans 44 de ses plus grands magasins d'Ontario. Le représentant de la maison a dit que son entreprise en était venue à cette décision à la suite d'une enquête auprès des ménagères. "Elles préfèrent des prix plus bas que des primes. Cette politique de suppression des timbres-primés nous amènera à couper légèrement les prix".

M. Nathan Steinberg, vice-président de Steinberg Limitée, a déclaré de son côté que la chaîne de magasins géants n'a pas l'intention, du moins pour le moment, d'abandonner la distribution des timbres-primés dans ses magasins du Québec. Selon lui, la mesure adoptée en Ontario est une "expérience". Il n'a pas précisé si cette décision pourrait mener à l'abandon des timbres-primés dans les 120 magasins que la firme exploite à travers le Québec. Il a ajouté que les timbres-primés n'avaient pas eu en Ontario le succès qu'on leur connaît au Québec.

La présidente de la division de l'Ontario de l'Association des consommateurs du Canada a commenté en ces termes la décision de Steinberg: "Formidable; ils ont enfin vu clair!". On comprend aisément que les commentaires des compagnies de timbres soient moins favorables. Le président de l'Association canadienne des compagnies de timbres, M. Monty West a déclaré en apprenant la décision de Steinberg: "S'ils ne dépendent pas leur argent sur les timbres, ils le dépenseront ailleurs pour conserver leur participation au marché."

Le parlement anglais se prononcera sur la législation de l'avortement

LONDRES — "Le Parlement britannique doit pouvoir se prononcer en toute liberté sur la législation de l'avortement, sans qu'aucune entrave ne soit apportée à son jugement," a déclaré aux Communes M. Harold Wilson, rejetant la requête d'un député conservateur demandant que cette question soit étudiée par une commission

royale avant d'être soumise à une ratification définitive.

Le projet de loi, présenté à titre privé par un député libéral, M. David Steel, a déjà été approuvé en deuxième lecture, en juillet dernier, par 194 voix de majorité, à l'issue d'un débat où les chefs de file des partis avaient laissé toute liberté aux députés de voter selon leur conscience. Il autorise l'avortement pour des raisons médicales, physiologiques ou sociales.

Depuis lors, toutefois, une véritable levée de bouilliers contre ce texte s'est produite dans les milieux catholiques, dont le porte-parole au parlement est le conservateur Norman St-John-Stevens. Celui-ci a exhorté vainement M. Harold Wilson à revenir sur sa décision, en affirmant que "des millions de Britanniques, appartenant à toutes les confessions, étaient profondément émus par la possibilité qu'une telle loi puisse être adoptée sans que son bien-fondé et sa portée aient été clairement établis".

Dans les milieux médicaux et juridiques de Grande-Bretagne, on a également formulé des réserves, au cours des dernières semaines, et une "Société pour la protection des enfants à naître" a récemment été créée pour combattre la législation de l'avortement.

Le choléra continue de dévaster des populations

GENEVE — "Le monde est aux prises avec une nouvelle épidémie de choléra, déclarée il y a six ans et qui a déjà atteint 20 pays et menace d'envahir de nouvelles régions, a révélé, hier le Dr M. M. Payne, sous-directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, au cours d'une conférence de presse.

L'épidémie actuelle est la septième. Elle a débuté en 1961 à Sulawesi, dans l'île de Célèbes, en Indonésie et s'est répandue dans toute l'Asie. En 1966, on a relevé 29.000 cas environ et plus de 4.000 décès.

Le Dr Payne a ajouté que les experts de 18 pays, réunis à Ankara au début du mois, ont exprimé leur profonde inquiétude devant la marche ininterrompue du choléra vers l'Ouest et ont mis l'accent sur l'urgence des dispositions à prendre pour enrayer le mal. Ils ont souligné que si des mesures sont prises aussitôt que l'infection se déclare, il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure ni de se livrer à des actes irrationnels comme à l'époque où le choléra représentait une catastrophe nationale. Le traitement est parfaitement au point et permet de réduire la mortalité à moins d'un pour cent si les malades sont soignés à temps.

Ne soyez plus gêné par UN DENTIER trop grand

Nombre d'usagers souffrent d'une gêne réelle parce que leurs dentiers bougent et parfois même tombent complètement. Ne vivez pas dans la crainte de voir ceci vous arriver. Remplacez simplement votre dentier d'une petite quantité de PASTETTES, poudre alcaline (non acide). Il tiendra mieux et son port sera plus confortable. Ne s'agit pas, comme on le croit, d'un produit dentaire. PASTETTES se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

CIDRE DE NORMANDIE

MARQUE **EVA**

Léger-Fruité
Pétillant

Importé de France

TENEUR EN ALCOOL 25 %

En vente dans tous les magasins d'alimentation spécialisés dans les conserves fines et autres produits de choix.

Est servi dans les restaurants, boîtes à châteaux, etc... licenciés ou non.

Distributeur-grossiste

AU CÉP D'ANJOU

470, Avenue Ogilvy
Montréal, 15 — P.Q.
276-1224 ou 276-1127

VOUS AIMEZ LA FINE CUISINE... ?

SUIVEZ EN AVRIL ET MAI PROCHAIN

LE COURS DE FINE CUISINE FAMILIALE

du professeur de la télévision M. Henri Bernard

à L'INSTITUT D'ART CULINAIRE

École détenant un permis en vertu de la loi des écoles professionnelles privées

1253, McGill College, Montréal
Tél.: 861-9597

PROGRAMME D'EDUCATION POUR ADULTES

EXPOSEZ VOS IDEES
ACCELEREZ VOS PROMOTIONS
AUGMENTEZ VOTRE REVENU

grâce au cours

DALE CARNEGIE EN FRANÇAIS

54 ANS D'EXPERIENCE

1.200.000 DIPLOMES

HOMMES ET FEMMES

Renseignements

JACQUES DE BELLEFEUILLE 845-5264

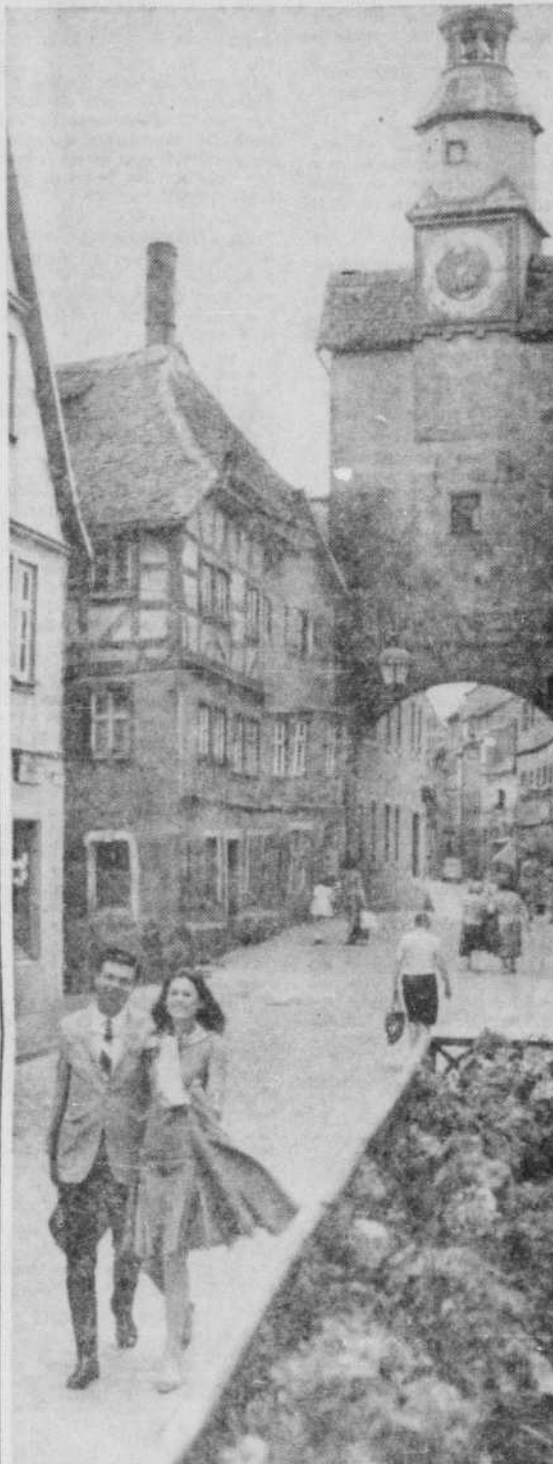
ASSISTEZ A UNE SEANCE EXPLICATIVE GRATUITEMENT

MARDI SOIR 28 MARS 8.00 P.M.
MERCREDI SOIR 29 MARS 8.00 P.M.
JEUDI SOIR 30 MARS 8.00 P.M.

HOTEL SHERATON MONT-ROYAL - MEZZANINE

Rendez-vous en métro — Descendez station Peel

Notre plan européen



La splendeur médiévale de Rothenburg, à courte distance de Stuttgart.

Il vous permet la visite de 20 villes pour le prix d'une.

Vous pouvez faire un circuit complet si vous le désirez, ou choisir seulement quelques escales qui vous intéressent spécialement avec le plan d'escaliers supplémentaires de Pan Am®, qui vous permet de voir l'Europe à votre guise. Avec un billet New York-Rome aller et retour, par exemple, vous pouvez faire escale dans 19 villes supplémentaires, sans supplément de prix. Consultez une agence de voyages Pan Am® ou téléphonez-nous, nous prendrons toutes les dispositions nécessaires pour votre facilité, y compris le voyage de correspondance jusqu'à New York.

Où que vous alliez en utilisant nos services, vous aurez la conviction que vous voyagez par les soins de la meilleure compagnie aérienne qui soit, et vous en serez enchanté; ne manquez pas d'en profiter.

La ligne aérienne la plus expérimentée du monde



Première sur le Pacifique Première en Amérique Latine
Première sur l'Atlantique Première autour du monde

Adressez-vous à votre agent de voyages Pan Am ou téléphonez à Pan Am à 845-5172.
Agence de vente de billets: 1450, rue City Councilors, Montréal.

DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'avant-pianon

NOUVEAU ZENITH POUR '67

L'appareil auditif "Director" crée un cercle de sonorité!

NOUVEAU MICROPHONE A L'AVANT

Capte les sons où vous regardez en plus de les amplifier en avant de vous.

NOUVELLE OUVERTURE A L'ARRIERE

Identifie les sons arrière selon leur importance.

Le "Director" comprend un circuit Micro-Lithie plus fin qu'un bout d'allumette... une réussite de la technique de l'ère spatiale. Il vous offre un meilleur partage du son pour vous apporter une nouvelle expérience auditive. Il est le plus petit appareil auditif derrière l'oreille et ne pèse que 1/4 once. Essayez-le dès maintenant!

Vente à domicile, si désiré

Venez ou composez

842-5151, poste 316

DUPUIS — TROISIEME, STE-CATHERINE

C-H

Spécialiste bilingue en décoration intérieure

Notre Centre de la Couleur requiert les services d'une spécialiste en décoration intérieure pour travailler aux agencements de couleurs destinés aux édifices commerciaux, hôpitaux, maisons modèles, flottes de camions, etc.

Veuillez adresser votre demande en fournissant les détails de formation et votre expérience à :

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

Case postale 10
Montréal, P.Q.

Berlitz enseigne l'Espagnol rapidement et efficacement

Berlitz est l'école de langues la plus expérimentée, la plus progressive et la plus universelle. Chez Berlitz, l'enseignement est de toute première valeur. A l'aide de ses techniques les plus nouvelles, Berlitz vous garantit la maîtrise de l'anglais, de l'espagnol, de l'italien ou de l'allemand en un temps record. Prenez immédiatement rendez-vous pour une leçon-test gratuite.

ECOLES Berlitz

Langues vivantes

288-3111

L'actif global des institutions du Mouvement Coopératif Desjardins, à \$1,536,970,000.

potins financiers

La reprise des activités hier sur la Bourse de N.Y. après 3 jours de congé à l'occasion du Vendredi-Saint, fut marquée par une certaine hésitation des cours, de sorte que l'indice des industriels, compilé par DJ, clôture 295 points plus bas à 73-72, comparativement à une avance de 690 points, la semaine dernière, à 876.67. Les Pétroles étaient en demande sur la Bourse de Toronto. Sur celle de Montréal, les titres bancaires continuaient d'être populaires.

Les Banques de Commerce et de la N-E ne suivront pas l'exemple de la Banque de Montréal au sujet de l'abaissement de leur taux.

La nouvelle que la Cour Suprême des E-U refusa la consommation immédiate de la fusion de \$6,000,000 entre le N.Y. Central et Pennsylvania Ry., explique la baisse des chemins de fer à N-Y hier. Cette lourdeur des chemins de fer influait sur le sentiment spéculatif en général en fin de séance à Wall Street.

Le défaut d'espace nous oblige à reporter à d'autres jours plusieurs détails intéressants, concernant plusieurs entreprises du Mouvement Desjardins, dont nous citons, ce matin, dans notre manchette et en dernière page, maints faits saillants.

Selon Shearson, Hammill & Co., "au cours des 2 premières semaines d'avril, maints spéculateurs seront obligés de vendre leurs titres afin de réaliser du comptant pour payer leur impôt sur le revenu. Ce facteur et les perspectives de rapports défavorables couvrant le 1er trimestre de cette année porteraient à croire que la liste mobilière américaine ne connaîtrait pas de mouvements forts à la hausse d'ici quelque temps. Il va sans dire que ce qui est vrai pour les E-U l'est autant pour le Canada où nos spéculateurs auront à faire face aux mêmes facteurs."

Les "droits" de The New Brunswick Telephone Company Limited se vendront au comptant sur la Bourse de Montréal à son ouverture le 29 mars 1967, et ils seront rayés de la liste à la fermeture des affaires le 31 mars 1967. Les droits expireront le 31 mars 1967.

Les spéculateurs canadiens et américains étaient portés hier à transiger sur les huiles de la région du lac Rainbow-Zama, au nord-ouest de l'Alberta, où l'activité sera très forte cet été.

Le dernier bulletin de Raymond Camus Inc., renferme une liste de valeurs mobilières rapportant entre 6.50 et 7.25 p.c.

La Banque de Montréal abaisse son taux sur les prêts de premier ordre, à 5 1/2%

Nouveau type de compte d'épargne, portant intérêt à 4% à partir du 1er mai

M. G. Arnold Hart, président du conseil et président de la Banque de Montréal, a annoncé aujourd'hui un abaissement de 1/2 p.c. du taux sur les prêts de premier ordre de la banque, à compter du 1er avril et l'adoption d'un nouveau type de compte d'épargne variable, portant intérêt à 4 p.c. sur le solde minimum mensuel, en vigueur le 1er mai. Ces deux mesures, a dit M. Hart, sont une première réaction de la Banque de Montréal devant l'assouplissement nouveau que la nouvelle loi des banques, qui est censée prendre effet le 1er mai, lui permet d'apporter à ses opérations bancaires. L'abaissement du taux préférentiel de la banque, ajouta-t-il, n'est nullement l'indice d'une atténuation sensible de la demande considérable de prêts qu'elle connaît.

Les nouvelles dispositions de la loi des banques représentent une amélioration

Au sujet de la révision de la loi des banques, qui autorise un taux maximum de 7 1/4 p.c. sur les prêts, M. Hart a dit qu'il sera possible, à compter du 1er mai, de plus efficacement considérer les éléments de risque, de but et de coût et permettra aussi à la banque d'offrir un éventail de services plus large aux emprunteurs que ce n'était le cas jusqu'ici. "Sans doute la suppression immédiate et complète du plafond ou elle est préférable; mais les nouvelles dispositions de la loi représentent une amélioration considérable et nous permettront d'étendre et d'assouplir le champ de nos services. Notre objectif général est de compter à l'emprunteur le juste taux du marché, en concurrence avec les autres institutions de prêts". Les nouveaux comptes d'épargne variable de la Banque de Montréal, qui seront en usage le 1er mai, rapporteront un intérêt de 4 p.c., calculé mensuellement, par opposition au taux actuel de 3 p.c. sur le solde minimum trimestriel. Le nouveau taux sera payable à compter du jour du premier dépôt. L'intérêt, comme par le passé, sera ajouté semestriellement. Il ne sera pas permis, toutefois, de tirer des chèques sur ces nouveaux comptes à 4 p.c. puisqu'ils seront normalement employés conjointement avec des comptes de chèques.

Fractionnement du capital-actions de la B de M et émission d'actions

"Nous espérons que ces nouveaux comptes, a dit M. Hart, vont intéresser les déposants qui ont le souci d'une épargne authentique; dans le passé, les frais qu'entraînait le privilège de tirer des chèques sur les comptes d'épargne se sont traduits par un rendement moindre pour tous, y compris les "vrais épargnants". Grâce à ce moyen, nous espérons maintenant attirer des dépôts additionnels et, par là, étendre et diversifier davantage les opérations de prêt de la banque". Ces décisions en matière de prêt et d'épargne, ainsi que la pénétration dans le champ du prêt hypothécaire, démontrent la détermination de la Banque de Montréal de fournir à ses clients tous les bénéfices que comportent la nouvelle loi bancaire. Ils viennent après l'annonce faite antérieurement par la Banque de Montréal de fractionner son capital-actions à raison de cinq pour un, "afin d'encourager beaucoup plus de Canadiens à acquérir ses actions et d'en permettre une plus grande répartition". Conformément à l'autorisation de la présente loi des banques, et aussitôt après ratification sous forme d'un règlement décrété par les actionnaires, il sera émis cinq actions au pair de \$2 pour chacune des 6,975,000 actions de \$10, valeur nominale, appartenant à quelque 26,000 actionnaires. Près de 90 p.c. des actionnaires de la banque résident au Canada.

LA COMPAGNIE J. WALTER THOMPSON LIMITEE



Franklin R. Thomas

Montréal, le 28 mars. — La Compagnie J. Walter Thompson Limited annonce la nomination de M. Franklin R. Thomas au poste de Président et Superviseur en Chef pour le Canada. M. F. R. Thomas occupera ses fonctions au bureau de Toronto et prendra en charge la direction de toutes les opérations de la société concernant le Canada.

Commentant cet important changement au sein de la branche canadienne de la compagnie, M. Raymond D. Senior, Président de JWT au Canada et Directeur Général du bureau de Montréal, précise: "Dans les affaires, il est une règle d'or qui veut qu'une entreprise adapte rapidement ses structures aux conditions nouvelles que font naître la libre concurrence et l'essor économique. Le volume des opérations ayant augmenté dans des proportions exceptionnelles ces dernières années, nous avons jugé utile de créer ce nouveau poste afin de mieux coordonner nos nombreuses activités à l'échelon national".

"Des 37 années de l'histoire canadienne de la Compagnie J. Walter Thompson, c'est l'année 1966 qui a vu les succès les plus éclatants. Ceci n'est pas le fruit du hasard mais reflète d'une part, l'essor économique du Canada et d'autre part, le désir de l'agence de s'associer intimement à l'effort général entrepris dans tout le pays."

À la fin de l'année 1966, le chiffre d'affaires de la Compagnie J. Walter Thompson, c'est l'année 1966 qui a vu les succès les plus éclatants. Ceci n'est pas le fruit du hasard mais reflète d'une part, l'essor économique du Canada et d'autre part, le désir de l'agence de s'associer intimement à l'effort général entrepris dans tout le pays."

M. Thomas qui est âgé de 47 ans et né à Hamilton dans l'Ontario et fit ses premières années d'études également dans l'Ontario, à Windsor. Depuis vingt ans au service de JWT, M. Thomas a travaillé successivement aux bureaux de Détroit, New Orleans, Los Angeles et New York. Il a occupé les fonctions de Vice-Président Senior et plus récemment celles de Superviseur du budget Ford pour l'ensemble des États-Unis et celles de Directeur Général Adjoint du bureau de Détroit. M. Senior ajouta pour terminer:

"La grande expérience de M. Thomas dans le travail de coordination des différents budgets publicitaires de JWT profitera grandement à tous nos clients au Canada et ceci non seulement sur le plan de la gestion rationnelle mais aussi sur celui des services."

Bourse de New York

Wall Street, affecté par la lourdeur des chemins de fer

NEW YORK (AFP). — Le marché a été déprimé par la décision de la Cour suprême de suspendre la fusion des réseaux ferrés Pennsylvania Railroad et New York Central.

Les valeurs industrielles ont d'abord résisté à la tendance à la baisse de la généralisation de la baisse des taux d'intérêt applicables aux prêts bancaires mais se sont affaiblies ensuite, notamment vers la clôture, alors que l'activité devenait plus intense.

Les valeurs de premier plan qui ont été dans l'ensemble moins bien tenues que les titres de second plan, si bien qu'en clôture on décomptait 626 hausses contre 607 baisses.

En dehors des chemins de fer, les compartiments les plus faibles ont été les automobiles, les pharmaceutiques, les chimiques, les télévisions et les tabacs.

Par contre, les services publics, les aéronautiques et les ordinateurs ont généralement clôturé en hausse.

Parmi les canadiennes, International Nickel a haussé de plus d'un point. Dome Mines a acquis 1/2 et Canadian Pacific 1/4. Mais Massey-Ferguson et Alcan ont fléchi de 3/4. Distillers Seagrams, Hudson Bay Mining et Granby Mining de 1/2.

Les titres irréguliers étaient plutôt en baisse à la Bourse américaine, où Scurry Rainbow Oil a progressé de 3/4, Jupiter Corp., Canadian Javelin et Preston de 1/2. Toutefois, Canadian Marconi a cédé 1/4.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 873.72 en baisse de 2.95 et 9,260,000 avant change de mains.

Des renseignements généraux appropriés sur ce mouvement

Le Mouvement coopératif Desjardins désigne l'ensemble des Caisses populaires et des organismes qui s'y rattachent.

Les Caisses populaires trouvent leur raison d'être dans leurs membres qui s'y groupent pour se donner certains services.

Secteur épargne et crédit

La préoccupation principale des Caisses populaires à tous les étages est de favoriser la pratique de l'épargne chez ses membres en vue d'assurer des fonds pour ceux de ses membres qui en ont besoin. Elles sont le carrefour de l'entraide économique par la coopération.

Les Caisses populaires sont groupées en Unions régionales pour fortifier leur action commune au bénéfice de leurs membres.

Les Unions et les Caisses régionales sont groupées à leur tour en une Fédération provinciale pour se renforcer et assurer aux Caisses populaires Desjardins affiliées certains services essentiels communs.

La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires représente l'ensemble des Caisses populaires Desjardins et des Unions régionales qui les fédèrent. — 10 Unions régionales — 1,295 Caisses populaires.

Bourse de Montréal

Titres bancaires, de nouveau soutenus

Les banques et les pétroles de l'Ouest ont fait grimper les prix hier tant à la Bourse de Montréal qu'à la Bourse Canadienne.

L'indice composé a monté de 67 pour s'établir à 154.98.

Le volume des valeurs industrielles n'a été que de 145,299 actions comparativement à 197,300 actions lors de la dernière session.

La Banque de Montréal a monté de un point pour atteindre un nouveau sommet de 66 3/4. La Banque Impériale de Commerce a pour sa part haussé de 1/4 pour s'établir à 70 1/4.

Les pétroles de l'Ouest ont été les valeurs les plus actives aux bourses de Montréal et Canadienne. Home A a gagné 3/8 à 19 5/8, Imperial 3/4 à 37 1/4 et B.A. 5/8 à 32 3/4. Provo a cependant baissé de 30 cents à 55.75 après les prises de profits.

Les gains combinés des deux bourses surpassaient les pertes dans la proportion de 72 à 55.

Interprovincial Pipe Line a haussé de 2 1/4 à 98 1/2 et Nickel de 1 1/4 à 96 dans des mouvements respectifs de 440 et 725 actions.

CPR a gagné 3/8 à 66 3/4, Hawker-Siddeley 5 cents à 34-10, Cominco 1-2 à 32 1/8 et Du Pont 1/4 à 39.

Au nombre des valeurs ayant subi des pertes, on remarque Great Lakes Paper de 14 à 27 1/2, Labatts de 14 à 23 1/2 et Noranda de 1-2 à 34 1/2.

À la Bourse Canadienne, Commodore a haussé de 5 cents à 11.10 pendant que Grissol perdait 10 cents pour prendre place à 52.30.

Nideyes a pour sa part haussé de 20 cents à 33.60 et Peace River de 15 cents à 37.25.

L'indice des valeurs industrielles a monté de 85 pour s'établir à 161.12.

Bourse de Toronto

Les pétroles continuent d'être en demande

TORONTO PC. — Les valeurs bancaires ont raffermi leurs positions hier, à la Bourse de Toronto, après l'annonce faite par la Banque de Montréal à l'effet qu'elle diminuait son taux d'intérêt sur les emprunts et augmentait celui concernant les comptes d'épargne.

La Banque impériale de Commerce a haussé de un point à 71, celle de Montréal de 7 1/8 à 66 3/4, celle de Toronto Dominion de 12 à 68. La Banque de Nouvelle-Ecosse et la Banque Royale ont toutes deux haussé de 1/4 à 76 1/4 et 81 respectivement.

Dans les pétroles de l'Ouest, Dome a perdu un point à 35, Great Canadian Oil Sands 3/4 à 11 1/4, Scurry-Rainbow 5/8 à 25 1/8 et Provo 30 cents à 55.85. Canadian Superior a gagné 7/8 à 34.

Dans les industrielles, Interprovincial Pipe Line a haussé de deux points à 98 1/2, Moore Corp. de 1 3/4 à 101 et Imperial Oil de 7-8 à 57 3/8. Alcan a baissé de 1-2 pour s'établir à 32 7/8.

L'indice des valeurs industrielles a haussé de 95 à 163.71.

Crouse-Hinds hausse son dividende

La société Crouse-Hinds a annoncé récemment que ses administrateurs avaient décidé de hausser le dividende trimestriel régulier de 20 cents à 25 cents par action. Ce dividende sera versé le 1er mai, aux actionnaires immatriculés le 10 avril.

La compagnie a récemment annoncé des bénéfices de \$2.30 par action pour l'année 1966.

Un porte-parole de la compagnie a déclaré que le volume des commandes était plus élevé au cours du présent trimestre par rapport au premier trimestre de 1966.

Westfair Foods Ltd., 50 cents l'action de série A; 35 cents l'action privilégiée à \$1.40, 15 avril, inscription le 15 mars.

Anthes Imperial Ltd., \$1.37 et 1/2 l'action privilégiée de la série "B" et \$1.31 et 1/4 l'action privilégiée de la série "C", 1er mai, inscription le 18 avril et 13 cents l'action ordinaire de classe "A", 15 avril, inscription le 4 avril, chaque action ordinaire de classe "B" pour 11 actions de second privilège d'un cent au pair, 15 avril, inscription le 4 avril.

Dividendes

Westfair Foods Ltd., 50 cents l'action de série A; 35 cents l'action privilégiée à \$1.40, 15 avril, inscription le 15 mars.

Anthes Imperial Ltd., \$1.37 et 1/2 l'action privilégiée de la série "B" et \$1.31 et 1/4 l'action privilégiée de la série "C", 1er mai, inscription le 18 avril et 13 cents l'action ordinaire de classe "A", 15 avril, inscription le 4 avril, chaque action ordinaire de classe "B" pour 11 actions de second privilège d'un cent au pair, 15 avril, inscription le 4 avril.

BÉLANGER, OUELLETTE & ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION INGENIEURS EN ORGANISATION ET METHODES

- Personnel: adresses et fonctions
- Évaluation de tâches, salaires
- Plans de stimulants au rendement
- Systèmes et procédures de bureau
- Manutention — Mécanisation
- Contrôles: production — prix coûtant — achats — inventaires — Budget
- Organisations: Ventes, Distribution
- Études de rentabilité
- Planification à long terme
- Structures financières
- Continuité de la Direction

1234 DUNDAS, RUE STE-CATHERINE Suite 701, MONTRÉAL — Tél.: 844-7547

a. hervé hébert & associés inc.

actuaire-conseils

MONTRÉAL
1115 SHERBROOKE OUEST
Tél.: 844-7981

QUÉBEC
42 RUE STE-ANNE
Tél.: 529-5349

Jacques Légaré & Cie

LIMITÉE

SOUSCRIPTEURS ET DISTRIBUTEURS D'OBLIGATIONS ET DE FONDS MUTUELS

Secteur assurance

Toujours au bénéfice de leurs membres et de tous ceux qui veulent s'en prévaloir, les Caisses populaires ont établi d'autres services supplémentaires dans le domaine de l'assurance générale: La Société d'Assurance des Caisses Populaires, opérant dans le Québec et la Sécurité, dans tout le Canada; et dans celui de l'assurance-vie: L'Assurance-Vie Desjardins et La Sauvegarde qui, toutes deux, transigent des affaires à l'échelle du pays.

Secteur fiduciaire

Pour prolonger davantage leur action bienfaisante en faveur de leurs membres et de toute la population, les Caisses populaires ont acquis et opèrent la Société de Fiducie du Québec.

De plus, afin d'assurer aux Caisses populaires le contrôle des institutions acquises par elles, l'Association Coopérative Desjardins, dont le capital a été souscrit par les institutions du Mouvement coopératif Desjardins, a été mise sur pied.

Comme l'éducation et la formation professionnelle sont essentielles à une action coopérative efficace, les Caisses populaires ont organisé un institut de formation et d'éducation pour adultes: L'Institut Coopératif Desjardins, premier centre résidentiel d'éducation des adultes au Canada français.

Au service de la société

Les Caisses populaires et les organismes qui s'y rattachent, conscients de l'ampleur des défis que l'avenir réserve, s'appliquent à tout mettre en œuvre pour assurer encore demain à d'autres milliers de membres, de familles et de groupes d'individus le plus large éventail possible de services dont la société aura besoin.

Le personnel global permanent des huit institutions du Mouvement coopératif Desjardins se chiffre par près de 6,000 employés.

De plus, selon leur caractère démocratique, les conseils d'administration des 1,295 Caisses populaires requièrent la collaboration bénévole de quelque 16,000 administrateurs.

C'est là sur le plan social un des aspects les plus importants des dimensions prises par le Mouvement coopératif Desjardins, lequel au terme de l'année 1966 groupait quelque 2,200,000 membres, formant ainsi l'une des associations de personnes les plus imposantes du Québec.

Voici quelques chiffres relatifs à l'ensemble des institutions du Mouvement coopératif Desjardins au 31 décembre 1966:

Épargnes:	
Caisses populaires	\$1,157,686,000
Le Fonds Desjardins	6,300,000
Total	\$1,163,986,000
Prêts hypothécaires	\$ 550,301,000
Prêts sur reconnaissance de dettes	\$ 246,598,000
Assurance-vie en vigueur	\$2,180,979,000
Primes d'assurances perçues en 1966 (vie et générales)	\$ 47,661,000
Prêts sur polices	\$ 4,934,000
Valeurs mobilières	\$ 519,469,000
Avoir-propre, réserves et surplus	\$ 92,551,000
Actif global	\$1,536,970,000

NOMINATION LES CIMENTS DU ST-LAURENT

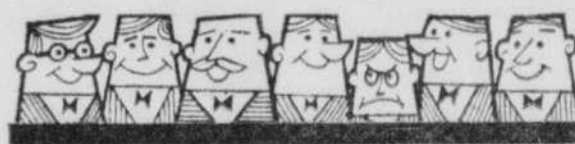


M. Wilbrod Décarie

M. Paul Chapdelaine, C.A., Président, annonce la nomination de M. Wilbrod Décarie au poste de Directeur du Service des Ventes de cette compagnie pour la Province de Québec et les Maritimes.

M. Décarie est avantageusement connu dans les milieux de la construction et des affaires. Depuis 10 ans, il est à l'emploi de la Compagnie des Ciments du St-Laurent. Il y occupa successivement les fonctions de Représentant, Surintendant et Gerant du Service des Ventes pour l'ouest du Québec.

M. Décarie exercera surtout ses nouvelles activités du bureau administratif de la Compagnie des Ciments du St-Laurent à Montréal.



seul le grincheux n'est pas emballé par un congrès à l'Esterel

C'est qu'il n'aime pas la belle vie, la bonne table et le sourire des autres, pas plus qu'il n'aime... le travail!

À 80 milles seulement de Montréal, par l'Autoroute des Laurentides, L'Esterel peut loger 250 personnes et en accueillir jusqu'à 600 dans ses salles de conférences.

Documentation: circulez 866-8224 (ligne directe de Montréal) ou écrivez à Paul Mulvihill, directeur général, dépt C-8062, L'Esterel, Villa d'Estival, CN Témiscouma, Qué.

Philadelphie



Le seul jet quotidien pour Philadelphie*, c'est le nôtre. A 9:30 p.m.

Appelez votre agent de voyages ou 849-2201

*Via New York

EASTERN

Plus de 12,000 entreprises canadiennes

Votre entreprise est-elle concurrentielle?



engagées dans divers genres d'opérations y compris... construction... fabrication... transformation... tourisme et services de divertissements... transport... agriculture... services personnels... commerces de gros et de détail, ont obtenu des prêts de la Banque d'expansion industrielle pour développer ou améliorer leurs facilités actuelles afin de les aider à fabriquer des produits et à fournir des services à des prix concurrentiels. Si vous vous proposez de développer ou de moderniser une entreprise et qu'il vous faut un emprunt à terme pour mettre ces projets à exécution, nous vous invitons à nous soumettre vos besoins.

bei BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

FINANCIER À TERME POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

MONTRÉAL P.Q.: 110 ouest, boulevard Crémazie — Tél.: 382-2891
901, carré Victoria — Tél.: 866-2701

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

NOMINATION
À L'ADMINISTRATION
DE ROTHMANS



Jules-H. Bilodeau

En raison du développement du Service de la mise en marché de la Compagnie Rothmans de Pall Mall Canada Limitée, monsieur W. Tennyson, vice-président en charge de cette division, annonce la promotion de monsieur Jules H. Bilodeau au poste de général pour la province de Québec.

Monsieur Bilodeau assumera toute responsabilité relative aux activités de la mise en marché de sa région et exercera ses fonctions au bureau de la Compagnie à Montréal.

Titres au comtoir

Ministry & Trust	28	91
Billed Pig	8	9
Billed Towers	329	240
Cable Can. West	7	16
C. Mogly Vols.	7	14
Warren Credit	7	14
Season's Season, 1970 Arts	7	14
Unsolidated Theatres 'A'	7	14
Eastern Canada Sav.	7	14
Airway-Pabrics	11	7
Army Foods	4	4
Comd Life	2	2
Industrial Life	2	2
Sys. Sycalcons	2	2
Prevaults;	2	2
Position Life	2	2
Tele-phones 1's and 12	2	2
Gas Transmission	1	1
Acc Savings Bk	1	1
Ability Life	1	1
Nx Ractora	1	1
Medman Ind.	1	1
Acco	1	1
100	1	1

NDICES à NEW YORK

	3Din	15r1	15u1	abshk
undi	460.3	181.9	155.5	232.2
end	461.7	183.4	154.9	232.4
nn, pas	457.1	184.9	154.1	232.2
ok pass	443.6	179.0	154.3	214.4
nn pass	497.2	195.5	158.5	244.7
67 haul	461.3	185.7	156.9	224.4
67 bar	473.4	159.4	151.5	292.2
66 haul	537.9	213.9	170.5	344.7

INDICES TORONTO

	Indus.	Or	M.B. Huron
Indus.	163.73	146.43	90.47
Or	162.76	147.03	90.41
M.B. Huron	162.61	145.03	90.23
Indus. pass.	161.24	132.26	89.90
Or pass.	161.80	136.11	87.54
M.B. Huron pass.	160.58	134.48	87.66
Indus. pass.	147.55	144.43	85.88

66 hf	175.60	192.48	100.27	148.1
64 ds	136.98	136.95	82.22	95.1

	65in	13ut	7ba	85co	8pas
ondl	161.12	143.29	131.48	154.98	123.48
pas	160.27	143.66	130.99	154.31	124.00
pas	160.66	142.63	130.95	154.02	124.00
pas	159.37	139.68	124.00	152.25	120.00
65t h.	162.99	144.07	129.92	153.38	124.00
65t h.	162.99	138.93	129.72	141.48	104.00

BOURSE DE MONTRÉAL

[illegible]

TABLE 1. *Continued*

[illegible]

[illegible]

NOMINATION A LA
BANQUE ROYALE



W. PETER CARTER

La Banque Royale du Canada annonce la nomination de M. W. Peter Carter au poste de directeur du service des hypothèques. M. Carter, qui a travaillé pour le service des hypothèques au bureau au service social, à Montréal, sera chargé de l'administration des opérations de la Banque dans le domaine des hypothèques de la Loi Nationale de l'habitation et de celles du programme de la Loi de l'accessibilité. Il possède plus de vingt ans d'expérience dans tous les aspects du financement immobilier. Auparavant, il était vice-président adjoint de Canadian Acceptance Corporation Limited et a été directeur général de C.A.C. Realty Limited, filiale de Canadian Acceptance Corporation, chargée des opérations hypothécaires.

Indices des Obligations à New York

	2001	2006	2007	2008	2009
Lund	72.8	95.0	65.6	91.9	88.2
Vend	72.8	95.6	83.5	91.9	88.1
Serv. pass	72.4	95.3	83.6	91.9	87.6
Mols. pass	72.7	94.2	62.7	91.6	88.5
Ann. pass	76.4	96.3	84.1	92.2	89.5
1987 haul	73.0	95.6	84.9	92.1	89.4
1987 bas	70.1	91.5	87.8	90.5	86.2
1986 haul	70.5	101.4	86.1	91.1	90.7
1986 bas	70.1	88.9	79.2	90.4	83.1

Les détenteurs d'actions de Texaco, inscrits dans les livres de la compagnie vendredi de cette semaine, participeront au dividende de \$1.00 payable le 14 avril.

Cours du dollar

MONTREAL PC — Le dollar américain a haussé de 1-32 et était hier à \$1.08 1-8 en face du canadien.

La livre sterling était en hausse elle aussi de 1-8 et était à \$3.02 1-2.

NEW-YORK (PC). — Le joueur canadien a accusé un record de 3-64 hier et total à 92 1/2 en fonds américains comparativement à 92 27-64 la semaine dernière.

La livre sterling a haussé
1.64 et cotait à \$2.79 25-64

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

AVIS D'ASSEMBLÉE

L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, 41 ouest, rue Jacques, Montréal, le mardi 4 mai 1963 à midi pour prendre con-

Indice Dow Jones

	Ouv.	Haut	Bas	Ferret.	D.
30 Ind.	879.40	883.41	869.15	873.72	—
20 C Fer	233.33	233.75	228.70	231.09	—
15 UHl	136.58	138.04	135.07	137.27	+
65 Sticks	312.40	331.97	306.11	316.72	—



THE
BRITISH AMERICAN OIL
COMPANY LIMITED
ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des actionnaires de The British American Company Limited aura lieu le jeudi 20 avril 1967, à 2:00 p.m., lieu

normale de l'Est, au Salon Empire
de l'hôtel Park Plaza, 4 Avenue
Road, Toronto, Ontario.
G. W. K. MACDONALD
Secrétaire
Toronto, Ontario,

COMPTABLES AGRÉÉS

L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS THE INSTITUTE OF CHARTERED
DE QUÉBEC ACCOUNTANTS OF QUÉBEC

— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Edifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél. 861-1891

INCHABANT MARCHEL HENRI L. THOMAS & CO AFFECTION DU BAIN

**AKHBAUMBAULT, MARKANDU,
BOIVIN, ARBOUR, LEFLEUR
& CIE**
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
Jean Boivin, C.A.
Gérard Arbour, C.A.
Paul Lefleur, C.A.
Roger Akhbaumbault, L.S.C., C.A.
159 e., rue Craig, 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talon
R.E. 1-7601
Ville Mont-Royal

AUDET, POUPART & CIE
Comptables agréés
R. Audet, B.A., L.S.C. Com., C.A.
R. Poupart, C.A., L.S.C. Com., C.A.
7073 St-Denis Montréal 10
272-8751

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
F. J. Bastien, C.A., R. Barrière, C.A.
G. Bordout, C.A., B. Pelletier, C.A.
Yvon Joyal, C.A.
620 ouest, boul. Dorchester
Montréal 866-5886

LORENZO BELANGER & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1980 ouest, rue Sherbrooke
Suite 360
937-4238

BENOIT, ROY, DIRY & CIE
Comptables agréés
Léonel H. Benoit, C.A.
Claude Roy, C.A.
Jean-Paul Diry, C.A.
3500 Parc Lafontaine
527-2643

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
360, St-Jacques Montréal 1
842-4691 842-2761

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables agréés
R.V. Barnett, C.A. J.E. Bell, C.A.
A.M. Camfield, C.A. H.E. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. D.J. Flou, C.A.
J.B. Glick, C.A. A.V. Gilmore, C.A.
G. Girard, C.A. J.P. Graveline, C.A.
J.P. Keating, C.A. K.A. MacKenzie, C.A.
R. Normandeau, C.A. D.C. Scott, C.A.
C.A. Smith, C.A.
Associés-résidents
Montréal — Québec
Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton
Kitchener, London, Windsor, Winnipeg,
Regina, Calgary, Edmonton,
Vancouver

**COURTOIS, FREDETTE,
CHARETTE & CIE**
Comptables agréés
F. Fredette, C.A. G. Charette, C.A.
R. Poupart, C.A. M. Lalonde, C.A.
L. Robitaille, C.A. H. St-Onge, C.A.
J.-C. Saccette, C.A. L. Bellefleur, C.A.
G. Fousse, C.A. H. Menier, C.A.
507 Place d'Armes
Tél.: 842-8621

**DeCARUFEL, DeCARUFEL
& L'ESPERANCE**
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél.: 384-1890

**DENIS, DESMARIS, HOULE
& ASSOCIÉS**
Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, R.A., L.S.C., C.A.
Olivier Desmaris, B.A., L.S.C., C.A.
Gérard Desmaris, C.A.
Duncan Mooney, C.A.
57, rue Saint-Jacques
Montréal 845-3208

DESCHAMPS & GROTHE
Comptables agréés
J. Arthur Deschamps, C.A.
René-F. Grothe, C.A.
1411 Crescent, Montréal 2S
845-3248

**GAUVIN, DUCHERME, ROULEAU
PRENOVOST, DUMAIS, BRAULT
& ASSOCIÉS**
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
J.-Omer Ducharme, C.A.
Jean-Paul Rouleau, C.A.
Georges Prenovost, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Louis-B. Brault, C.A.
Pierre Labbé, C.A.
561 est, boulevard Crémazie
Montréal 11 Tél.: 381-8011

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

GÉRARD LABELLE
Comptable agréé
80 est, boul. Henri-Bourassa
384-9945

**LACHANCE, BROUSSEAU,
ALLARD & CIE**
Comptables agréés
Bartrand F. Lachance, C.A.
Pierre Y. Brousseau, C.A.
Denis Allard, C.A.
Roger Martin, C.A.
A. Urbain, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 — 381-9323

**LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS,
GASCOH, LUSSIER, NOISEUX,
SÉNÉCAL**
Comptables agréés
H. Lavalée, C.A. R. Lyonnais, C.A.
L. Gasco, C.A. J. Lussier, C.A.
P. Noiseux, C.A. R. Sénécal, C.A.
P. Bédard, L.L.L.C. D. Crockett, C.A.
M. Demers, C.A. A. Lussier, C.A.
M. Hardy, C.A. G. Poupart, C.A.
215, rue St-Jacques, Montréal 1
Tél.: 849-7791

LEBLANC & CIE
Comptables agréés
Bernard E. Leblanc, L.S.C., C.A.
436 est. rue Laurier
MONTRÉAL
276-2638

LEMIRE, ROULEAU & CIE
Comptables agréés
R. Lemire, C.A. R. M. Rouleau, C.A.
33 ouest, St-Jacques, ch. 505
Tél.: 844-3475

**LLOYD, COUREY, WHALEN
& BRUNEAU**
Comptables agréés
360 St-Jacques — Suite 567
Tél.: 849-8331

MAHEU, NOËL & CIE
Comptables agréés
J.E. Mahieu, C.A. A. Noël, C.A.
R. Zilghe, C.A. R. Robert, C.A.
A.R. Fagnolo, C.A. M. Hurlbas, C.A.
G. Amendeau, C.A. G. Landry, C.A.
L. Jerry, C.A. R. Tremblay, C.A.
M. LeTallier, C.A. Y. Lapierre, C.A.
A. Harel, C.A. J. Côté, C.A.
G. Normandeau, C.A. A. Gaudette, C.A.
G. Verpeau, A.

507 Place d'Armes
Montréal Tél.: 842-6651

MALLETTE, NORMANDIN & CIE
RENE DE COTRET & CIE
Comptables agréés
Y. Normandin, C.A. P.-E. Mallette, C.A.
G.R. Normandin, C.A. A. Roussel, C.A.
J.-J. Levesallier, C.A. G. Lefebvre, C.A.
Associés-résidents
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal — 866-2891
Ottawa — Québec — Drummondville —
Nicolet — Trois-Rivières — St-Jérôme —
Gatineau — Chicoutimi

MCDONALD, CURRIE & CIE
COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MERCIER, ROY, DORAY & CIE
Comptables agréés
Gaston St. Mercier, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
3500 Parc Lafontaine
Suite 404
Montréal 24 526-0828

**MESSIER, JACQUES, GAUTHIER,
SAINT-DENIS & CIE**
Comptables agréés
Roger Messier, C.A.
Robert Jacques, C.A.
Robert Gauthier, C.A.
Marcel Saint-Denis, C.A.
Jacques Lefebvre, C.A.
Jacques Martin, C.A.
(Associés isolés)
360 e., St-Jacques, local 122S
842-9131

**MESSIER, BUT, POIRIER,
BOURGEOIS, GUENETTE & ASS.**
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Guy Guenette, C.A.
Pierre-Paul But, L.S.C., C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Raymond Poirier, C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
80 Place Crémazie — Suite 41
Montréal 11 387-445

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Jacques R. Nadeau, C.A.
Réal Paquet, C.A.
Olivier Nadeau, C.A.
Michel Guérin, C.A.
R.O.M. Mulligan, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
ch. 850 842-681

NADON, NADON & ASSOCIÉS
Comptables agréés
J. Emilien Nadon, C.A.
André Nadon, C.A.
André Lencel, C.A.
Robert Dajani, C.A.
Robert Nadon, C.A.
215 ouest, rue St-Jacques
845-8051

PRICE WATERHOUSE & CO.
Comptables agréés
5 Place Ville Marie 866-970
Montréal, Ottawa, Québec, Toronto,
Hamilton, Windsor, Winnipeg, Calgary,
Edmonton, Vancouver, Victoria

PROULX, D'ORSONNENS & CIE
Comptables agréés
René Proulx, B.A., C.A.
Guy D'Orsonnens, L.S.C., C.A.
360 ouest, Saint-Jacques
Suite 2004
VI. 4-3017

**RAYMOND, CHABOT, MARTIN,
PARE & CIE**
Comptables agréés
J. Raymond, C.A. G. Chabot, C.A.
G. Martin, C.A. G. Pare, C.A.
G. Briante, C.A. L.P. Bouchard, C.A.
J. Girard, C.A. J.-P. Roy, C.A.
G. St-Pierre, C.A. G. Denis, C.A.
R. Gagnon, C.A. S. Saulnier, C.A.
G. Groulx, C.A.
La Tour de la Bourse
Montréal 3, Que. 878-269

**RIDDELL, STEAD, GRAHAM
& HUTCHISON**
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Montréal, Halifax, Québec, Ott.
Toronto, Hamilton, London, Winnipeg,
Regina, Calgary, Edmonton,
Vancouver
Représentés
aux États-Unis, en Grande-Bretagne
Europe et Amérique du Sud

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000, Ave du Parc, Suite 30
Montréal 15 84-4275

**SAMSON, BELAIR, CÔTÉ,
LACROIX & ASSOCIÉS**
Comptables agréés
Montréal — Québec
Rimouski
360 Saint-Jacques
Montréal — 842-4691

**TOUCHE, ROSS, BAILEY & SMAR
ET**
CHABOT, FORTIER & HAWES
Comptables agréés
Bâtiment de la Banque Royale
Place Ville-Marie — 861-853
Halifax, Saint-Jean, Québec,
Canada-la-Québec, Montréal
Ottawa, Toronto, Hamilton, London,
Winnipeg, Regina, Saskatoon,
North Bay, Sudbury, Calgary, Edmonton,
Vancouver, Victoria,
Montréal, Québec
États-Unis, Grande-Bretagne,
et autres pays du monde

**THORNE, GUNN, HELLIWELL
& CHRISTENSON**
Comptables agréés
Incorporés les sociétés suivantes
W. J. T. Adamson & Co.
Alm & Galt, Inc. & Compagnie
Gunn, Roberts & Co.
Middleton Hope & Co.
Thorne, Mulholland, Hovson
& McPherson
Bureau à travers le Canada
Correspondants à tous les principaux
des pays du monde
Suite 2604,
LA TOUR DE LA BOURSE
Montréal 3, Que. 878-301

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Charles A. Gouveau, C.A.
Bernard Reault, C.A.
210 e., B. Crémazie DU 8-925

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
L.-B. Viau, C.A. Lionel Robin, C.A.
Jacques R. Gauth

Toe Blake fait le bilan:

Aucun joueur du Canadien n'aura pu jouer 70 parties cette année

Lors de la compilation finale des statistiques de la LNH en avril, aucun joueur des Canadiens de Montréal n'aura évolué dans les 70 matches inscrits au calendrier régulier.

Contrairement à la saison dernière, alors que quatre réguliers ont participé à tous les matches réguliers et ceux de la série de la coupe Stanley, les Canadiens n'ont aligné un personnel complet que pendant une période, le 12 novembre, contre les Rangers de New York.

Contrairement à la saison dernière, alors que quatre réguliers ont participé à tous les matches réguliers et ceux de la série de la coupe Stanley, les Canadiens n'ont aligné un personnel complet que pendant une période, le 12 novembre, contre les Rangers de New York.

Une série de blessures, qui a commencé au camp d'entraînement, et des suspensions ont chambardé continuellement l'alignement des champions du monde.

Il est assez ironique de constater que les deux réguliers qui auraient pu prendre part à tous les matches des Canadiens sont exactement les mêmes qui ont été écopés de suspensions pour avoir bousculé un officiel, soit John Ferguson et Robert Rousseau.

On a compté de nombreuses blessures chez toutes les équipes cette saison, si bien que vous ne pouvez blâmer notre piètre tenue sur elles exclusivement", a déclaré Toe Blake, pilote des Canadiens.

Il n'en reste pas moins qu'il s'agit pour lui de la pire série de blessures depuis son ascension au poste d'entraîneur de l'équipe en 1955.

Lent rétablissement

Au cours des autres années, alors que nous alignions de nombreuses étoiles, les blessures nous nuisaient moins, mais, cette année, les joueurs prenaient beaucoup de temps à donner leur plein rendement à leur retour au jeu.

De plus, les remplaçants n'ont pas affiché une aussi bonne tenue que par les années passées.

Le physiothérapeute du Forum, Yvon Bélanger, a révélé que cette saison avait été la plus occupée depuis 7 ans.

La saison dernière, Rousseau, Gilles Tremblay, Claude Provost et Jim Roberts ont pris part aux 70 parties régulières.

Tremblay a été absent pendant huit parties au début de la saison en raison d'une blessure à l'épaule et d'une blessure à une oreille; Provost en a manqué quatre en raison de malaises au dos et au poignet et Roberts en a raté une en janvier et quelques-unes récemment.

Terry Harper, qui n'avait manqué qu'une partie la saison dernière, vient de retourner au jeu après une absence de 14 parties.

Jean Béliveau a été absent pendant 17 parties à la suite d'une fracture à un pouce et d'une dangereuse blessure à un œil.

Autres joueurs

Dick Duff, qui avait pris part à 63 parties la saison dernière, a été absent pendant 9 parties au début de l'année à la suite d'une blessure au genou à l'entraînement, tandis que Henri Richard a été victime du même malaise en février, manquant 4 parties, et Ralph Backstrom n'a pu jouer pendant 2

parties en novembre à la suite d'un malaise à l'aine.

Yvan Cournoyer, Claude Larose et Jean-Guy Talbot ont manqué une partie chacun.

Ted Harris a été absent pendant 5 parties en février à la suite d'une fracture à un pouce, J.-C. Tremblay, pendant 10 parties en raison de blessures à la tête et au dos.

Lorne Worsley n'a pris part qu'à 18 parties cette saison en raison d'une blessure et d'une intervention chirurgicale au genou droit.

Blake a conclu qu'une blessure au genou de Leon Rochefort en octobre dernier avait retardé tellement celui-ci qu'on avait dû l'envoyer à Québec pour reprendre sa condition physique avant de le rappeler récemment.

Guy Gagnon se joint à Claude Mouton

Le poste de directeur des relations publiques pour le Tour Cycliste de la Nouvelle-France 1967 sera assumé par M. Guy Gagnon. Voilà la dernière nomination qu'annonçait Claude Mouton, l'organisateur du Tour, à l'issue d'une assemblée tenue à Duvernay. Guy Gagnon est dans le cyclisme depuis plus de 15 ans, quoique ses dernières années il ne fut pas en évidence, occupant dans l'ombre d'apporter sa collaboration aux Six Jours cyclistes et l'été dernier au voyage culturel du Tour du Comté de Portneuf. Lorsque le défunt vélodrome métropolitain connaissait ses beaux jours sous l'égide de Marc Lacoste, devenu depuis l'honorable Juge Marc Lacoste, président de la Régie des Alcools, Guy Gagnon était un de ses précieux collaborateurs.

A l'époque difficile des années 54, 55, 56 et 57, Guy Gagnon apportait son concours à Doug Fernon, alors président du Québec. Il connut dans leurs plus beaux jours les Cyr, Morin, Paquin, Williot, Die Bona, Hélaout, Longsjoie, etc.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.

Un mord du cyclisme, Gagnon tirait son équilibre du jeu avec grande facilité dans les épreuves de natation. Il apportait son concours également au secrétariat de l'Immaculée Conception.

Membre de la Jeune Chambre de Commerce de Montréal, Guy Gagnon est reconnu pour son amabilité et son entente avec les relations extérieures, ce le connaît.



Chicago Cleveland

SCOTTSDALE, Arizona. Chicago, 000 000 000-4 7 2. Cleveland, 010 130 000-5 4 2. Tiant, O'Donoghue 6, Bailey 8 et Johnson 4; Nye, Upton 7 et Bertoli.

Atlanta Boston

WINTER HAVEN, Floride. Atlanta, 001 003 000-6 1 2. Boston, 000 010 000-1 7 1. Jarvis, Upshaw 7 et Hoffmann; Fisher, Cline 7, Ostrick 8, McMahon 9 et Ryan.

Cincinnati St-Louis

TAMPA, Floride. St-Louis, 002 000 002-4 8 2. Cincinnati, 001 000 000-5 7 2. Kier, Woodchick 7 et Romano; Nolan, Sheldon 5, Stigman 8 et Edwards.

Baltimore Washington

MIAMI, Floride. Washington, 000 010 110-3 4 1. Baltimore, 010 000 300-1 7 1. Roberts, Pascual 6, Linares 8 et Casanova; French 6, Phobius, Palmer 7, Brabender 8 et McChabert.

Kansas City Philadelphie

CLEARWATER, Floride. Philadelphie, 000 000 001-2 6 0. Kansas City, 000 001 001-2 6 0. Nash, Rodriguez 7, Johnson 9 et Root; Duran 7, Jackson, Gomez 7; Ramos 8 et Uecker, Dairymple 7.

Chicago New York

SARASOTA, Floride. New York, 000 000 120-7 14 1. Chicago, 000 020 000-12 17 1. Downing, Stottlemire 6 et Howard; Glimco 6, Peters, Lamabe 6, Lacker 9 et Josephson, Martin 6.

Pittsburgh Los Angeles

FT. MYERS, Floride. Los Angeles, 000 000 100-4 6 0. Pittsburgh, 000 032 000-5 7 2. Sutton, Brubaker 6 et Torborg; Fryman et May Price 7.

San Francisco Californie

PALM SPRINGS, Californie. San Francisco, 000 011 000-1 3 9 2. Californie, 001 000 000 2-2 6 0. Perry, Linzy 7 et Haller, Dietz 7; Rubio, Cline 6, Coates 9 et Hawn.

Gimeno fera la lutte aux vedettes

C'est avec plaisir que les amateurs de tennis de la métropole et de la région reverront au jeu l'élegant et excellent tennisman Andres Gimeno, d'Espagne, jeudi et vendredi soir au Forum, lors de la venue des professionnels Rod Laver, Ken Rosewall, Pancho Gonzales, Pierre Barthes, Dennis Ralston, Fred Stolle, Earl Buchholz et Gimeno lui-même qui se disputeront alors et pour la 1ère fois à Montréal un excitant tournoi de deux jours.

Gimeno, un Espagnol, est originaire d'un pays qui n'a pas produit trop de joueur de calibre extraordinaire et pour cette raison probablement, Andres doit travailler beaucoup plus fort pour afficher sa réputation de tennisman accompli.

Mauvais sort

Il a dû soigner plusieurs blessures durant sa carrière comme amateur et quand il se fractura un poignet à la veille des championnats de Wimbledon en 1959, il ne put participer au tournoi en question. Il a néanmoins décroché de brillantes victoires puisqu'il a vaincu entre autres des aussi bien cotés que Fraser, Emerson, Candy, Buchholz, Lackay, Laver et aussi Krishnan.

C'est en 1960 qu'il passa chez les professionnels et là aussi il a vraiment très bien fait. Possédant un vaste assortiment de coups les plus divers, il réussit de nombreuses victoires richement gagnées et à ses débuts dans les rangs mondiaux, il se classa immédiatement derrière l'invincible Pancho Gonzales.



Butch Buchholz

feu vert

Jean-Paul Cofsky

Pronostics difficiles à faire

Les amateurs de tennis seront choqués en fin de semaine, plus précisément les 30 et 31 mars prochains. En effet, au forum, la troupe des huit meilleurs professionnels seront à l'oeuvre, conduits par Rod Laver, Ken Rosewall et le vétéran Pancho Gonzales.

Si l'on en juge par les résultats des tournois professionnels de l'an dernier, il sera extrêmement difficile de prévoir le vainqueur à la fin de l'année 67. Qu'on en juge plutôt. Au cours de onze tournois, Ken Rosewall en a gagné quatre et Rod Laver, quatre également.

L'Espagnol Andres Gimeno en a gagné deux et l'autre a été enlevé par Pancho Gonzales, âgé de 39 ans.

Ces tournois ont été joués consécutivement à Adelaide, Australie, où Rosewall a battu le Français Pierre Barthes au compte de 9-7, 3-6, 6-2; à New York, qui a vu la victoire de Rosewall sur Laver, par 6-3, 6-3; à Londres où Gonzales s'est illustré sur un terrain qui fut sien pendant des années, l'emportant sur Laver au compte de 6-3, 5-7 et 12-10; à Forest Hills où Laver a battu Rosewall en un set professionnel de 31-29;

Répertoire complet

à St-Louis où Gimeno défait Laver 6-4, 1-6, 6-3; à Newport où Rosewall prit la mesure de Anderson, 6-3, 6-2; à Brookline où Laver décrocha sa plus difficile victoire sur Rosewall, en cinq sets de 6-4, 4-6, 6-2, 8-10, 6-3; à Binghamton qui vit une autre victoire de Laver, sur Segura, 31-28 et 31-18; à Londres où Laver battit encore Rosewall en trois sets d'affilée de 6-2, 6-2 et 6-3; à Barcelone où l'Espagnol Gimeno réussit à vaincre Laver 6-4, 10-8, 3-6, 4-6 et 6-2; à Paris qui vit la victoire de Rosewall sur Laver 6-3, 6-2 et 14-12.

Vous avez là une idée des luttes serrées qui se sont déroulées chez les pros et qui indiquent très bien la force des joueurs actuels.

Les performances de Laver et de Rosewall suffisent à elles seules à enthousiasmer n'importe quel amateur de tennis; à plus forte raison si on y ajoute la fougue d'un Pancho Gonzales, la finesse de jeu d'un Gimeno, le style classique d'un Barthes, le jeu offensif d'un Buchholz et le zèle des deux néophytes Fred Stolle et Dennis Ralston, le compte y est pour le plaisir de deux soirées entières. Un rendez-vous à ne pas manquer!

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DU PERSONNEL

Acheteurs — Traitement jusqu'à \$7,380. — Service général des achats: Québec.

Agents de la gestion du personnel — Traitement jusqu'à \$14,375 selon la compétence. Commission de la fonction publique du Québec et divers ministères.

Greffier et greffiers adjoints de la Cour du Bien-Être social — Ministère de la justice. Greffier: Traitement initial jusqu'à \$7,380 selon la compétence. Poste à Hauterive.

Shérif du district judiciaire de Québec — Traitement initial jusqu'à \$12,600 selon la compétence. Ministère de la Justice.

Traducteurs — Traitement jusqu'à \$10,200 selon la compétence. Divers ministères. Postes à Québec.

Protonotaires adjoints — Traitement initial jusqu'à \$8,350 selon la compétence. — Ministère de la Justice: Québec et Montréal.

Conseillers en main-d'œuvre — Traitement de \$8,485 à \$11,285, et de \$10,350 à \$13,950, selon la compétence et le poste. Ministère du Travail.

Bureaux régionaux: Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, Rouyn et Hull.

Bureaux sous-régionaux: Valleyfield, Joliette, Sorel, St-Hyacinthe, Granby, Rivière-du-Loup, New-Carlisle, Baie Comeau, Roberval, Amos, Mont-Laurier, St-Jérôme, St-Jean, St-Georges, Ste-Anne-des-Monts, Sept-Îles et Gaspé.

Formation universitaire en sciences de l'homme ou l'équivalent, notamment en orientation professionnelle ou plusieurs années d'expérience de préférence.

Agents de la main-d'œuvre — Traitement de \$4,140 à \$5,540, selon la compétence. Ministère du Travail.

Agents d'évaluation technique — Traitement de \$5,390 à \$7,890 selon la compétence. Ministère de la Voirie, Service des Expropriations.

Agents de la main-d'œuvre — Traitement de \$4,140 à \$5,540, selon la compétence. Ministère du Travail.

réel. — Diriger la nouvelle Ecole de formation des surveillants en institution pénale. — Diplôme secondaire. Plusieurs années d'expérience, notamment à un poste de direction relié à la fonction. Connaissance du milieu des institutions pénales.

Concours 67-1212. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

Conseillers (Aménagement du territoire) — Traitement initial jusqu'à \$11,000.

Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation (ARDA) — Analyser, concevoir et achever vers leur exécution des projets d'aménagement du territoire.

Formation universitaire, de préférence en géographie, agronomie, sciences sociales ou autres disciplines connexes à l'aménagement du territoire. Quelques années d'expérience. Qualités personnelles appropriées.

Concours permanent 0-2380. S'inscrire immédiatement.

Responsables de bureaux inter-régionaux — Traitement jusqu'à \$13,600.

Ministère de la famille et du Bien-Être Social. — Formation universitaire en sciences de l'homme, notamment en service social, et plusieurs années d'expérience pertinente.

Concours 67-1201. S'inscrire avant le 31 mars 1967.

Comptables-vérificateurs — Traitement jusqu'à \$11,500 selon la compétence.

Postes à Québec et à Montréal dans divers ministères. Aussi agents de budget au ministère des finances. Licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels. — Concours permanent 0-3110. S'inscrire immédiatement.

Agents d'évaluation technique — Traitement de \$5,390 à \$7,890 selon la compétence. Ministère de la Voirie, Service des Expropriations.

Établir la valeur du déplacement ou de l'altération de toute propriété pour la construction de routes, de ponts et d'immeubles.

11e année d'études et dix ans d'expérience de travail dont cinq environ en évaluation des immeubles.

Concours permanent 3-1170. S'inscrire immédiatement.

Examineurs au bureau des véhicules-automobiles — Traitement de \$4,135 à \$5,235.

Ministère des Transports et Communications.

Postes à Montréal, Rivière-du-Loup et Sorel.

Faire subir les examens pour l'obtention d'un permis de conducteur ou de chauffeur de véhicule automobile.

Agent d'administration responsable de l'école des gardes — Traitement initial jusqu'à \$8,200 selon la compétence. Ministère de la Justice: Montréal.

11e année d'études. Six ans d'expérience dans un travail dont les fonctions exigent des connaissances éprouvées du Code de la Route. Qualités personnelles appropriées. Détenir un permis de chauffeur. Etre âgé d'au moins 23 ans.

Concours permanent 6-6125. S'inscrire immédiatement.

Gardes-chasse et gardes-pêche — Traitement de \$3,565, à \$4,615, selon la compétence.

Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche. Postes dans toutes les régions administratives du Québec.

9e année d'études. Bonne condition physique; taille minimum: 5 pieds et 7 pouces. Ne pas avoir moins de 21 ans ni plus de 35 ans.

Concours permanent 4-2150. S'inscrire immédiatement.

Poçagers — Traitement de \$4,130 à \$4,930 selon la compétence.

Office des Autoroutes du Québec, Montréal et Cantons de l'Est.

Contrôle de la perception automotrice. — 10e année d'études. Six ans d'expérience de travail dont quelques-unes au service du public. Etre âgé d'au moins 23 ans.

Concours permanent 6-9120. S'inscrire immédiatement.

Agents de pêcheries — Traitement de \$3,565 à \$4,615 selon la compétence.

Ministère de l'Industrie et du Commerce, Postes en Gaspésie. — Surveillance de l'application des lois et des règlements concernant les pêcheries.

9e année d'études. Excellente condition physique. Taille minimum: 5 pieds et 6 pouces. Limites d'âge: 21 à 40 ans.

Concours permanent 9-0990. S'inscrire immédiatement.

Pour de plus amples détails, on peut se procurer le texte intégral des avis de concours à la Commission de la fonction publique du Québec, On peut aussi les consulter dans tous les bureaux du Gouvernement à travers la province.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent fournir une attestation officielle d'études et s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission: 710, Place d'Youville, Suite 700, Québec 4, 1454, rue de la Montagne, Montréal.

et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

SEULES LES CANDIDATURES ACCOMPAGNÉES D'UNE ATTESTATION OFFICIELLE D'ÉTUDES SONT CONSIDÉRÉES

INSCRITS A BLUE BONNETS



PREMIERE COURSE — A réclamer — \$1,300. 4 Fyvie Rosecrance. 5 Alan. 6 Fyvie Rosecrance. 7 Alan. 8 Fyvie Rosecrance. 9 Alan. 10 Fyvie Rosecrance.

DEUXIEME COURSE — A réclamer — \$1,300. 1 Bordier, River. 2 Robitaille. 3 Jodelle On Top. 4 C. Paradis. 5 Grapapa Jack. 6 Hess. 7 Queen's Magic. 8 Fillion. 9 Melwyn Song. 10 Lavallois. 11 Northwood Butch. 12 Lachance. 13 Irene Royale. 14 Bernard. 15 Hellebray. 16 Caldwell. 17 Asst. eligible: 18 Brown. 19 G. Paquette.

TROISIEME COURSE — A réclamer — \$1,300. 1 Beautiful Katy. 2 Ballgown. 3 Lachivay Duke. 4 Fillion. 5 Honorable. 6 H. Fillion. 7 Belle Wilson. 8 G. Poulin. 9 Solar Pick. 10 Horton. 11 Doris Adios. 12 Steele. 13 Active. 14 Bui. 15 Asst. eligible: 16 Golden Spark. 17 S. Piesau. 18 Lachivay. 19 L. Duguet.

QUATRIEME COURSE — A réclamer — \$1,300. 1 Big Chief. 2 Fillion. 3 Lincoln Clipper. 4 Brown. 5 Holiday Happy. 6 Leblanc. 7 Star Dancer. 8 Turcotte. 9 Van Hever. 10 Desrosiers. 11 Billy Gillion. 12 Berrigan. 13 Adios Pierre. 14 Bouvrette. 15 Scott's Top Cat. 16 Paradis. 17 Asst. eligible: 18 Golden Spark. 19 S. Piesau. 20 Lachivay. 21 L. Duguet.

CINQUIEME COURSE — A réclamer — \$1,300. 1 Brown. 2 Chipe. 3 B. Bessia. 4 Mike Drummond. 5 Côté. 6 Ray Meadows. 7 Plouffe. 8 Straight Talk. 9 Pelletier. 10 Paul. 11 Mir. 12 G. Ors. 13 Tina's Gold. 14 Beauchemin. 15 Night Stop. 16 G. Hoss. 17 Kappa Maid. 18 Fillion. 19 Asst. eligible: 20 Two Mont. Rang. 21 G. Masson.

SIXIEME COURSE — A réclamer — \$1,600. 1 Thrust. 2 P. Koesel. 3 Just Joe. 4 M. Gingras. 5 D. D. M. 6 J. O. Laveau. 7 H. H. H. 8 C. Lachance. 9 Armbr. 10 Explorer. 11 Hanna. 12 D. D. M. 13 G. Fillion. 14 Sweet Harmony. 15 Martindale. 16 Senator Mr. 17 Y. Plouffe. 18 Asst. eligible: 19 L. Duguet. 20 S. Piesau.

SEPTIEME COURSE — A réclamer — \$1,600. 1 Leader. 2 Lohel. 3 Brown. 4 Drum. 5 Widower. 6 Martineau. 7 Dark Onyx. 8 Y. Plouffe. 9 Barbara. 10 L. Bergeron. 11 Barney. 12 Minbar. 13 M. Bergeron. 14 Willy. 15 Vampire. 16 Plouffe. 17 Dean's. 18 Chale. 19 M. Gingras. 20 Asst. eligible: 21 Diamond Way. 22 Speedy Sam.

HUITIEME COURSE — A réclamer — \$1,300. 1 Honey. 2 Reed. 3 F. Lebeuf. 4 Louis. 5 G. 6 E. 7 E. 8 E. 9 E. 10 E. 11 E. 12 E. 13 E. 14 E. 15 E. 16 E. 17 E. 18 E. 19 E. 20 E. 21 E. 22 E. 23 E. 24 E. 25 E. 26 E. 27 E. 28 E. 29 E. 30 E. 31 E. 32 E. 33 E. 34 E. 35 E. 36 E. 37 E. 38 E. 39 E. 40 E. 41 E. 42 E. 43 E. 44 E. 45 E. 46 E. 47 E. 48 E. 49 E. 50 E. 51 E. 52 E. 53 E

Dans le cas d'une égalité, les Leafs seraient favorisés

La ligue Nationale de hockey dispose de trois moyens de calculer l'ordre du classement dans la course serrée de cette saison au cas où le total des points ne puisse servir en raison des égalités chez les équipes.

Les Canadiens de Montréal et les Leafs de Toronto sont présentement sur un pied d'égalité en seconde place, avec un total de 71 points, suivis par les Rangers de New York avec 70.

Ces trois équipes ont 3 points à disputer chacune tandis que Chicago est depuis longtemps assise du titre.

Si deux ou plusieurs équipes terminent la saison avec le même nombre de points, le total de victoires sera le facteur décisif. Toronto en compte maintenant 30 contre 29 par les Canadiens et les Leafs.

En cas d'une double ou d'une triple égalité au total des points et des victoires, le total des points comptés sera alors le facteur dominant. Toronto domine également dans ce domaine avec 191 en comparaison de 188 par les Canadiens et 177 par les Leafs.

Enfin, si ces deux facteurs précédents ne peuvent régler la situation, le total des buts alloués sera le troisième moyen de démarcation, l'équipe qui aura accordé le moins grand nombre de buts obtenant le meilleur rang. Ici, les Rangers sont les meilleurs avec seulement 171 buts alloués en 67 parties contre 179 par les Canadiens et 203 par les Leafs.

Chance nulle

Qu'arrivera-t-il en cas d'égalité dans ces trois domaines? Selon un directeur du circuit,

les chances d'une telle éventualité sont pratiquement nulles.

Il a rappelé que la dernière fois où l'on a eu recours à la colonne des victoires pour décider du classement final remonte à 1952.

Les Bruins de Boston et les Hawks de Chicago avaient alors fini sur un pied d'égalité en troisième place, mais les Bruins avaient eu la priorité en vertu de leurs 28 victoires contre 27 des Hawks.

On a alors demandé au directeur pourquoi, en cas d'égalité dans les totaux de points et de victoires, le circuit n'avait pas recours d'abord au total des matches perdus, puis à celui des matches nuls plutôt qu'à celui des points comptés.

Il n'a pu expliquer la politique de la ligue à ce sujet, opinant qu'elle s'en tenait probablement aux méthodes implantées dans le passé.

les compteurs de la

	B	A	Pts
Mikita, Chicago	33	59	92
Hull, B., Chicago	52	26	78
Ullman, Detroit	24	41	65
Howe, Detroit	25	38	63
Wharram, Chicago	28	32	60
Rousseau, Can.	18	42	60
Goyette, N.Y.	12	45	57
Esposito, Chicago	18	37	55
Mohr, Chicago	24	30	54
Richard, Can.	19	32	51
Delvecchio, Detroit	17	34	51
Pilete, Chicago	6	45	51
Keon, Toronto	18	32	50
Bucyk, Boston	18	30	48
Hampson, Detroit	13	34	47

Les Canadiens ont lutté jusqu'au bout

VIENNE. — Le pilote canadien Jackie McLeod était d'avis que le Russe Boris Majorov avait été hors-jeu lors du but qui a procuré un gain de 2-1 à la Russie sur le Canada hier soir, victoire qui a assuré le championnat mondial de hockey amateur aux vainqueurs.

V. Starshinov a réussi le but victorieux en prenant le retour du lancer de Majorov, qui, selon McLeod, a pris la rondelle provenant de la zone russe de l'autre côté de la ligne bleue canadienne.

"Cette erreur des arbitres a prouvé une autre fois la faiblesse du système international d'arbitrage", a ajouté McLeod, qui espère que le hockey amateur va adopter le système canadien d'un arbitre et deux juges de lignes.

Les Canadiens, dégoûtés, qui avaient mené 1-0 après la première période, se sont enfermés dans leur vestiaire pendant quelque temps après le match.

Le pilote canadien a révélé qu'il avait parlé à l'arbitre Ted Dailly, des États-Unis, après le match. Ce dernier "a admis qu'il n'était pas en position pour porter un jugement".

BLESSURES

Carl Brewer a été blessé à un œil vers la fin de la deuxième reprise et il avait de la

peine à voir à son retour au jeu du début du dernier engagement.

Frank Huck était handicapé par des muscles luxés au thorax tandis que Paul Conlin souffrait de malaises au dos.

Gordon Juckes, secrétaire général de la CAHA, a ajouté que les blessures et l'erreur des arbitres sur le jeu victorieux avaient nui aux chances des Canadiens, "mais nos gars ont lutté jusqu'au bout".



Résultats à B. Bonnets

PREMIERE COURSE		
4	Virgins Jimmie	5.10 2.80 2.20
2	Thunder Shower	3.10 2.40
3	Marty's Last B	3.00
Temps : 2:13		
DEUXIEME COURSE		
6	Cris Brilen	5.60 4.00 2.40
1	Cluck Champion	12.10 7.90
2	Picketing Pick	2.70
3	Princess Stars	2.90
Temps : 2:12.1		
Pari double : \$13.80		
TROISIEME COURSE		
3	So So Prince	5.20 3.10 2.50
4	Deil Chase	4.30 3.20
6	Tram Car	3.80
Temps : 2:11		
QUATRIEME COURSE		
1	Achieve Mon	11.30 3.90 2.90
2	Barry Dale	3.00 2.60
3	Royal Speedster	3.50
Temps : 2:11.2		
Quinella : \$13.00		
CINQUIEME COURSE		
4	Bravado Pick	39.00 19.70 8.90
3	Home Place Linda	14.60 5.80
2	Two Mountains Vane	3.40
Temps : 2:13		
SIXIEME COURSE		
1	Oleas Chuck	14.80 5.90 5.70
3	Joe Brooke	4.30 3.90
7	Wonderful Girl	7.40
Temps : 2:11		
SEPTIEME COURSE		
6	Pinky Jane	19.60 3.90 4.20
4	Brief Candie	3.70 2.80
2	Mr. Prince	4.30
Temps : 2:13.1		
Quinella : \$11.70		
HUITIEME COURSE		
3	Hobo Leno	7.70 4.30 2.90
7	Sugar Prince	6.40 4.20
8	Lord Dares	6.40
Temps : 2:09.1		
NEUVIEME COURSE		
2	Well Away	5.30 3.50 2.60
6	Berthoms Bertha	4.70 2.10
1	Dream Pilot	2.08 1
Temps : 2:09.1		
DIXIEME COURSE		
2	By Creed	5.50 4.00 2.50
6	Star Adios T	6.00 2.70
3	Brandon Hancock	6.00 2.70
Temps : 2:10		
Exacta : \$35.30		

Ligue Nationale

	P.J.	G.	P.	N.	B.P.	B.C.	Pts
Chicago	66	38	16	12	242	162	88
Toronto	67	30	26	11	191	203	71
Montréal	67	29	25	13	188	179	71
New York	67	29	26	12	177	171	70
Détroit	67	27	36	4	203	220	58
Boston	68	17	41	10	179	245	44

HOCKEY

TOURNOIS MONDIAL

Tchécoslovaquie 5, Suède 3, Russie 2, Canada 1.

AUJOURD'HUI

LIGUE AMERICAINE

Springfield à Baltimore

Buffalo à Québec

TOURNOIS MONDIAL

Groupe "A": Allemagne de l'Est à Finlande, Allem. de l'Ouest à États-Unis.

Groupe "B": Italie à Norvège, Yougoslavie à Roumanie, Hongrie à Suisse, Autriche à Pologne.

MERCREDI

TOURNOIS MONDIAL

Russie à Tchécoslovaquie

Suède à Canada

CLASSEMENT

LIGUE AMERICAINE

(DIVISION EST)

Hershey 36 22 10 250 202 82

Baltimore 33 26 10 243 236 76

Québec 32 29 3 233 238 61

Springfield 39 28 9 249 327 69

Providence 12 44 13 192 316 37

(DIVISION OUEST)

Pittsburgh 36 23 8 287 320 80

Rochester 34 26 9 274 223 77

Cleveland 34 26 9 274 223 77

Buffalo 14 46 7 200 362 35

LIGUE DE L'OUEST

G P N Pp Pts

Portland 40 23 7 252 207 87

Seattle 37 25 7 230 188 81

Vancouver 38 28 2 215 193 78

Calgary 30 28 10 214 218 70

Victoria 27 34 3 245 368 61

Los Angeles 19 46 3 196 255 41

LIGUE CENTRALE

G P N Pp Pts

Oklahoma 27 33 9 230 194 83

Omaha 34 24 10 230 193 78

Houston 32 27 10 251 224 74

St-Louis 24 25 20 227 231 48

Memphis 29 32 8 238 358 66

Tulsa 14 39 15 178 238 43

Un cardinal et un ministre dans l'ent!

Le Cardinal Paul-Emile Léger et le ministre du Tourisme, M. Gabriel Loubier, seront les principaux invités d'honneur, ce matin, lors de la proclamation officielle de la semaine du campisme sera faite du jardin situé sur le toit de la Place Bonaventure, à Montréal.

La famille du campisme pour 1967, celle de M. et Mme Pierre Paquette, et leurs sept enfants, sera également présente à la courte cérémonie. On sait que le salon "Campisme et Sports" se tiendra cette année, à la Place Bonaventure, sous la présidence de M. Marc Carrière.

Classement pré-saison

LIGUE NATIONALE

G P Moy.

Pittsburgh 10 5 6.43

Cincinnati 11 6 6.47

San Francisco 11 6 6.47

St. Louis 9 7 5.63

Philadelphie 7 9 4.38

Chicago 7 10 4.12

New York 6 9 4.00

Los Angeles 6 9 4.00

Houston 6 9 4.00

Atlanta 6 9 4.00

LIGUE AMERICAINE

G P Moy.

Chicago 12 5 7.04

New York 10 8 5.56

Californie 8 8 5.00

Washington 7 7 5.00

Detroit 8 8 5.00

Minneapolis 8 8 5.00

Baltimore 8 8 5.00

Boston 8 8 5.00

Cleveland 8 8 5.00

Kansas City 5 10 3.33

La France gagne la Coupe des Nations

JACKSON HOLE (Wyoming) — La France a remporté la Coupe des Nations décernée par la revue américaine "Ski Magazine" selon les résultats d'ensemble obtenus par chaque équipe nationale pour l'ensemble de la saison en Europe et aux États-Unis.

Les responsables de l'équipe de France en tournée aux États-Unis, MM. René Sulpice et Jean Beranger, ont reçu la trophée symbolisant la victoire des Français dans cette nouvelle épreuve dimanche soir à Jackson Hole.

Bob Shaw accepte un poste d'instructeur à Nouvelle-Orléans

TORONTO — Bob Shaw, qui avait résigné son poste de pilote-gérant des Argos de Toronto la semaine dernière, a été choisi hier instructeur des Saints de Nouvelle-Orléans, de la ligue Nationale de football.

Shaw, qui avait abandonné l'équipe de la ligue Canadienne de football le 21 mars sous prétexte de "conditions de travail intolérables", avait alors mentionné Nouvelle-Orléans, Minnesota et Détroit comme ouvertures.

Les journaux torontois ont prétendu que Shaw en était déjà venu à une entente avec sa nouvelle équipe avant de quitter Toronto.

Un groupe de joueurs torontois a écrit au président Lew

Hayman, demandant que la direction reconsidère sa décision au sujet de l'extension exigée par Shaw.

La lettre exprimait la confiance des joueurs en Shaw et en la direction de l'équipe, spécifiant qu'ils demeureraient neutres, mais qu'ils espéraient une entente convenable entre le pilote et la direction.

Shaw a piloté les Roughriders de la Saskatchewan en 1963 et 1964 avant de diriger les Argos en 1965. Il a amélioré leur fiche de 3-11 en 1965 à 5-9 en 1966.

Il a déjà porté les couleurs du Cleveland, du Los Angeles et du St. Louis, de la LNF, ainsi que celles des Stampers de Calgary et des Argos, de la LCF.

Il a également été instructeur avec Baltimore et San Francisco.

On n'a pu rejoindre Shaw et hier aucun détail de son contrat avec les Saints n'a été divulgué.

Les essais de la STP-Paston à Indianapolis

INDIANAPOLIS, Ind. — Parnelli Jones est venu à un cheveu d'atteindre 150 milles à l'heure à bord de la nouvelle turbomoteur révolutionnaire STP-Paston, au cours du deuxième tour de piste hier après-midi, à Indianapolis. Jones, qui n'a signalé aucun problème, a franchi le tour de piste en 60.1 secondes, soit une vitesse de 149.75 milles à l'heure.

Il s'agissait du premier essai de la turbomoteur à la piste d'Indianapolis.

La STP-Paston a été conçue et construite par la division STP de la Studebaker Corporation. Elle est mue par un moteur commercial à turbine Pratt & Whitney de 550 ch, fabriqué par la United Aircraft Limited de Montréal. Un groupe d'ingénieurs de la United Aircraft a assisté à l'essai initial de la voiture.

PREMIERE RONDE:

Saskatchewan 003 312 022-13

Île-du-Prince-Éd. 010 000 100-2

Alberta 100 210 201-7

Col.-Britann. 012 001 010-5

Terr.-Neuve 000 100 000-3

Manitoba 000 230 210-9

Nouvelle-Écosse 010 001 001-4

Ontario 011 031 100-7

Nord-Ontario 100 200 011-5

CLASSEMENT

Saskatchewan P.J. G. P.

Alberta 1 1 0

Manitoba 1 1 0

Nouv.-Brunswick 1 1 0

Ontario 1 1 0

Nord-Ontario 1 1 0

Nouvelle-Écosse 0 1 1

Terr.-Neuve 0 1 1

Île-du-Prince-Éd. 0 1 1

Col.-Britannique 0 1 1

Québec 0 1 1

L'URSS savoure un 6e titre mondial en infligeant une défaite de 2 à 1 au Canada

VIENNE — La puissante équipe nationale soviétique est revenue de l'arrière hier pour vaincre le Canada 2-1 et remporter le championnat mondial de hockey amateur.

Les Russes, champions mondiaux depuis 1963, ont affirmé leur domination après que Frank Huck, entraîneur de l'équipe de 140 ans Canadiens dans la première période. Un but chanceux d'Anatoly Firsov a égalé les chances dans l'engagement suivant, puis Vyacheslav Stershinov a compté le but victorieux dans la dernière reprise.

D'autre part, les Tchéques et les Suédois ont annulé 5-3 dans le seul autre match du groupe A hier, demeurant ainsi dans la lutte pour les deuxième et troisième places.

Russie - Canada

Les Canadiens ont pris l'initiative du jeu dans la première période grâce à un vigoureux échec-avant tel que préconisé par le pilote Jackie McLeod.

Toutefois, les Russes ont changé de style dans le second engagement, fabriquant leurs jeux sur un côté de la patinoire tout en laissant un homme libre de l'autre côté.

Le point tournant du match est survenu lors du but chanceux de Firsov à mi-chemin de la deuxième reprise. Il a lancé la rondelle dans les airs de la ligne bleue des Canadiens et le gardien Seth Martin l'a apparemment perdue dans la lumière. La rondelle est finalement tombée derrière lui dans le filet.

Boris Majorov a commencé le jeu du but victorieux en lançant d'abord sur Martin du côté droit et Starshinov a pris le retour pour déjouer le gardien canadien.

Le Canada est demeuré au second rang avec neuf points et affrontera la Suède mercredi alors que la Russie fera face aux Tchéques.

Rochon est vainqueur

Les premiers matches disputés dans le tournoi pour le championnat provincial de tennis en salle, ont fait saillie comble, hier, au gymnase du collège John F. Kennedy, à Ville St-Michel.

Henri Rochon a défait André Riendeau par des comptes de 6-2 et 6-2, tandis que Jim Ionidis a disposé de Jacques Pateaud par des comptes de 6-3 et 6-0. Enfin, Val Harit a défait Jean-Louis Lamoureux 6-1 et 6-1.

Ce soir, à compter de 7 h 30, François Godbout sera opposé à René Pelletier, tandis que Jacques Herisset rencontrera Roland Godin. Un double complètera la soirée.

Marichal a obtenu \$100,000!

NEW YORK — L'as lanceur droitier des Giants de San Francisco, a finalement accepté hier les offres présentées par l'équipe en vue de la signature de son contrat de travail. Juan Marichal, qui fait la grève depuis plusieurs semaines, a accepté un contrat de gratifiant d'émoluments de l'ordre de \$100,000 pour la prochaine saison.

"D'autres joueurs désireraient également des augmentations et j'étais bien déterminé à ne pas offrir plus de \$100,000 à Marichal," a déclaré le président des Giants, Horace Stoneham, au cours d'une conférence de presse.

Les essais de la STP-Paston à Indianapolis

INDIANAPOLIS, Ind. — Parnelli Jones est venu à un cheveu d'atteindre 150 milles à l'heure à bord de la nouvelle turbomoteur révolutionnaire STP-Paston, au cours du deuxième tour de piste hier après-midi, à Indianapolis. Jones, qui n'a signalé aucun problème, a franchi le tour de piste en 60.1 secondes, soit une vitesse de 149.75 milles à l'heure.

Il s'agissait du premier essai de la turbomoteur à la piste d'Indianapolis.

La STP-Paston a été conçue et construite par la division STP de la Studebaker Corporation. Elle est mue par un moteur commercial à turbine Pratt & Whitney de 550 ch, fabriqué par la United Aircraft Limited de Montréal. Un groupe d'ingénieurs de la United Aircraft a assisté à l'essai initial de la voiture.

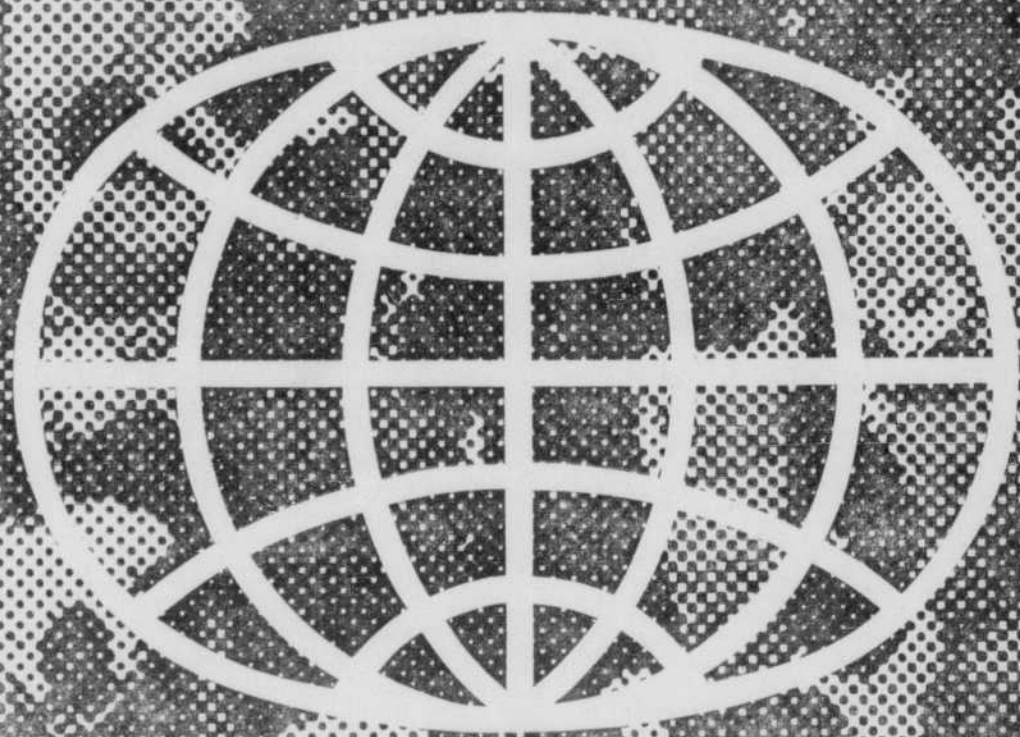
Contre les Russes, la défensive canadienne, bien secondée par Martin, a été aussi bonne que prévue, car, pour la première fois dans le tournoi, les Russes ont vraiment rencontré une forte opposition. Les Canadiens ont félicité leurs coéquipiers qui manifestaient leur joie en lançant leur bâton dans les airs. La Russie n'a pas perdu un match de tournoi depuis 1963, soit aux mains de la Suède.

Buts

Les Canadiens, qui tentaient de remporter un premier championnat mondial amateur depuis 1961, ont tenu les Russes sur le qui-vive pendant toute la première période. D'ailleurs, le premier but du match a résulté d'une erreur stupide des Russes, qui ont lancé sept joueurs sur la glace à un moment donné, écopant ainsi d'une punition mineure.

SOMMAIRE		
PREMIERE PERIODE		
1-Canada: Huck	5 35	
	(Brewer)	
Punktion: Dinsen 2.30, Vikulov		
2.30, Jaroslavaev 5.05, Polupa-		
nov 10.41, Ivanov (mineur et		
maître conduit) 15.27, Bour-		
bonnais 15.36		
DEUXIEME PERIODE		
Punktion: Ragulin 1.32,		
Kennie 1.32, MacMillan 3.3		
Ivanov 11.44.		
TROISIEME PERIODE		
3-Russie: Starashinov		
Aucune punition.		
Landers:		
Russie	4 11	
Canada	4 11	

demain...
la terre des hommes
sera encore meilleure



le mouvement coopératif desjardins à l'oeuvre

— 1,295 caisses populaires — \$22,277,000 de volume-primes (assurances générales)
— 110,000 prêts hypothécaires — \$2,180,979,000 d'assurance-vie en vigueur
— 260,000 prêts personnels — \$52,154,000 de biens administrés

2,200,000 membres — \$1,536,970,000 d'actif

Les Unions régionales des Caisses populaires Desjardins

TROIS-RIVIÈRES	DISTRICT DE QUÉBEC	MONTRÉAL	DISTRICT DE GASPÉ	SHERBROOKE	RIMOUSKI	CHICOUTIMI	L'OUEST QUÉBÉCOIS	ST-HYACINTHE	JOLIETTE
139 caisses	349 caisses	339 caisses	44 caisses	87 caisses	95 caisses	76 caisses	42 caisses	76 caisses	48 caisses



la fédération de québec des unions régionales des caisses populaires desjardins

1,295 caisses populaires — 10 unions régionales
105,000 prêts hypothécaires — \$502,085,000
260,000 prêts sur billets — \$246,598,000
\$748,683,000

Actif consolidé \$1,378,468,000
1,921,000 membres



**la société
d'assurance
des caisses
populaires**

Volume-primes
\$15,689,000

Capital et surplus
\$ 3,105,000

Actif
\$14,700,000



**l'assurance-
vie
desjardins**

Nombre d'assurés
2,100,000

Assurance en vigueur
\$1,776,373,000

Actif
\$ 30,281,000



**compagnie
d'assurance
sur la vie
la sauvegarde**

Assurance en vigueur
\$404,606,000

Actif
\$ 70,893,000



**association
coopérative
desjardins**

Société
d'investissements
non spéculatifs.
Capital souscrit par
les caisses populaires
et les institutions
du mouvement
coopératif Desjardins



**société
de fiducie
du québec**

Le Fonds Desjardins
\$ 6,300,000

Biens administrés
\$52,200,000

Actif
\$35,800,000



**la sécurité
compagnie
d'assurances
générales
du canada**

Volume-primes
\$6,589,000

Capital et surplus
\$1,389,000

Actif
\$6,828,000



**l'institut
coopératif
desjardins**

Centre
résidentiel
d'éducation
des adultes
Stagiaires en 1966:
7000

Extraits des rapports annuels 1966

Visitez la Caisse populaire Desjardins de l'expo 67



UN PAVILLON CENTRAL • 3 SUCCURSALES • 3 KIOSQUES AU SERVICE
DE LA COMPAGNIE DE L'EXPO, DE SES EMPLOYÉS ET DES VISITEURS